

Les cahiers d'histoire, Nîmes au début du XXe siècle avec Georges Mathon

* En 1900, le 21 février, délibération - *"Le hameau de St-Césaire voit chaque jour augmenter l'importance de son commerce et le trafic fait par la gare a pris une telle extension que nous pouvons affirmer qu'il a triplé dans ces dernières années.*

Nous avons le personnel d'une gare importante et notre quai couvert correspond à une gare de petit trafic d'où de nombreuses erreurs, pertes, fausses directions...

Si l'on ajoute à cela les nombreux petits accidents occasionnés par cet encombrement, le temps perdu à la recherche des colis impossibles à découvrir entassés qu'ils sont.

St-Césaire reçoit la plus grande partie des bestiaux destinés à Nîmes notamment les mardi, mercredi et jeudi, la gare voit arriver 25 ou 30 wagons à boeufs. Le quai découvert étant trop petit pour une telle affluence, puisqu'il ne peut recevoir que 5 ou 6 wagons, les manoeuvres sont longues, pénibles, difficiles et dangereuses.

De plus, les boeufs débarqués parcourent dans tous les sens les quais encombrant, salissant et détériorant les marchandises, menaçant dans leur irritation les employés de la compagnie.

La gare possédant une vaste étendue de terrain disponible cela permettrait à la compagnie de faire promptement les modifications et les agrandissements nécessaires sans trop de grandes dépenses."

La commission propose d'émettre un avis favorable à ce projet et ce dernier sera approuvé par le Préfet le 29 août 1901.

Après leurs arrivés les boeufs, étaient convoyés, à la manière d'une abrivado, jusqu'au marché aux boeufs situé au boulevard Jean-Jaurès, quelquefois l'un d'entre eux s'échappait. Nous savons par un témoignage, que, dans les années 1950, un énorme boeuf ayant pris la poudre d'escampette, sur la route de St-Césaire à Nîmes, a sauté sur une 4cv Renault et l'a écrasé.

Le marché aux boeufs de Nîmes avait une importance régionale. Les boeufs achetés, pour alimenter la région d'Arles, étaient acheminés à pied jusqu'à la Gare de la Camargue situé au bas du Jean-Jaurès, la ligne Nîmes Camargue, ayant été mise en service au cours de l'année 1901.

Un ancien nous témoigne cette anecdote, les veaux faisaient partie du marché, les maquignons payaient spécialement une personne pour gaver ces animaux pendant la nuit juste avant la pesée du matin, un sur-poids artificiel augmentant à bon compte le prix de la bête.

* - Le dimanche 8 avril, inauguration de la statue d'Alphonse Daudet au square de la Couronne. Le sculpteur Alexandre Falguière malade n'avait pu terminer son oeuvre, la main gauche n'était qu'ébauchée.

Pourquoi cette précipitation municipale ? Le maire, Emile Reinaud arrivant en fin de mandat ne se représentait pas. Ne voulant pas laisser à une autre équipe municipale l'honneur de cette inauguration, il maintiendra la date initiale.

" Le sculpteur Falguière, avait voulu, malgré son état de santé précaire, venir lui-même présider à l'installation de son oeuvre et se rendre compte des finitions à lui apporter. Son état s'aggrava rapidement et l'obligea à repartir précipitamment à Paris. La nouvelle de sa mort, survenue le 19 avril 1900, à la suite d'une grave opération, arrivera quelques jours après les cérémonies d'inauguration de la statue."

C'est un élève de Falguière, M. Bloch, qui achèvera la statue de Daudet. M. Bloch sera par la suite un sculpteur de renom. Il était temps, le 19 mai 1900, M. Crouzet est élu Maire de Nîmes, il succède ainsi à Reinaud.

Ce square est à la jonction de la rue Notre-Dame et du Boulevard Amiral-Courbet. De

forme rectangulaire, avec platanes en bordure, il était orné d'un bassin qui fut d'abord elliptique, et d'où s'élançait au centre, un magnifique jet d'eau. C'est ce dernier qui sera remplacé par la statue de d'Alphonse Daudet.

Ce square, dont le projet d'érection remonte à 1858, a été établi sur l'emplacement d'un ancien cimetière catholique situé en face de la porte de la Couronne. Ce nom lui vient d'une hôtellerie à l'enseigne de la Couronne., qui était en dehors de la ville.

Dans les archives communales, il est question de la démolition d'un îlot de maisons et de l'élargissement de la place de la Couronne, devenue le point d'arrivage de nombreux services de voitures. Plus tard, on planta des arbres en bordure autour de cette place, dans le milieu était marqué une simple fontaine abreuvoir. Enfin en 1859, le jardin fut créé et entouré d'une grille.

A cette époque, à l'est du square, la recette principale des Poste et Télégraphe était logée (*en location de 1884 à 1923*) dans la maison Guibal, située à gauche de l'Hôtel du Midi et de la Poste .

* - Le 12 mai 1900, une représentation de Carmen eut lieu pour la première fois dans les arènes de Nîmes, après l'opéra, la mise à mort par un novillo, Valenciano-Sapin. Le son n'étant pas à la hauteur des attentes du public et la mise en scène ayant connu quelques défaillances cette représentation ne fit pas l'unanimité. Ce genre de spectacle perdurera jusqu'en juillet 1979 avec la participation de Niméño II. (*Christian Montcouquiol*)

- Le 8 juin 1900, installation à la Maison Carrée d'un contrôleur de ronde, d'autres postes pourraient être établis et contrôlés pendant la nuit par un agent préposé à la surveillance sur d'autres points jugés utiles. Il est prévu aussi, l'installation de deux lampadaires illuminant l'escalier d'accès du monument. Un crédit de 200 frs est voté. (*ce contrôleur, situé à environ un mètre du sol, est encore présent à droite de la porte d'entrée de la Maison Carrée*)

- Réunion du Conseil Municipal du 3 août 1900, décision de donner le nom de Général Perrier, à la rue de la banque, mal dénommée, puisque la Banque de France (*actuellement Maison de l'emploi*) a son entrée côté rue de l'horloge. De nombreuses personnes relayées par la presse locale avaient exprimé le désir de baptiser cette rue de la ville du nom du Général Perrier. Le général Perrier (1833-1888), protestant, natif de Valleraugues, était Membre de l'Académie des sciences, il a écrit des ouvrages sur la géométrie. Polytechnicien, il travaillait au service géographique de l'Armée.

* En 1901, le 1er juin, le fumier se trouvant sans valeur, à cause de la mévente des vins et du marasme qui paralyse toutes les affaires en général, l'adjudication de l'entreprise du fumier du marché aux bestiaux n'a pas trouvée d'acquéreurs, la ville se retrouve obligée de faire procéder à ses frais au balayage et à l'enlèvement du fumier.

- Le 23 octobre, délibération sur la construction d'un lavoir public au quartier de la Croix-de-fer, sur un terrain de 2951 m², appartenant aux hospices, situé à côté du groupe scolaire de la rue Bonfa.

Un premier projet prévoit un lavoir de 120 places, avec 2 bassins, une couverture en tuiles plates de Marseille. L'entrée est prévue rue Bonfa, à gauche 4 pièces pour le gardien, à droite une buanderie ainsi que des cabinets d'aisances.

Après discussions le projet sera réduit à 80 places et la maison du gardien supprimée. Ce lavoir sera réalisé et fonctionnera jusqu'au début des années 1950.

Démoli, il sera remplacé par un immeuble, et le local du Comité de Quartier.

* - Le 30 octobre, adduction d'eau du hameau de Courbessac. Un premier projet d'un montant évalué à 60000frs, comprenant une conduite de 120mm, branché sur la grande conduite de 800mm de la ville branchée au point kilométrique 15700, de la route d'Avignon, un moulin, système américain, Stel Quen, (*éolienne sur une tour métallique*) un réservoir de 500 m³, une conduite de distribution avec vannes, robinets, bornes-fontaines ainsi qu'une fontaine avec abreuvoir sur la place de l'église.

Un autre projet présenté par M. Sigalon comme moins coûteux consistant à amener l'eau depuis la porte d'Alais élevée avec des machines à vapeur est rejeté. Il générerait des frais de fonctionnement et d'entretien trop important.

A fin de prendre une décision définitive pour l'adoption du premier projet, une seule recommandation est faite, celle de s'assurer auprès des communes de St Gervasy et de Marguerittes de la durée de chômage du moulin à vent (*St Gervasy-Marguerittes*) par rapport au vent. Ce moulin étant à peu près dans la même zone que Courbessac.

Si le chômage eut été trop long, il aurait fallu alors donner au réservoir à construire à Courbessac de plus grandes dimensions.

MM. les Maires de St Gervasy et de Marguerittes consultés, ont déclaré que le chômage, du moulin à vent en usage pour l'élévation des eaux dans leur commune, n'a jamais excédé 48 heures.

Le réservoir projeté sur le point haut du quartier Fontille Courbessac devant contenir 500 mètres cubes, soit une provision d'eau pour 10 jours, ce projet est définitivement adopté le 22 novembre 1901.

- Création en 1901 du Sporting-Club de Nîmes. Cette société développera plusieurs sections : Football-Association, Tennis, Sports Athlétiques, Natation, Préparation Militaire. Son terrain d'honneur sera situé route d'Arles jusqu'en 1914, ensuite il déménagera rue du jeu de Mail. (*cette rue prendra le nom de Jean Bouin en 1934, qui donnera son nom au stade*). Un projet d'amélioration datant de 1929 sera concrétisé par l'inauguration du 18 octobre 1931 en présence de Gaston Doumergue, ancien Président de la République. (1) Suite à des difficultés financières, le Club sera liquidé en novembre 1935.

Reprise du foot à objectif professionnel à Nîmes l'année suivante, saison 1936-37, par l'association Sportive Nîmes Olympique qui se portera acquéreur du terrain, par adjudication, le 7 février 1938 pour la somme de 60100 F.

En 1955, vu les difficultés d'entretien pour la société qui le gère, la ville manque de terrains de sport, ce stade attire un grand nombre de spectateurs, c'est une source de profits pour le commerce local, la ville se doit de faire un effort pour le conserver, elle le rachète pour la somme de 27 500 000 F.

(1) *Gaston Doumergue (1863-1937), né et décédé à Aigues-Vives, avait terminé son mandat de Président de la République le 13 juin 1931, ancien Sénateur et Président du Sénat (1923-1924), il sera par la suite, en 1934, Président du Conseil. A ce jour, il a été le seul Président de la République de confession Protestante.*

En 1902, on érigea place d'Assas, un monument, œuvre de Mercié, commémorant les Combattants de la guerre 1870-71, et les enfants du Gard morts pour la France. Il sera inauguré le 9 mars 1902, peu après, le Cosmographe installé là depuis 1890, gênant la perspective du monument de Mercié sera déplacé sur le plateau du Mont-Duplan. Son voyage ne s'arrêtera pas là, en 1960, il sera déplacé provisoirement dans la cour d'un établissement scolaire voisin (S.E.S.). Il est actuellement dans le bâtiment du planétarium du Mont Duplan. Même sort pour le monument commémoratif de 1870-71, en 1986, suite à la construction du parking souterrain, il sera installé place Dugesclin.

- Dans sa séance du 7 février 1902, le Conseil Municipal débat d'un vote de 100 000 fr pour la construction d'une maternité. Elle sera construite sur les terrains libres de l'hospice d'humanité (emplacement du futur hôpital *Gaston Doumergue*, rue Hoche). M. Allard, architecte des hospices est chargé de ce projet, ce dernier facturera ses honoraires au taux réduit de 2,5 %.(5% le taux normal)

Un Conseiller, M. Arnaud, s'élève contre le choix de l'architecte, il déclare que ce dernier est déplorable au point de vue politique, car tout le monde sait qu'il est conservateur. (*La municipalité est républicaine*).

M. le Maire répliquant dit qu'en l'espèce la chose peut être tolérée, il n'en est pas de même pour les employés municipaux qui, eux doivent être de sincères républicains.

La commission des hospices ne voit pas M. Allard mais seulement l'architecte. Il est l'architecte des hospices et a réalisé plusieurs projets de maternité.

En conséquence, le Conseil adopte le projet de construction de maternité, dressé par M. Allard, et invite l'Administration à faire les démarches pour obtenir une subvention de l'Etat, du Conseil général et du Pari mutuel.

* - Même séance, (7 février 1902), l'architecte de la Ville, M. Canbécédes présente, au Conseil Municipal, un projet concernant le Collège de filles, situé grand'rue (*actuellement école des Beaux-Arts*).

Ce projet consistant à faire table rase de l'ancienne chapelle avec les parties qui lui sont contiguës et de supprimer le magasin communal. La cour du collège aurait alors 750 m2 de superficie, ce projet comprend en outre la construction d'un préau.

Le Conseil adopte ces conclusions.

* - Séance du Conseil Municipal du 17 nov 1902, pétition des loueurs de voitures de place, (*taxi hippomobile*) qui exposent que jusqu'à présent l'autorité municipale a délivré à n'importe qu'elle époque de l'année à toutes les personnes qui en faisaient la demande, l'autorisation d'exercer ce métier leur laissant faire une concurrence déloyale par ces mêmes personnes qui prennent des numéros dans la bonne saison pour les abandonner dans la mauvaise, cela au détriment de la ville.

Les places étant allouées par trimestre, la commission des finances décide de fixer à un prix plus élevé la redevance à payer pendant la bonne saison, soit 18 fr par trimestre, du 1er avril au 30 septembre et la ramener à 12 fr par trimestre du 1er octobre au 31 mars. Ainsi, la redevance annuelle ne sera pas augmentée.

- M. Louis Aubert directeur de l'entreprise des Arènes écrit une lettre, en date du 7 février 1902, au Conseil Municipal :

"La malheureuse campagne tauromachique de l'année précédente, dont les recettes n'ont pas permis de couvrir les dépenses considérables engagées, le malaise général qui pèse sur les affaires dans tout la contrée, le peu d'empressement du public à assister à un spectacle déjà usé... me contraignent à demander la bienveillance du Conseil Municipal."

Il demande la possibilité d'appliquer le cahier de charge avec plus de souplesse ainsi qu'un allègement des redevances.

* - A la demande du Préfet du Gard, Paul Maitrot de Varenne, suite à la loi de 1901, le sort de la Congrégation des soeurs de Charité dites de Besançon est débattu au Conseil Municipal lors de la séance du 22 mai 1902.

Il s'agit des soeurs en service, à la maison de retraite rue Guiran, à l'Evêché, à l'Institution de l'Assomption et à l'Orphelinat, ancienne route d'Arles.

La congrégation des Dames de Besançon dont le siège est rue de la Faïence, était autorisée par décret du 31 juillet 1855, elle demande l'autorisation pour six de ses

succursales :

Les religieuses qui habitent au collège de l'assomption où ces dames sont : l'une directrice de l'Ecole préparatoire et les autres au nombre six, gardiennes, lingères, infirmières et cuisinières. La même congrégation demande l'autorisation pour les soeurs qui sont à l'évêché. Il y a au service de l'évêché cinq religieuses qui sont cuisinières ou employées ou employées aux travaux matériels.

La congrégation des Dames de Besançon demande l'autorisation pour une maison de retraite située rue Guiran, dans une maison appartenant à M. le Chanoine François Chapot. Dans cette maison, il y a quatre religieuses ; deux font l'école à des petits enfants et deux sont occupés à des travaux matériels. Cette Congrégation possède aussi un établissement, ancienne route d'Arles, affecté à un orphelinat où il y a 98 orphelins. Enfin, cette congrégation a une école infantine, rue Baudin ainsi qu'une école, rue de l'Abattoir, appelée St-François-de-Sales.

Le Conseil vote un avis défavorable au maintien des soeurs dans ces établissements, mais en ce qui concerne l'orphelinat situé ancienne route d'Arles une discussion s'engage. M. Goulard, signale que la ville étant dépourvue d'orphelinat laïque, on ne doit pas refuser l'autorisation à cet établissement, il propose un amendement favorable et temporaire en attendant la création d'un orphelinat laïque qui ne saurait tarder.

M. Pieyre fait remarquer que l'autorisation dont il s'agit n'est pas demandée pour un temps déterminée ; une fois qu'elle sera accordée, il n'y aura plus à y revenir. La question de la création d'un orphelinat laïque est à l'étude et ne tardera pas à aboutir.

L'amendement Goulard mis aux voix est rejeté.

- Conseil Municipal, séance du 28 mai 1902, les cours de solfège créés, précédemment, par la municipalité ont lieu dans la Chapelle de l'Ancien Lycée (*chapelle des Jésuites, grand'rue*) ayant réussi au-delà des prévisions, on est obligé de refuser des élèves. Proposition est faite de doubler le nombre de ces cours en les faisant donner dans les écoles après les heures de classe, soit, 4 groupes avec deux heures de leçon par semaine pour les garçons et pour les filles.

Le Conseil décide de voter une somme de 1000 fr par an, qui, ajoutée à la somme de 800 fr déjà inscrite au budget, permettra de rétribuer quatre professeurs à 4 heures par semaine et à 100 fr par heure, soit 1600 fr, plus 200 fr, qui seront payés à un professeur qui réunira deux heures par semaine les élèves les plus capables des différents cours de garçons et filles pour leur apprendre des chants d'ensemble, des chants nationaux qui leur permettent de se faire entendre soit aux fêtes scolaires, soit aux fêtes nationales.

- Le 17 novembre 1902, la commission du théâtre décide de refaire le décor de Norma temple Grec, ce dernier datant de 1793 est complètement détruit. La dépense s'élèvera à 3800 frs.

*** En 1903**, la commission administrative de l'Hôpital de Nîmes décidait de créer une Ecole d'Infirmière et l'installait dans les locaux de l'Hospice d'Humanité, route d'Uzès. C'était une des premières Ecoles d'Infirmières en France. En 1923, l'Ecole était transférée rue de Bouillargues dans "*L'Ancien Prieuré des Dames de l'Assomption.*" Ces locaux accueillirent jusqu'en 1945 des promotions d'une vingtaine d'élèves. Dès la libération, chaque rentrée scolaire vit s'accroître le nombre de postulantes qui passa rapidement de 30 à 80 en 1er année.

L'école devenue vétuste et étroite, la commission administrative décida d'en construire une nouvelle. Un emplacement fut trouvé, rue Kleber, sur un terrain situé à la limite de la ville et des garrigues.

Les travaux commencés le 1er juillet 1958, furent achevés le 30 septembre 1960. C'est l'architecte nîmois Henri Floutier qui fut chargé de sa conception. C'est ce dernier qui

réalisa, en 1934, la maison des anciens combattants, rue des Chassaintes.

* - Le 13 février 1903, à la suite d'un vol aux collections du Médailler de Marseille, la commission archéologique a estimé qu'il y avait lieu, la nuit, d'assurer plus efficacement la garde du musée des médailles de la ville située dans la maison carrée. La situation présentant un réel caractère d'urgence la commission décide que le gardien de jour, couchera dans la maison carrée, son traitement sera augmenté de 400 frs l'an. Le lit, aménagé à l'intérieur, sera parfaitement dissimulé dans la journée. Cette situation perdurait encore dans les années 1940.

- Dans une réunion du Conseil Municipal datée du 8 avril 1903, le chef de l'Octroi, décrit dans un rapport, la décadence des foires en général, et notamment la foire de la St-Michel, à Nîmes.

Selon lui les raisons sont multiples, la crise économique du Midi, la facilité des déplacements avec le chemin de fer, ce nouveau moyen de transport étant aussi utilisé pour les marchandises, les foires ne sont plus des lieux exclusifs de transactions. Pour preuve la disparition de la Foire de Beaucaire.

Avec son déplacement en 1881, du centre ville au Boulevard de la République, (*Jean-Jaurès*) la foire fut assez florissante et la vaste avenue fut couverte pendant plusieurs semaines, de foules joyeuses et bruyantes. La foire devait rentrer en décadence, par suite de vices nombreux dans son organisation ; l'établissement des tramways, en obligeant de réduire l'allée des promeneurs à 10 mètres de largeur, devait vouer cette foire à la ruine ; un manque de rigueur à l'inscription, avec l'absence de versements d'acomptes, favorise des réservations fantaisistes, c'est ce qui explique ces vastes espaces restés déserts pendant tout où partie de la foire. Après discussions la mise en place d'un droit d'arrhes proportionnel à la surface est adopté et étude sera faite pour remédier au rétrécissement des allées par les Tramways.

* - Le 1er juillet 1903, un bail est passé avec, MM Coste et Pantel, les propriétaires de l'immeuble situé face à l'Hôtel de Ville, au N° 6, pour la location de l'horloge dite "*Jacquemard*" placée sur leur immeuble. Ces messieurs demandent une somme de 100 F par an, pour cette location, fonctionnement et entretien à charge de la ville.

Cette somme n'étant pas exagérée étant donné l'incommodité qui résultera pour le locataire éventuel de la pièce qui précède celle où est placé le mécanisme, du passage quotidien de l'horloger municipal, et de plus la difficulté pour ces messieurs de louer cette pièce.

D'après une inscription portée sur le fronton de l'immeuble, le Jacquemard daterait de 1880.

C'est M. Berger, locataire et horloger officiel de la Compagnie de Chemin de fer qui l'aurait installé, l'heure donnée par le Jacquemard servant de référence pour le départ des trains.

Précédemment, l'immeuble aurait appartenu à l'oncle d'Alphonse Daudet probable modèle de Tartarin de Tarascon.

Au début des années 1990, lors d'une restauration de l'immeuble, le Jacquemard est déposé, les experts pensent que même restauré, l'objet, très fragilisé, se conservera très mal. L'idée a germé de réaliser une double opération, réaliser une copie du Jacquemard et la mettre en place, conserver l'original au Musée du Vieux Nîmes en demandant son classement et sa restauration. Ce travail sera réalisé, en 1994, par les établissements Poitevin de St Privat-des-Vieux.

Etant dans une propriété privée et inscrit à l'inventaire du patrimoine, une nouvelle convention sera passée entre la ville et le propriétaire, l'original sera cédé par ce dernier à

la ville. Il est à ce jour (2007), toujours en attente d'une restauration.

* **Le 26 juillet 1903**, inauguration, au jardin de la Fontaine, côté entrée Est, de la statue du fabuliste nîmois Antoine Bigot, elle est l'oeuvre du statuaire Charpentier. Bigot, né et mort à Nîmes (1825-1897), membre de l'Académie de Nîmes, est connu pour ses fables populaires.

Ce poète nîmois, aimait à écrire en patois. Ce n'était pas un puriste, il se voulait tout simplement authentique. Il mêlât allègrement à ses récits les mots du parlé nîmois, ce patois du peuple qu'il affectionnait et qui donnaient toute sa force au récit. Car pour un méridional la langue de Molière est bien fade avec l'accent de Nîmes.

"Qué vouldrien nou faire creire - Qu'un poilo es uno sartan - Et qué cé qu'és négre és blan - Foutraou ! nou fan la moralo - Nou disoun qué la Cigalo Déou pa canta diii l'estiou... - Sacrébiou !"

* - Suite à une pétition du 30 juillet 1903, d'un certain nombre d'habitants du hameau de St-Cézaire qui demande l'établissement d'un passage à niveau sur la ligne de chemin de fer Nîmes Montpellier, au droit de l'ancien chemin de Nîmes à St Cézaire (*actuel avenue Georges Dayan*), aboutissant au cimetière communal protestant.

On désirait ainsi éviter le stationnement des convois funèbres au passage à niveau de la route départementale n°4 (*actuel chemin du mas de Cheylon*) fréquemment fermé non seulement par le passage des trains, mais surtout par les manoeuvres qui s'effectuent dans la gare de St-Cézaire aux abords de laquelle il est situé.

Cette demande est rejetée par l'Administration de la compagnie, mais elle précise qu'une consigne formelle sera donnée à la gare pour que la durée des fermetures des barrières du passage à niveau actuel n'excède pas 10 minutes...

* - En octobre 1903, couverture avec une charpente métallique et des tôles ondulées du marché de gros St Charles (*fruits et légumes*). La structure longeait le Boulevard Gambetta. Le marché était ouvert tous les matins jusqu'à midi, à 7h de novembre à mars ; à 6h en avril, septembre et octobre ; à 5h de mai à août.

Avant sa couverture, la place paraissant trop petite, une étude est réalisée, les commerçants ayant une préférence marquée à mettre leurs marchandises du côté du Boulevard Gambetta en laissant libre le côté Nord de la place. Un placier sera désigné pour distribuer les emplacements.

Au début des années 1960, le marché de gros sera déplacé au nouveau marché-gare, route de Montpellier, et la structure métallique sera revendue à un particulier. De 1884 à 1960, le marché Saint-Charles alimentera en fruits, légumes et primeurs, les halles centrales ainsi que les épiceries de la ville et des villages environnants.

Cette place portera plusieurs noms, place St Jean au XVIIIe siècle, ensuite place de l'allée au début du XIXe siècle.

L'allée étant composée à l'époque du Grand Cours et du Petit Cours, qui deviendront le Boulevard Gambetta en 1883, sous l'administration du maire Républicain Ali Margarot.

La place avait reçu la première fontaine publique en 1824, cette dernière étant alimentée par le Nymphée du Jardin de la Fontaine. L'eau non potable, était réservée aux animaux, au ménage et à la toilette.

* En 1904, première représentation de Sémiramis aux Arènes de Nîmes le 24 juillet, l'auteur Joséphin Péladan fut acclamé par tous les spectateurs debout. Ce spectacle prévu à l'origine pour le 19 juin il dut être reporté une première fois au 29 juillet par manque de préparation, mais cette date correspondant à un jour d'élection, il fut décidé de l'avancer de 5 jours.

Le décor reproduisait exactement un sanctuaires célèbres de l'Assyrie, Le Zigourat d'Ourou.

Péladan né à Lyon avait des attaches gardoises, son père étant originaire du Vigan et sa mère de Nîmes. Nul n'étant prophète dans son pays, de nombreux adversaires s'opposèrent à l'auteur et à son oeuvre.

La représentation de Sémiramis réalisé par "*le Comité des Intérêts régionaux*" ayant donné un déficit total 8853,20 fr, le Comité abandonne les décors du spectacle au bénéfice de la ville et le Conseil Municipal alloue à ce même Comité la somme de 8853,20 fr pour combler son déficit.

* - En juin 1904, une plainte de certains propriétaires de la place de de la Salamandre est déposée au sujet d'un pylône disgracieux établi sur cette place pour soutenir les fils téléphoniques. Un autre propriétaire de l'immeuble sis au numéro 10, proteste contre cette plainte et espère que le Conseil maintiendra le pylône en question, il tient absolument à voir disparaître les fils téléphoniques fixés sur sa maison, créant une servitude insupportable, les employés des téléphones étant constamment obligés de circuler sur la toiture.

La municipalité ayant donné l'autorisation nécessaire de l'installation d'un pylône, par une lettre datée du 25 février 1904, constate que cet emplacement crée une gêne certaine pour la circulation, il est aussi d'un effet des plus disgracieux et enlaidit la place de la Salamandre, il n'était absolument pas nécessaire de l'installer sur le point où il se trouve.

Le Conseil proteste énergiquement contre le travail fourni par l'administration des Postes et Télégraphes, et demande l'enlèvement de ce pylône.

- **Le 3 août 1904**, suite à une pétition par laquelle les habitants du quartier de la porte d'Alès, habitués du Lavoir du puits Couchoux, ont exposé le mauvais état de ce lavoir et sollicite sa réparation.

L'architecte de la ville M. Cambacédès, s'étant rendu sur les lieux et ayant reconnu le bien fondé de cette demande, dresse un devis s'élevant à la somme de 1824 francs pour le remettre dans un état convenable. Le travaux seront exécutés de telle façon que pendant leur exécution, il y ait toujours un bassin à la disposition des laveuses.

- **Le 14 novembre 1904**, comme chaque année à pareille époque, le Conseil Municipal vote un crédit pour la création de chantiers communaux, en vue d'assurer du travail aux ouvriers atteints par le chômage. Les orages du mois d'août dernier ayant occasionné des dégâts considérables aux chemins des garrigues, il y a lieu d'organiser, au plus-tôt, des chantiers en vue d'améliorer leur viabilité.

Le vote d'une crédit de 6300 F, permettant d'occuper 60 ouvriers pour une durée de 42 jours est proposé. Certains Conseillers trouvent ce crédit insuffisant, M. Blachère propose une somme de 10 000 f qui permettrait d'occuper 80 à 100 ouvriers, M. Coutelier propose 60 000 f.

Monsieur le Maire, le Docteur Crouzet, apprécie les sentiments généreux auxquels il s'associe, mais il faut compter avec les ressources, après discussion, un vote rejette l'amendement de M. Coutelier et approuve celui de M. Blachère.

"Le docteur Gaston Crouzet, maire de Nîmes du 20 mai 1900 au 17 mai 1908, représente à Nîmes une forme de radicalisme modéré. L'électorat nîmois glissant progressivement à gauche la rupture de ce consensus deviendra inéluctable, avec l'élection en 1908 de 24 conseillers SFIO et apparentés, sur les 36 à pourvoir. "

- L'Etat ayant accordé, en 1904, le groupe en marbre "*Vers l'Amour*" du sculpteur, Jean Esoula (1851-1911) à la ville de Nîmes pour la décoration de la promenade de la

Fontaine, la Municipalité étudie l'emplacement idéal.

Le 9 décembre, une discussions s'engage, la Commission des Travaux publics et la Commission des Beaux Arts, sont d'accord pour l'installer au centre de l'espace libre situé à l'Est de la grande Allée. M. Maruéjol (*Conseiller Municipal*), trouvant ce monument délicat et mièvre, quoique joli, le verrait plutôt dans la verdure, dans un bosquet, de préférence vers la source il ajoute : *"la où les commissions voudraient le placer il serait trop loin des regards (à l'époque la pelouse était interdite au public) et en quelque sorte noyé par le soleil."* M. le Maire, Gaston Crouzet, signale que les Commissions ayant prévu de mettre la statue sur un socle provisoire, une fois l'installation faite le Conseil pourra se rendre compte, si l'emplacement est bon. Cette statue est actuellement à l'emplacement proposé par les commissions, c'est à dire, au centre de la pelouse située à droite de l'allée centrale.

Les 4 statues, qui se trouvent de part et d'autre de cette allée, ne sont que des copies, les originales, attribuées à Nicolas-Sébastien Adam (1705-1778), ont été déposées, après restauration au Musée des Beaux-Arts en 2000. Ces dernières sont des sculptures en marbre provenant du Château de la Mosson transportées en 1747 dans les jardins de la Fontaine. Elles représentent, en premier à droite à partir de l'entrée principale du jardin de la Fontaine, SYVAIN (*en partie satyre en partie humain, symbolise la nature sauvage*), à gauche ENDYMION, (*selon la mythologie fils de Zeus*) en second à droite FLORE (*divinité de tout ce qui fleurit*) et à gauche DIANE (*copie d'une statue du château de Versailles sculptée par Martin Desjardin en 1680*).

*** En 1905**, le 9 janvier, M. Jolivet, adjudicataire de l'entreprise de location des chaises sur les promenades publiques, se plaint que depuis l'été des personnes ont pris l'habitude de s'installer chaque jour sur les promenades publiques et notamment sur l'Esplanade, munies de chaises et fauteuils mobiles, cette situation étant contraire à ses intérêts et à ses droits. Il demande en conséquence que des mesures soient prises pour faire cesser cet abus.

La commission municipale présidée par le maire, le Dr Crouzet, décide le rejet de cette demande, des abus ayant été commis par M. Jolivet, en percevant des prix supérieurs à ceux indiqués dans le contrat d'adjudication.

* - Le 24 février, un membre du Conseil Municipal, M. Castanet, constate que les jeux de hasard et autres tripots jouissent dans la ville de Nîmes d'une liberté presque complète. Il propose de faire cesser ce scandaleux état de choses en appliquant immédiatement et d'une façon formelle la loi du 10 avril 1834, qui frappe de peines correctionnelles la tenue des jeux de hasard.

M. le Maire dit que les jeux sur la voie publique sont supprimés. Ils seront tolérés quelques jours, avant et après la période des Rameaux.

Ces jeux étant tolérés un peu partout, leur interdiction totale dans les établissements publics porterait un préjudice à la ville au profit des villes voisines. Il faut les maintenir dans certains établissements comme le Casino ou l'Eden, ces deux établissements vivant de ces jeux. (1)

(1) *Ces deux établissements n'existent plus : Le Casino était situé boulevard Sergent Triaire au niveau de l'actuelle rue Guillemette, à l'emplacement de l'Eden se trouve, rue J. B. Godin, un établissement Evangéliste.*

* - Séance du Conseil Municipal de 24 février 1905, les habitants du quartier de Massillan demandent la création d'une école.

La loi du 20 mars 1883 porte à l'article 8, les dispositions suivantes : *Toute commune est tenue de pourvoir à l'établissement de Maisons d'école au chef-lieu et dans les hameaux ou centre de population éloignée du dit chef-lieu ou distants les uns des autres de trois*

kilomètres, et réunissant un effectif de vingt enfants d'âge scolaire.

Il y a à Massillan quarante enfants en âge de recevoir l'instruction, parmi lesquels trente environ iraient en classe régulièrement.

La création d'une classe mixte semble pleinement justifiée, un dossier est présenté avec une offre de local vaste et qui remplirait après l'exécution de certaines réparations toutes les conditions exigées par les règlements scolaire.

Au surplus, la partie de l'immeuble réservée à l'habitation de l'instituteur, forme un logement très convenable.

Le devis des travaux à exécuter à l'immeuble de M. Guin, s'élève à la somme de 1091 fr.

L'école ouvrira le 1er octobre 1905, mais l'académie n'ayant pas donné son accord l'instituteur sera rétribué par la commune.

L'école n'ayant que 3 élèves, fermera à la fin de l'année scolaire 1909-1910, le bail consenti le 11 juillet 1905, sera résilié le 23 juin 1910.

Précédemment, dans sa séance du 7 mars 1907, le Conseil Municipal avait statué sur une pétition des habitants des quartiers des Trois Ponts, du Mont Cavalier et de la Gazelle tendant à la création d'une école mixte au centre de ces quartiers.

"...l'éloignement des écoles de Massillan et du Mont Duplan, situées l'une et l'autre à trois kilomètres, cette distance est beaucoup trop grande pour être effectuée par des jeunes enfants."

Le Conseil émit un vote favorable de principe, et décide d'étudier la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu, en même temps de supprimer l'école de Massillan, dont le nombre d'élèves diminuait peu à peu. L'effectif de l'école étant de vingt élèves à ses débuts n'est plus que de cinq en 1907.

Décision est prise de fermer l'école de Massillan et ouvrir celle de la Gazelle au 1er octobre 1910. Mme veuve Martin, propriétaire d'une maison sis route d'Uzès (quartier de la Gazelle), louerait son immeuble à la ville au prix de 500 frs par an. Le 27 août 1910, le Conseil Municipal décide de l'acquisition de l'immeuble destiné à l'école de la Gazelle au prix de 10 000 fr, cette décision sera approuvée par le Préfet le 25 janvier 1911.

Elle comptera à peine 30 élèves lors de son ouverture en octobre 1910 et 52 en 1911. L'année suivante, 1 janvier 1912, création d'une deuxième classe avec une deuxième institutrice. Elle recevra une indemnité de de 200 frs. Cette école était située sur l'emplacement actuel de la maternelle de la Gazelle.

En fin des années 50, l'école de Massillan rouvra dans la maison Guin. Elle accueillera 75 enfants partagés en 4 classes en 1962, 13 ans plus tard, en 1975, l'école est désertée, il n'y a plus que 6 élèves, c'est la fermeture définitive.

Le bâtiment de l'ancienne école de Massillan est actuellement le siège de la radio locale, RFN.

- La loi de finances du 22 avril 1905 institue un régime qui doit permettre à tout bouilleur de cru de jouir de son privilège, sans ouvrir son domicile aux vérifications du service.

Ce régime repose essentiellement sur l'établissement, dans chaque commune, d'un ou plusieurs ateliers de distillation.

Pour Nîmes, ces emplacements sont : à St-Césaire, la place publique ; à Courbessac, la place publique, près de l'église ; à Nîmes, le lavoir du chemin de Générac. Quant aux jours et heures de leur fonctionnement, dans l'atelier du lavoir de Générac, et celui de St-Césaire, tous les jours, le dimanche excepté, de 6 h du matin à 6 h du soir. Pour l'atelier de Courbessac, les lundi, mardi et mercredi de 6 h du matin à 6 h du soir.

"Chaque viticulteur avait le droit de distiller pour son propre compte 1000 degrés d'alcool pur, soit 20 litres à 50? ; c'était le privilège du bouilleur de cru.

Ce privilège était héréditaire ; il a été supprimé en 1960 sauf pour ceux qui le détenaient alors avec la possibilité de le transmettre à leur conjoint. Le bouilleur de cru et le distillateur auraient tôt ou tard disparu du paysage de nos campagnes, mais en 2002 une

nouvelle loi abroge dès 2007 tout privilège ayant trait à cette tradition."

* - Le 15 mai 1905, décision finale du déplacement de la poudrière civile. Cette dernière était au préalable située dans le quartier de la porte d'Alès (21, rue porte Cancière) (*). Suite à de multiples pétitions des habitants du quartier, qui redoutaient une catastrophe, la poudrière n'étant plus gardée la nuit depuis l'année 1880, le Conseil Municipal décide de l'éloigner des habitations. Un premier projet, daté de 1899, prévoyait son installation à l'Est de la ville, dans la carrière, la Françoise (*actuellement dans l'enceinte de l'école de police de Courbessac*), à 500 mètres environ de la poudrière militaire, mais l'autorité militaire, appelée à émettre son avis, a estimé que pour faciliter la garde du nouveau magasin à poudre et permettre au poste de la poudrière militaire d'y fournir une sentinelle, il convenait de la construire sur un point plus rapproché de celle-ci.

La poudrière civile, sera installée sur un terrain militaire du champ de manoeuvre (au Nord-Est de l'*actuel terrain d'aviation de Courbessac*) avec toutes les conditions de sécurité requises, protection contre l'humidité, des explosions... un merlon sera construit, les locaux seront munis de doubles et solides fermetures. Ce bâtiment sera réquisitionné, en 1942, par les troupes d'occupation et détruit par faits de guerre en août 1944.

(*) *L'appellation rue porte Cancière date de 1895, au préalable on l'appelait communément chemin de la Poudrière. A ne pas confondre avec la rue de la Poudrière, qui tient son nom de la proximité d'une autre poudrière construite au XVIIe siècle, à l'époque des guerres de religions.*

*** En 1906**, une communication de Félix Mazauric, conservateur du musée archéologique de 1906 à 1918 (*géologue et spéléologue réputé*), bouscule la hiérarchie de l'ancienneté des monuments nîmois, en décrivant certes de façon sommaire, mais irréfutable, un menhir appelé à ses débuts "*de la poudrière*", (*à cause de la proximité d'une poudrière*) toutefois l'appellation "*de la Clause*", non du lieu serait plus exacte, aujourd'hui il est appelé communément "*Menhir de Courbessac*".

Ce dernier sera reconnu et classé comme monument historique le 24 septembre 1936. Sa hauteur de 2,17 le classe dans la série des petits monolithes gardois. Avec un âge estimé de 4500 ans, il est le plus ancien des monuments nîmois. Il est situé en bordure de la route d'Avignon, à la hauteur des pistes de l'aérodrome, en face l'ancienne carrière.

* - Conseil Municipal du 9 juin 1906, débat sur l'installation de bains douches au Lycée de Garçons de Nîmes, situé boulevard Victor Hugo, et datant de 1886.

Lecture d'un courrier de M. Boudier proviseur, adressé à M. le Maire en date du 23 mai dernier, signalant que le lycée de Nîmes n'était toujours pas doté de bains-douches, alors que plus trente lycées en sont déjà pourvus en France.

L'architecte de la ville, M. Cambécédès, fait remarquer "*que le lycée de Nîmes passe à juste raison, pour un des plus beaux, des mieux compris et des plus sains, comme la municipalité tient à l'honneur de conserver son renom de beauté et de le maintenir au premier rang, il espère que la ville consentira au financement de cette installation*"

Le projet est prêt à être exécuté pour que l'installation soit faite en août prochain (rentrée 1906). Le devis s'élève à la somme de 3041,85 F, la ville prendra le quart de cette somme à sa charge, ainsi que la fourniture de l'eau nécessaire au fonctionnement, l'Etat prendra les trois quarts restants. Ce projet sera adopté par le Conseil lors de la séance.

Voici un extrait du règlement intérieur du Lycée, en 1886 : "*Santé - La propreté est également l'objet d'une attention constante : les bains de pieds sont obligatoires pour tous les élèves ; ils sont donnés tous les quinze jours. Les bains entiers se prennent au dehors par abonnements, aux frais des familles, et en été les bains froids sont pris dans une maison de campagne du Lycée, où est établi un bassin de natation. Cette maison,*

connue sous le nom de Mas-de-Ville, leur offre, l'été, des ombrages épais, et tout le Lycée y trouve facilement un abri agréable et précieux au moment où les chaleurs rendent les promenades sur les routes pénibles et insalubres. L'espace permet d'y être encore séparés en grands, petits et moyens, sans qu'il y ait de confusion ni de gêne." - Fort heureusement les règles d'hygiène et de confort ont évolués !!!

- Un arrêté du Maire daté du 20 juin 1906, interdit les feux dits de la "St-Jean". Les années précédentes cette coutume avait provoqué des dégâts importants à des propriétés privées, des citoyens de la commune de Nîmes ont eu à regretter plusieurs accidents occasionnés par l'explosion de fusées, pétards, serpenteaux, etc... qu'on à l'habitude de tirer les jours de réjouissances populaires.

Cette pratique nocturne, remontait aux temps les plus anciens. Elle consistait à fêter le jour le plus long et la nuit la plus courte de l'année. Les jeunes allaient chercher avec des charretons, des fagots de sarments de vigne pour allumer un feu sur une place. Les garçons entraînaient leurs belles pour sauter le feu en couple. C'était une sorte de promesse pour l'avenir. Cette tradition, perdure encore de nos jours, dans certains villages gardois.

* - Le lundi 12 novembre 1906, à 14 heures, inauguration au jardin de la Fontaine dans un carré situé à l'angle Est, du monument de Henri Revoil (1822-1900). A la demande de la famille c'est une cérémonie intime et discrète qui marquera cet évènement.

Parmi ces membres figurait Paul Révoil, son fils, ambassadeur à Berne.

La vie de l'architecte Henri Révoil est marquée par l'importance de ses travaux exécutés de 1850 à 1900 : Restauration des Arènes de Nîmes ; Temple de Diane ; Arènes d'Arles ; Abbaye de Montmajour ; Saint-Trophime d'Arles ; église de Cruas ; église de Saint-Gilles ; Pont Saint-Bénézet à Avignon ; Palais des Papes ; remparts d'Avignon ; Château de Tarascon ainsi que d'autres travaux à la cathédrale de Nîmes, Montpellier, à Notre Dame de la Garde de Marseille, Petit séminaire d'Aix ; églises de Mourillon, Pont-du-Las, Saint-Jean-du-Var, Toulon, Draguignan, Aimargues, Marguerittes, Manduel, Bessèges, Saint-Ambroix, Rochebelle, Salvetat, Ganges, Olonzac, N.-D. de la Sède, Boulbon etc... et réalisation du tombeau de Mgr Cart à Nîmes...

Le buste de Révoil est en bronze. Il repose sur un socle agrémenté, par l'architecte Ballu, d'une statue assise de 3/4 réalisée d'après une sculpture ancienne dite vierge de Beaucaire.

Au début des années 1940, les besoins en métaux se feront pressants, le buste bronze sera classé comme métaux non ferreux le 2 décembre 1941, enlevé et fondu, par ordre de récupération le 5 février 1942.

* - Le 13 décembre 1906, l'évêque de Nîmes, Mgr Beguinot est expulsé du Palais Episcopal (*actuel Musée du Vieux Nîmes*). Il se rend solennellement en procession entouré de fidèles dans son nouvel évêché, situé au 2 rue Robert.

Cette mesure est la conséquence de la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Ce bâtiment restitué par la loi au Département, fera l'objet d'après négociations entre le Préfet, M. Trinquelage, et la ville qui désire l'acheter. Le Conseil Municipal a de nombreux projets pour ce bâtiment, Musée, Conservatoire de Musique, école des Beaux Arts, salles de réunions pour les sociétés savantes, laboratoire Municipal du côté de la place du Chapitre.

Le département vendra à l'Etat la chapelle épiscopale construite au XVIIIe siècle sur les plans de l'architecte Dardalhion. Avec sa démolition une nouvelle rue sera dégagée, elle mettra en communication la Place aux herbes et la Place du Chapitre. La porte d'entrée de l'évêché située sur la place aux herbes sera démolie. Une grille, isolant la cours

d'entrée du bâtiment du nouveau passage sera établi. Dans cette grille, une porte sera située au point milieu de la largeur de la cour.

Ce sera par un acte passé dans l'étude de M. Verdier, notaire, les 1er et 2 juillet 1910 que le département vendra à la ville de Nîmes pour la somme de 270 000 F, l'ancien Palais Episcopal.

"Historique du bâtiment : Après l'achat de deux maisons en 1681, des plans seront établis par Alexis de la Feuille de Merville avec un devis de 52 350 livres. Les travaux furent confiés à l'architecte nîmois Jacques Cubizol, futur réalisateur de la Citadelle, Fort Vauban.

Quand Mgr Séguier prendra possession de son palais épiscopal, le 29 septembre 1685, il n'était pas complètement terminé, il manquait des portes et des fenêtres.

Suite à la suppression des cultes par la convention, le palais sera vendu comme bien national le 6 février 1793, pour la somme de 101 000 livres, à un commissionnaire en marchandises, M. Pierre Chabanel. Celui-ci le revendit à son tour, le 30 décembre 1807, au département qui désirait en faire une préfecture. C'est le Préfet d'Alphonse qui en prendra possession.

Par la suite, après l'achat de l'hôtel Rivet par le Conseil Général (actuelle école des Beaux Arts) pour y installer la préfecture, par ordonnance royale, l'ancien Palais épiscopal sera remis à la disposition de l'évêque, Mgr Chaffoy, le 3 avril 1822."

* En 1907 fin de la construction commencée en 1903 d'un musée des Beaux-Arts, rue Cité Foulc, sur l'emplacement du square de la Mandragore. C'est à Max Raphel (1863-1943) que fut confié le projet de sa construction suite à un concours qui eut lieu en 1902. *"le projet de M. Raphel se recommandait par la simplicité de son plan et par le groupement des services autour d'un hall central ; par le système d'éclairage spécialement étudié et projeté, au moyen d'écrans mobiles placés entre le plafond en verre et le châssis, et qui prendraient jour par la toiture : ce qui, avec le caractère de simplicité et de grandeur - mais sans trop de recherche monumentale imprimée aux façades, a dû plaire au Jury".* C'est un bâtiment moderne qui se cache sous un habillage décoratif : sculptures ornementales, ferronneries, stucs et mosaïques ; mais le métal et le verre des charpentes et des verrières, les planchers de béton et d'acier, sont autant d'innovations techniques à l'aube du XXe siècle.

C'est le 13 août 1883, que, le Conseil municipal décida de l'emplacement, de l'achat du square de la Mandragore au propriétaire Edmond Foulc (*donnant son nom à la rue Cité Foulc*) et de l'acceptation du projet. La construction est envisagée à l'économie, mais les événements modifient le projet qui devient définitif par la découverte d'une somptueuse mosaïque romaine dite d'Admète, de 9,50 m sur 6,50 m qui sera scellée au sein du bâtiment.

Ce musée héritera des collections accumulées depuis la création du Musée de la Maison carrée en 1823, avec de nombreuses acquisitions ainsi que des dons conséquents, qui enrichirent rapidement ses collections, ces dernières comprenaient, bien sûr, la fabuleuse collection Gower. (*Renseignements donnés par Pascal Trarieux, Attaché de conservation du Musée des beaux-arts.*)

* - Le 1er janvier 1907, le collège de jeunes filles de Nîmes, situé Grand-Rue, dans l'immeuble de l'ancienne Préfecture (*actuellement école des Beaux Arts*) est transformé en Lycée de Filles.

Le nouvel établissement recevra des externes libres et des internes surveillés, il comprend des classes enfantines et des primaires destinées à préparer les élèves pour les classes secondaires, et 5 années d'études secondaires.

La ville s'engage à faire exécuter tous les travaux d'appropriation ou d'agrandissement nécessaire à son développement, l'Etat participera pour moitié dans ces dépenses.

Les dépenses annuelles du Lycée incombent à l'Etat, l'entretien et la réparation des bâtiments sont à la charge de la ville.

Le lycée restera dans cet immeuble jusqu'en 1921, date à laquelle il s'installera dans l'ancien établissement de l'Assomption, avenue Feuchères.

Historique du bâtiment de la Grand-Rue : C'est en 1822 que le Conseil Général décida, avec l'accord du Préfet, l'acquisition de la maison Rivet (actuelle école des Beaux Arts), avec ses meubles pour y installer la Préfecture.

Après l'emménagement de la Préfecture, en 1860, dans l'immeuble actuel de l'avenue Feuchères, l'hôtel Rivet sera occupé par les sœurs de Saint-Vincent de Paul, avec la création d'un dortoir pour les religieuses au deuxième étage, d'un dortoir pour 60 orphelines, dans l'ancien emplacement des archives, d'une chapelle au premier étage et la construction de bassins de lavage au rez-de-chaussée, elles y resteront jusqu'en 1899, date de la création du Collège.

C'est avec un siècle de retard sur les garçons que l'Etat prend en main l'instruction des filles.

Le Lycée impérial de garçons fondé à Nîmes en 1803, sera organisé sur le modèle militaire, les élèves portent l'uniforme et leur bataillon figurent dans les revues et cérémonies officielles. Une discipline dure s'impose aux élèves... comme aux maîtres.

* - Les 10, 11 et 12 février 1907, avec cette Cavalcade, sa Majesté Carnaval prendra la suite des fêtes de charité de 1877, 1894 et 1904.

Il faut savoir que depuis 1904, la Fête de Charité se déroulait sur 3 jours, dimanche, lundi et Mardi-Gras. Ces fêtes réalisées en plein air au mois février étaient un pari risqué, en effet contrairement à Nice ce mois-là est souvent le plus rigoureux de l'hiver, mais comme par miracle le beau temps sera aussi de la fête.

La semaine précédente, la météo n'était pas de la fête, une tempête s'abattit sur la région et provoqua de nombreux dégâts.

De nombreux organismes participèrent à cette cavalcade - Les militaires avec leurs fanfares et leurs chars - Le char de la morue à la brandade (*Raymond*) - Le char de la société de Gymnastique - Le char du Trésor - Les Sapeurs-Pompiers avec un énorme crocodile en carton-pâte, réalisé d'après la maquette de Charles Adolphe Ritter. (*cette dernière ayant été réalisée en 1889 représentait la ville de Nîmes à l'exposition universelle de Paris*) - Le Char Raphaël (*maison Horvilleur*) - Le char Rabelais (Cataclats) - Le char des travailleurs Français - Le char de Carnaval.

Le premier prix sera donné à la musique des pompiers de Nîmes avec leur fabuleux Crocodile, ce sera un vase de Sèvres offert par le Président de la République. Le 1er second prix de 800 frs sera attribué au char Rabelais. Le char des travailleurs Français obtiendra le 2ème second prix de 600 frs.

* - Le maire de Nîmes, le Docteur Crouzet, en accord avec le Comité d'action viticole organise à Nîmes la manifestation du 2 juin 1907.

Les délégations seront réunies par cantons et par ordre alphabétique de cantons. Le drapeau national sera le seul admis dans le cortège. Les musiques sont exclues de la manifestation, seuls seront admis les clairons et les tambours.

Le défilé commencera à 1h30 de l'après-midi au lieu de rassemblement, Boulevard de la République (avenue *Jean-Jaurès*), il suivra le quai de la Fontaine, le boulevard Gambetta, boulevard Amiral Courbet, le tour de l'Esplanade, la place des Arènes, le boulevard Victor Hugo, Alphonse Daudet, le quai sud de la Fontaine et redescendra le Boulevard de la République (*Jean-Jaurès*).

La population de Nîmes est appelée à pavoiser.

Dès l'aube, des véhicules envahissent la ville, il fait un temps radieux, la ville est pavoisée, les étaux des halles sont pris d'assaut, ainsi que les boulangeries et les

boucheries... les plus aisés déjeunent au restaurant.

A partir de midi la circulation des tramways est bloquée, toute la circulation est interrompue, on rentre les chaises et les tables des terrasses de café, dans la rue des manifestants s'échangent des bouteilles de vin de leur pays, des banderoles émergent au dessus des têtes, les forains installés sur l'avenue ne sont pas en reste, ils affichent aussi leur solidarité aux vigneron, le réputé marchand de chichi et de sucreries nîmois "Mignon" affiche "*Le raisin pour le vin, le sucre pour les berlingots*"... Une des principales revendications des viticulteurs étant l'abolition du sucrage du vin, cette mesure étant une des causes, par la fraude qu'elle induit, de la surproduction de vin.

Cette manifestation fut un grand succès pour les organisateurs, la participation fut estimée entre 200000 et 300000 selon les diverses sources.

* - Le 2 juillet 1907, un bail est passé entre les soussignés : M. le Dr Crouzet, maire de la ville de Nîmes, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal d'une part et M. Victor Michel, Curé de la Cathédrale de Nîmes. Il est stipulé dans ce bail : Le Dr Crouzet donne à loyer à M. Michel au nom de la commune de Nîmes, une maison située, rue St Castor, numéro 9, avec toutes ses dépendances, le tout constituant le presbytère de l'église cathédrale de Nîmes. La durée du bail est fixée à neuf ans, à partir du 1er octobre 1907. Le prix du bail est fixé à la somme de cinq cents francs par an.

"La loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Eglises et de l'Etat a eu pour conséquence de rendre libres certains immeubles. Une circulaire du Préfet du Gard, (Paul Maitrot de Varenne) datée du 10 décembre 1906, invite les communes propriétaires d'un Presbytère à décider de l'emploi provisoire de cet immeuble. Certaines communes les loueront aux plus offrants par adjudication."

- Le 9 novembre 1907, les fortes pluies de la nuit de vendredi à samedi ont encore une fois fait monter les eaux de la Fontaine à son maximum. Les sources voisines ont également atteint le maximum celle de la Gaffone par où surgit le trop-plein de la Fontaine donnant en plein de la façon la plus curieuse. L'eau jaillissait de toutes failles du rocher et formait ensuite une véritable petite rivière qui allait grossir le Cadereau de la route d'Alès (*extrait Le Petit Méridional*).

Quelques années plus tard le journal l'Eclair nous rapporte, le 25 juin 1915, des trombes d'eau sont tombées principalement sur la région nord de la ville, mais cette fois il y a eu cette particularité que ses chutes d'eau ont été à peu près aussi considérable dans la région du Cadereau d'Alès que dans celle du Cadereau d'Uzès. Le volume d'eau ou la violence des chutes ont envahi les grandes artères accédant à la ville et cela avec une rapidité si grande que ceux qui ont été surpris par les eaux ont eu de la peine à éviter d'être entraînés. Aux Trois Ponts, les ravages de l'eau ont été très violents on pouvait voir des murs entiers renversés d'un seul bloc. A partir de cet endroit la masse d'eau a produit des dégâts le long du lit du Cadereau où la plupart des murs ont été démolis et sur la route d'Uzès qui a été ravinée et décharnée sur une grande longueur. En face de la caserne d'Artillerie, l'eau s'élevait à un mètre aux rez-de-chaussée.... Au Cadereau d'Alès, la trombe d'eau a atteint le niveau du pont traversant l'avenue de la plate forme (*rue F. Roosevelt*) et bien que le pont ait une hauteur de quatre mètres a débordé sur la route descendant cette avenue puis le quai de la Fontaine. La masse d'eau passant sous le pont du Cadereau a suivi le lit de ce torrent, démolissant grand nombre de murs riverains. Au pont de l'Abattoir, la masse d'eau ne pouvant s'engouffrer sous la voûte a débordé sur le chemin atteignant bientôt une hauteur énorme. Les rez-de-chaussée du quai du Cadereau ont été envahis et ont eu à souffrir de grands dégâts.

* En 1908, le 12 février, à l'occasion d'une maison de tolérance au quartier des 3 ponts

(Villa Diane) M. le Docteur médecin du Dispensaire et des prisons, Charles Perrier, demande une augmentation de traitement de 200 F. par an. Le nouvel appointement sera fixé à 2000 F par an.

* - Le 20 juin 1908, décision d'acquérir l'immeuble Douzil, situé rue St Léonce (actuellement 6 rue Alexandre Ducros) moyennant le prix de 50 000 F, en vue de la construction du nouveau Mont de Piété.

Historique : création, le 24 février 1829, création du Mont de Piété de la Ville de Nîmes à la suite d'une ordonnance royale en date du 6 mars 1828. Il était alors logé dans un bureau situé place de la Bouquerie. Pendant près d'un siècle, cet établissement fonctionnera avec les règles établies à sa fondation. Ce n'est qu'en 1918, qu'intervint une réforme, l'établissement changea de nom et devint le Crédit Municipal.

Sous l'ancien régime, l'évêque, Cortois de Balore, initia la création du Mont-de-Piété. Ce n'était pas la première création d'un tel établissement, Mgr Séguier en avait créé un à la fin du XVIIe siècle, mais cette institution ne lui survit pas.

"Un règlement intérieur daté de l'année 1853, nous indique que ses bureaux sont ouverts au public tous les jours de la semaine, les dimanches et fêtes exceptés, depuis huit du matin jusqu'à trois heures, du 1er avril au 1er octobre, et depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures, du 1er octobre au 1er avril."

Le mont de piété sera transféré au 3eme étage d'un corps de bâtiment de l'Hospice d'Humanité, rue des Innocents, cette dernière sera rebaptisée rue Gergonne en 1884. Suite à la transformation de ce bâtiment en Lycée de Garçons (Alphonse Daudet), le Mont de Piété sera transféré dans l'ancienne maison de la Providence, rue porte de France, (actuellement parking) les frères de la doctrine qui l'occupaient ayant été expulsés en 1881, suite à la loi Ferry.

Il déménagera en 1908, dans un local acquis et emménagé, 6 rue Alexandre Ducros, appelée alors rue Saint-Léonce.

Actuellement il occupe depuis mai 2000 l'ancien immeuble de la Caisse d'Epargne, rue Guizot, cette dernière l'ayant libéré quelques années plus tôt, à l'occasion du réaménagement du quartier suite à la construction de la coupole des halles.

- Le Conseil Municipal adopte le 16 juillet 1908, des mesures permettant d'aménager provisoirement les locaux de l'ancien Grand Séminaire, situé du des Chassaintes (actuellement Archives Départementales), en vue d'accueillir le 40e régiment en octobre prochain.

Cela consiste en fermeture en planches, de locaux réservés, installation de lavabos, distribution d'eau, éclairage, pose de serrures, nettoyage et déblaiement divers, installation de cuisine, location de marmites et fourniture de paille de couchage. Le devis 1130 fr, dressé par l'architecte de la ville, Cambécédes, est adopté.

- Lors de sa séance du 25 juillet 1908, le Conseil Municipal de Nîmes approuve la délibération de la Commission administrative des Hôpitaux de Nîmes :

"Le domaine de l'Hôpital à Rodilhan étant libre à partir du 31 juillet, il y a possibilité de créer une laiterie. Cette création serait de nature à assurer aux pensionnaires des Hôpitaux un lait pur et sans mélange. Ce lait serait de qualité supérieure, étant données les mesures spéciales dont les vaches seront l'objet au point de vue sanitaire. Une mise de fond de 36 426 fr pour transformer la propriété, installer une laiterie et frais de culture, serait amortie dans un délai maximum de 8 années."

La création de cette laiterie permettrait en outre assurer l'approvisionnement régulier en lait sans à subir les difficultés de fournitures que nous avons subi par le passé."

Le Domaine de Rodilhan se trouvait à environ 4 kilomètres de Nîmes, au sud du hameau de Rodilhan commune de Bouillargues (*). Cette propriété était composée de deux

bâtisses en bon état et d'environ 30 hectares de terrain.

(*) *Le hameau de Rodilhan est devenu commune en 1961.*

- Une lettre du Préfet est lue à la séance du Conseil Municipal du 30 mai 1908. C'est une réponse du Ministre de la guerre, au sujet d'une délibération en date du 13 novembre 1907 dans laquelle le Conseil Municipal de Nîmes a demandé que la population civile soit autorisée à chasser dans la partie dite "*de Courbessac*" du Champ de tir des Garrigues.

Par dépêche du 28 mars, M. le Ministre informe que l'affermage du droit de chasse à des personnes étrangères à l'armée, a été interdit d'une manière générale pour tous les champs de tir de l'artillerie, par décision du 5 janvier 1906. Il ajoute que le droit de chasse est actuellement affermé aux officiers de la garnison de Nîmes.

En réponse à ce courrier, le maire précise qu'il n'est pas question d'affermage à la société des chasseurs du Gard, mais tout simplement de la liberté de chasse accordée à tous les chasseurs de la commune dans la région où l'artillerie n'a jamais effectué de tirs. En conséquence, le conseil émet le vœu que le droit de chasse sur la partie du champ de tir qui est au levant de la route d'Uzès et qui s'étend jusqu'au hameau de Courbessac, soit libre pour tous les chasseurs de la commune en règle avec la loi.

* - le 4 octobre 1908, inauguration d'un monument consacré à la mémoire de Bernard Lazare.

Ce dernier, journaliste parisien né à Nîmes, prendra le premier en 1896 la défense du capitaine Dreyfus. Après son décès en 1903, une souscription sera ouverte pour lui ériger un monument dans sa ville natale. Il sera édifié à l'entrée est du jardin de la Fontaine. Quelques mois plus tard, le 14 juillet 1909, une main inconnue, cassa à coups de marteau le nez de Bernard Lazare. Par la suite, la statue profanée sera connue à Nîmes sous le nom de "*Desnasa*". Cette dernière, fut démontée pendant l'occupation allemande. Les restes du monument, conservés dans un entrepôt, seront, après la guerre de 40, incorporés dans la construction de la pyramide des héros et martyrs du combat pour la liberté, boulevard Jean-Jaurès.

- Avec l'approbation informelle et secrète d'une majorité des Conseillers Municipaux, le Maire de la Commune, M. Jules Pieyre, avait acheté par adjudication un immeuble ayant servi de collège aux Jésuites situé à l'angle de la rue Colbert et de la rue Notre Dame.

Au cours de la séance du 21 octobre 1908, il demande le vote du Conseil confirmant cet achat, il déclare que grâce au secret de cette enchère cela a permis de substantielles économies, ce vaste immeuble payé précédemment 120 000 fr par les Jésuites, reviendra seulement, en comptant les frais à 55 120 fr.

L'opposition, représentée par M. Cabiac, demande comment un Maire peut acheter un immeuble pour le compte de la commune sans autorisation préalable du Conseil, il conteste à M. Pieyre le droit d'agir ainsi.

Le Maire, répond qu'il avait pris au préalable l'avis d'une majorité de Conseillers, et que, s'il n'en avait pas parlé à tous, c'est par crainte que le secret ne soit pas gardé, dans ce dernier cas l'immeuble aurait été payé à un prix très supérieur. Il précise que cet achat étant lié à une close de ratification du Conseil, laisse ce dernier libre de le confirmer ou non. Après mise aux voix, cet achat est confirmé par le Conseil.

Historique : C'est dans cet immeuble que sera logée la Caserne des Sapeurs Pompiers, détruite lors du bombardement du 27 mai 1944.

* En 1909, le 10 février, la municipalité déclare qu'elle est disposée à faire tous les sacrifices nécessaires en faveur d'un projet de création d'un camp d'instruction militaire à Massillan.

M. le Maire, Jules Pieyre, ajoute que la ville propose de faire parvenir au moyen d'une

nouvelle canalisation, l'eau filtrée jusqu'au champ de tir de Massillan. Par ce projet, la ville assure l'alimentation gratuite en eau potable de toutes les troupes en quantité égale à ce qu'elle fournit déjà aux troupes de la garnison, si l'Etat consent à installer à Massillan un camp d'instruction avec casernement et minimum de troupes.

La Municipalité espère que les sacrifices considérables qu'elle s'impose seront pris en considération par le Département de la Guerre.

En réponse à cette délibération, le Ministre de la Guerre fit connaître par dépêche à M. le Préfet du Gard qu'il avait transmis ce vœu à la connaissance de M. le Général Commandant le 15^e corps d'armée.

Dans une délibération du 30 juin, le Conseil précise :

Le champ de tir de Massillan peut-être facilement agrandi, entouré comme il l'est d'un nombre considérable d'hectares de garrigues ou de landes incultes, impropres à toute culture, d'un rapport à peu près nul, dont l'acquisition pourrait être faite dans d'excellentes conditions. Son étendue pourrait être prolongée de plusieurs kilomètres dans toutes les directions.

La situation exceptionnelle des terrains qui par leurs nombreux accidents, obstacles, mamelons, etc... se prêtent à tous les genres de manoeuvres.

L'air particulièrement sec de notre région et l'extrême perméabilité du sol qui le débarrasse rapidement de toute humidité, permettent aux troupes de camper toute l'année, sans avoir à redouter les intempéries si préjudiciables à la santé des hommes, alors que dans nombre d'autres corps, le stationnement dans les camps est nécessairement limité à quelques mois.

* - Lors de la réunion du 23 avril 1909, le Conseil Municipal accorde une subvention à la commission des fêtes de la Placette, pour l'organisation des fêtes de printemps des 15 et 16 mai.

Avec au programme, le samedi, retraite aux Flambeaux dans le quartier, grand bal sur la placette, dimanche matin à dix heures, concert instrumental par une musique, apéritif d'honneur auquel seront invités les membres du Comité d'honneur. Concours de balcons et fenêtres fleuris. Après-midi, distribution en musique des prix décernés par un jury. Distribution de fleurs aux dames et demoiselles, fête enfantine, goûter aux enfants, bal, apéritif et le soir grand bal.

Deux mois plus tard, la fête du 14 juillet sera organisée autour du thème "*République Sociale*". Ces festivités jugées, excessivement politisées, provoqueront un changement de Préfet, Maitrot de Varenne, et l'invalidation du Maire, Marius Valette.

*** - 1910**, un règlement municipal en date du 3 février 1910, nous donne un nouvel aperçu de la profession de cochers de voitures de place, (*taxi hippomobile*).

Extrait du règlement.

Les voitures stationneront sur les points suivants : Boulevard Amiral Courbet (*square de la Couronne*) - Boulevard Gambetta (*bureau de poste annexe, St Charles*) - Boulevard Victor Hugo (*Maison Carrée*) - Boulevard des Arènes (*Café de la grande Bourse*) - Gare des voyageurs (*gare chemin de fer*).

Les cochers devront avoir 18 ans au moins et un certificat d'aptitude délivré par un expert désigné par le Maire.

Il est défendu aux cochers : de lutter de vitesse entre eux - d'offrir par la parole ou par gestes leurs voitures au public - de racoler les passants - de fumer, lorsqu'il y aura un voyageur dans la voiture - de couper les convois funèbres.

Les cochers allumeront les lanternes dès la chute du jour.

Les cochers ne seront pas tenus de recevoir dans leurs voitures des voyageurs en état d'ivresse, sauf le cas de réquisition de la part des agents de l'autorité.

Les horaires de stationnements obligatoires sont de 6 heures du matin en été (*1^{er} avril au*

30 septembre) jusqu'à 9 heures du soir et 7 heures du matin en hiver (1er octobre au 31 mars) jusqu'à 9 heures du soir.

Faute de se conformer à ces horaires de présence, le permis de stationner sera retiré au propriétaire des voitures.

Le tarif des courses à l'intérieur de la ville, jusqu'aux limites de l'octroi est fixé, pour 4 voyageurs au plus, de jour à 1 fr la course, l'heure 2 fr, de nuit à 1,50 la course, l'heure 3 fr.

Au-delà du rayon de l'octroi, les voyageurs traiteront le prix de la course de gré à gré avec les cochers

Un inspecteur des voitures de place aura pour mission de veiller à la stricte observation de ce règlement.

1910 * - Plusieurs changements de Maires provoqueront la désorganisation de l'administration Municipale, Le maire Jules Pieyre élu le 17 mai 1908, sera invalidé (*il était fonctionnaire de l'Etat, cela était considéré comme incompatible avec la fonction de Maire*) et remplacé le 6 juin 1909 par le premier adjoint Marius Valette. Ce dernier sera lui-même invalidé pour avoir voulu donner un caractère excessivement socialiste à la fête nationale du 14 juillet 1909. Hubert Rouger assurera l'intérim jusqu'à l'été 1910. Elu député il démissionnera de ses fonctions de Maire pour laisser la place au premier adjoint Charles Vauriot qui conduira la municipalité jusqu'à l'élection partielle d'octobre qui rétablira l'ancien Maire, Marius Valette.

Un courrier en date du 5 août 1910 nous donne un exemple de cette désorganisation, le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Nîmes, Randon de Grolier, fait savoir qu'il ne lui a pas été possible de toucher la somme de deux cents francs accordée, suite à sa demande écrite du 23 juin dernier.

Cette somme était destinée à couvrir les frais liés à la participation, le 15 août prochain, du Corps des Sapeurs-Pompiers de Nîmes au concours de pompes à Avignon.

En attendant l'attribution de cette somme et considérant l'engagement moral contracté auprès des 30 sapeurs-pompiers qui travaillent depuis deux mois en vue du concours, le Commandant fera l'avance lui-même des fonds nécessaires.

La décision de verser la somme de deux cents francs, sera prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 août.

En 1911 - Une mesure d'ordre municipale concernant la circulation, à l'occasion de la fête foraine installée sur la partie Est Gambetta, datée du 24 février 1911, nous donne un aperçu de la vie nîmoise.

Du 27 février au 10 avril, il est interdit aux voitures et charrettes autres que celles des forains de stationner sur la place des Carmes, (*place Gabriel Péri*) sur les boulevards Gambetta, Amiral-Courbet et des Casernes (*boulevard Etienne Saintenac*).

Les charrettes de foin et de bois pourront stationner dans la rue Condé, du côté des maisons et aux abords des poids publics.

Les marchands de vieilles ferrailles (brocante) actuellement (1911) installés boulevard Amiral-Courbet, contre l'église (*St Baudile côté porte Auguste*), pourront étaler leurs marchandises, soit sur la place du Château, soit au plan Vacher.

Les diligences, qui stationnent actuellement sur la place des Carmes, devront stationner sur la place de l'Écluse.

Lors de la traversée de l'espace du champ de foire, les véhicules de toute sorte devront marcher au pas, les Tramways électriques, devront ralentir leur marche, et le watman (*conducteur*) devra constamment faire retentir l'alarme.

Les convois funèbres autres que ceux provenant des églises St Charles, St Baudile, devront éviter de passer dans les rues occupées par les installations foraines.

* - Une récente décision de la Municipalité, jugée trop restrictive par M. Alix, directeur du Casino de Nîmes (*), met en difficulté les finances de son établissement. Depuis la suppression des petits jeux qui l'aidaient à vivre et à faire vivre, rien que dans le Casino un personnel de quatre-vingt-sept personnes sans compter les fournisseurs de la ville et le don de 300 fr fait chaque mois au bureau de bienfaisance.

N'ayant plus cette ressource, il se voit obligé de supprimer l'orchestre, composé des premiers solistes du Grand Théâtre et des professeurs du Conservatoire qui trouvaient là un sérieux appoint à leur traitement. Tous les jeudis était organisée, en matinée, une séance de cinématographe gratuite destinée aux enfants pauvres des écoles et aux vieillards des hospices.

Insensible à ses arguments, le Conseil, considérant que le Casino de Nîmes est un établissement privé, repousse la demande.

(*) *Le Casino était situé Boulevard Sergent Triaire, à l'angle de la rue Guillemette.*

* - En vue de réaliser un Orphelinat laïque, le Conseil Municipal décide, lors de la séance du 31 mars 1911, d'acquérir l'immeuble de Madame veuve Sabatier, pour la somme globale de 32 000.

Cette propriété sise chemin d'Avignon, près du Pont de Justice, d'une superficie d'environ 9000 mètres carrés comprenant un bâtiment principal, bâti à rez-de-chaussée et un premier étage d'une surface de 850 mètres carrés environ. Deux remises, un grenier à foin, un grand hangar, diverses annexes bâties, débarras, dépendances, poulaillers...

Un jardin potager dont la face sud longe le petit chemin de Nîmes à Marguerittes, un verger et un jardin d'agrément dont la face nord longe la route nationale dite route d'Avignon, une cour et un terrain labourable...

- Dans un rapport en date 14 mars 1911, le chef des Gardes champêtres municipaux, soumet au Conseil la proposition suivante :

"Création d'une brigade de gardes champêtres cyclistes destinée à rendre plus efficace la surveillance du terroir et des chasses communales."

Cette brigade étant plus spécifiquement affectée à la chasse, le conseil décide, dans un premier temps, de l'achat de 4 bicyclettes et vote à cet effet une somme de 250 fr.

* - Journées d'aviation des 16, 17, 18 et 20 juillet 1911 à l'hippodrome des Courbiers, avec le concours d'aviateurs réputés : M. Aubrun, sur appareil Deperdussin, monoplane, M. J. Daillens sur appareil Sommer, biplan, Melle J. Herveu, sur appareil Blériot, monoplane. L'organisateur M. Sauze sollicite auprès du Conseil Municipal, une subvention destinée à la création de prix attribués aux aviateurs, ces prix devant être décernés par une commission nommée par l'aéro-club du Gard. A cette occasion une subvention de 1000 frs sera votée par le Conseil Municipal.

* **1912** - Un groupe de nîmois, parmi lesquels un grand nombre de médecins, a pris l'initiative de la création, au Grau-du-Roi, d'un petit hôpital marin, afin de recevoir et de traiter des malades, des enfants surtout, atteints de tuberculoses osseuses ou articulaires. Un manque d'établissements spéciaux à Nîmes et dans le département, ont suggéré l'idée de cette création.

Il était reconnu, à cette époque, qu'une cure de soleil et d'air marin avait une influence prépondérante sur la guérison de ces malades.

Les malades indigents seraient hospitalisés au tarif de l'aide médicale, un complément de ressources serait dégagé grâce aux bénéfices réalisés sur les pensions des malades payants.

Il reste le problème du financement pour la création de cet hôpital, aménagement de la maison Rédarès, (*ancien Casino*), matériel, fonds de roulement, cet établissement devant

comporter 30 lits, et serait ouvert toute l'année.

Une souscription privée a permis de trouver une partie de la somme nécessaire, une demande est faite aux pouvoirs publics. Lors de sa réunion en date du 27 mars 1912, le Conseil Municipal de Nîmes décide d'accorder une subvention.

Le montant de cette dernière fera l'objet d'âpres débats... la commission des finances propose une somme de 500 frs, le Conseiller Rigal trouvant insuffisant cette subvention propose 5000 frs, Aubry plus modeste propose 1000 frs.

Le Maire, Marius Valette (de 1910 à 1914), déclare avoir rencontré pour cette affaire le docteur Fabre, principal acteur du projet et se range sur la proposition de 1000 frs de M. Aubry. Le conseil repousse cet amendement et vote la somme de 500 frs proposée par la commission des finances.

Ce projet privé n'aura pas un grand avenir, c'est seulement en 1932, qu'un ensemble sanitaire hospitalier de type sanatorium sera créé rive droite du Grau du Roi, sur un terrain de 12,6 hectares, face à la mer sur la plage du Boucanet. C'est actuellement une annexe du CHU de Nîmes

* - Dans sa séance du 28 août 1912, le Conseil Municipal décide de l'installation du Conseil des Prud'hommes dans les Anciens locaux du Conservatoire (*aile Nord du Grand Théâtre, côté rue Molière*). Lors de l'incendie du 27 octobre 1952, les archives prudhommales seront préservées grâce à l'épaisseur du mur de séparation. Après cela ils s'installeront rue Notre-Dame à l'angle de la rue Colbert. Actuellement ils sont logés rue Porte de France.

Historique : C'est en 1807, qu'un décret impérial, autorisa l'établissement d'un Conseil de Prud'homme dans la ville de Nîmes. Une ordonnance du 2 février 1820 portera le Conseil des Prud'hommes de Nîmes à 9 membres titulaires et 2 suppléants soit 6 fabricants et 5 chefs d'atelier. Suite à l'agrandissement de l'Hôtel de ville en 1836, les salles des Prud'hommes avaient été aménagées au deuxième étage.

- Le 12 novembre 1912, le Docteur Delon, Directeur du bureau de d'hygiène, s'adresse à la Municipalité. Il fait une remarque au sujet des maladies contagieuses qui sévissent dans le milieu scolaire.

Malgré la désinfection des classes pendant les grandes vacances, le nombre des maladies est encore considérable, il fallut combattre des foyers de rougeole, de scarlatine, de varicelle, d'oreillons, il rappelle aussi l'épidémie importante qui avait sévi, il y de cela une douzaine d'années, forçant la fermeture temporaire de certaines écoles.

Il propose d'ajouter aux mesures déjà prises la désinfection des livres scolaires, ces derniers circulent de mains en mains. Il serait bon, chaque année pendant les grandes vacances, les passer à l'étuve. On recommencerait aussi à chaque petite épidémie partielle.

Il faudrait pour cela acquérir une étuve spéciale livres, ces derniers ne pouvant pas être exposés à la vapeur d'eau. Le principe de fonctionnement est simple, il faut un appareil pesant 80 kgs, démontable et transportable avec l'aide d'un petit chariot. Son rendement serait suffisant pour traiter aisément les 20000 volumes scolaire des classes. Il faudra aussi prévoir le produit nécessaire au fonctionnement de la machine, le méthoxyl.

Le Conseil vote un budget de 1000 frs pour ces achats.

*** En 1913**, un sujet important pour l'administration est à l'ordre du jour, la modernisation de l'enlèvement des immondices.

Divers procédés sont étudiés et déjà utilisés dans certaines villes, en Autriche (Solingen), où les ordures sont recueillies dans des récipients cylindriques en fer étamé, de 125 litres, ces récipients collectés par deux hommes sont chargés sur un chariot pouvant en contenir

44, et remplacés par un vide, arrivées à destination ces emballages sont vidés, nettoyés. Le collecteur d'ordure passe tous les jours.

Ce système est déployé au Havre, à Furth en Bavière, toutefois le volume des conteneurs est plus réduit.

A New-York le système est beaucoup plus évolué, dans chaque maison on exige trois récipients, l'un pour les restes de cuisine ; l'autre pour les cendres et poussières, le dernier pour les papiers et chiffons.

A ce niveau de son exposé, M. Leydet, secrétaire général de la Préfecture précise qu'à Paris un système de collecte appliqué depuis trente ans fonctionne mal, ce sont des "poubelles" collectées par des tombereaux, ces derniers ne sont jamais fermés, les récipients (poubelles) sont détériorés, beaucoup ont perdu leur couvercle. Les engins de collecte ne montrant pas l'exemple il est impossible d'appliquer des procès-verbaux pour mauvaise tenue de récipients aux particuliers.

Après ces comparaisons des différents procédés de collecte des ordures, une régie sera donnée en adjudication :

- Les premiers récipients seront fournis, en cas de détérioration leurs remplacements seront à la charge de l'usager.
- L'adjudicataire fournira la matériel et les chevaux, les ouvriers de la ville en place dans l'ancien système (*tombeliers*), assureront la main d'oeuvre.
- Les véhicules de collectes seront hermétiquement clos.
- Les tournées de ramassage se feront tous les jours, même le dimanche, le personnel assurant ce service par rotation.
- Le service de balayage sera assuré par le personnel Municipal, comme par le passé.

En 1913, mise en service, de la nouvelle installation de pompage de Comps. Ce chantier fut initié le 30 juillet 1908, car l'ancienne galerie se colmatait peu à peu. Un projet qui consistait dans le forage d'un certain nombre de puits filtrants de 40 centimètres de diamètre, atteignant chacun une profondeur de dix mètres et reliés les uns aux autres par un grand tuyau collecteur, servant de récipient général fut réalisé.

La différence entre l'ancienne et la nouvelle captation peut se résumer ainsi. L'ancienne distribuait l'eau superficielle, venue du fleuve à travers le gravier, eau de qualité moyenne, mais pas toujours irréprochable au point de vue bactériologique. La Nouvelle puise, à seize mètres au-dessous de la surface du sol, dans une nappe souterraine, des masses liquides toujours jaillissantes et renouvelées, parfaites comme composition chimique et pures de tout germe microbien pathogène.

* - Le 3 février 1913, un projet d'extension de la canalisation des eaux du Rhône aux Garrigues et au camp d'instruction militaire Massillan est approuvé.

Ce projet dressé par M. Bonfort, ingénieur architecte à Nîmes, comportait la construction d'une usine de relèvement au réservoir Bonfa, l'établissement d'une conduite de refoulement alimentant un réservoir construit à la Rouvière, ayant un débit de 3000 mètres cubes en 15 heures, et se prolongeant jusqu'à la limite du champ de tir dans un réservoir de 500 mètres cubes, destiné à l'alimentation des troupes du camp de Massillan. Ce dernier réservoir étant à la charge de l'administration de la guerre. Une canalisation de refoulement capable de débiter en 15 heures 1000 mètres cubes sera prolongée jusqu'au Belvédère.

Le volume prévisionnel de 3000 mètres cubes en 15 heures est porté à 6000, pour permettre d'alimenter les mazets situés dans le bassin de la Rouvière. Cette dernière modification entraînant un supplément de 71000 fr, le total de la dépense est porté à 332452,26 fr.

* **En 1914**, lors de la séance du Conseil Municipal du 14 février, le président du Syndicat d'initiative; L. Boyer, signale l'action de personnes peu scrupuleuses qui enlèvent des stalagmites et stalactites. Pour y remédier il préconise l'installation d'une porte en fer. Le syndicat n'ayant que des maigres ressources il demande une aide de la municipalité pour cette réalisation.

Le Conservateur des Musées archéologiques, Félix Mazauric, approuve cette demande en argumentant dans ce sens : *"La grotte en question est très visitée par le public nîmois, elle constitue en quelque sorte une leçon de choses pour les élèves des écoles qui s'y rendent en groupes, accompagnés de leurs professeurs. Elle peut aussi devenir un terrain d'expérience, fort utile au Musée et aux naturalistes, pour l'étude des faunes cavernicoles."*

Une subvention de 200 fr est accordée au Syndicat d'Initiative pour la réalisation de ces travaux.

La grotte des fées (*la baoume di Fado*) est située au nord de la route de Sauve, derrière Castanet, sur les pentes du Serre du Buis qui descendent vers le Cadereau de Vacquerolles. On peut s'y rendre facilement par le chemin qui suit le Cadereau. Il s'amorce à la route d'Alès et longe le mur du cimetière protestant ; après avoir parcouru celui-ci sur une longueur de 1500 mètres, on aperçoit, à gauche, à mi-hauteur de la colline, l'entrée de la grotte formant une large tache noire sur le paysage environnant. Au bas entre la route et la colline une place publique a été récemment aménagée.

Ce lieu est chargé d'histoire : C'est dans cette grotte que la communauté protestante tenait des assemblées secrètes au début du XVIIIe siècle. Un certain soir du 14 janvier 1720 une assemblée, trahie par un chasseur, est encerclée par les troupes de la citadelle. Plus de 50 personnes seront faites prisonnières. Certaines seront traînées de prisons en prisons ou se retrouveront emprisonnés à la Tour de Constance d'Aigues-Mortes, d'autres finiront leurs vies aux galères.

- En ce début du XXe siècle, les équipements collectifs se développent, aussi, dans les deux Hameaux de Nîmes, St-Césaire et Courbessac. En mars, par une pétition les habitants de Courbessac demandent l'installation de l'éclairage électrique, cette requête étant selon eux pleinement justifiée, le système actuel, des plus primitifs, est insuffisant, les jours de mauvais temps les lampes à pétrole installées ne peuvent pas fonctionner. Dès la tombée de la nuit, le hameau se trouve donc dans une complète obscurité.

Ils font aussi remarquer que le hameau de St-Césaire est équipé depuis octobre 1911 d'un éclairage électrique. Le Maire favorable à cette demande, promet de faire hâter une étude pour permettre au Conseil de statuer lors de la prochaine séance.

Dans cette même délibération, le Conseil Municipal de Nîmes décidera de l'extension du système d'éclairage électrique du hameau de St-Césaire, dix lampes supplémentaires seront installées.

La société nîmoise d'éclairage et de force motrice recevra une redevance annuelle de 10 francs par lampe, un avenant au contrat datant de 1911 est signé, il expirera en 1922.

A l'ordre du jour de cette séance de mars 1914, création de postes d'adjoints spéciaux dans les hameaux de St-Césaires et Courbessac.

"Considérant que ces hameaux sont situés respectivement à 4 km et 5,6 km de l'agglomération (Hôtel-de-Ville).

Considérant que cette distance rend difficiles les rapports administratifs entre les hameaux et ladite agglomération principale, rapports qui se multiplient au fur et à mesure de la mise en application des nouvelles lois sociales.

Considérant de plus que la stricte application des arrêtés de police de l'observation desquels dépend le bon ordre et la sécurité publique ne peut être assurée dans ces hameaux faute de surveillance véritablement effectuée."

* - Le 27 février 1914, une commission du Conseil Municipal décide, dans un Comité secret de se porter acquéreur des deux établissements Bérard mit en vente par la Société des bains et lavoirs de Nîmes.

Il y a quelques mois, plusieurs tentatives d'adjudication par lots séparés, sur une base de prix plus élevée n'eurent aucun résultat. Ces ventes comprenant aussi la reprise par l'adjudicataire de charges contractées avec la ville par un traité signé en 1876, d'une durée de 50 ans.

Par le passé les administrations municipales qui se sont succédé à l'Hôtel de Ville ont étudié cette question d'acquisition des établissements Bérard, mais les exigences du Conseil d'Administration de cette société ont été telles que l'on n'a jamais pu arriver à résoudre équitablement cette question.

En 1911, la ville avait proposé de payer 200000 fr pour l'achat de ces immeubles, mais la Société des Bains ne voulant pas descendre en dessous de 300000 fr l'affaire ne fut pas conclue.

Au début de l'année 1914, les affaires de la Société des Bains s'étant dégradées, la municipalité espère l'acquérir pour la somme de 80000 fr.

C'était une très bonne affaire, l'établissement de la rue Notre Dame comportait, un lavoir de 120 places avec étendage, un service d'hydrothérapie, un bassin de natation, une buanderie blanchisserie, deux logements, le tout avec une surface au sol de 7925 m².

L'immeuble de la rue St Mathieu comportait, un lavoir de 78 places, un établissement d'hydrothérapie, un logement et diverses pièces, sur une surface au sol de 910 m².

Une commission sera nommée pour régler l'affaire de la blanchisserie, reprise avec les immeubles. Elle occupait 10 personnes et lavait le linge du Lycée de garçons (*Alphonse Daudet*) ainsi que celui de divers clients, notamment les hôtels du Cheval Blanc, d'Europe et de Provence, de France... Cette industrie s'avérant trop onéreuse pour la ville, les contrats ne seront pas reconduits, le personnel licencié et les chaudières revendues. La ville cessera ce type d'exploitation industrielle le 1er janvier 1916.

L'achat de ses établissements sera finalisé le 10 mai de l'année courante, le bassin Bérard sera le premier bassin de natation municipal de la ville.

1914 * - En mars 1914, une commission municipale est chargée d'étudier l'organisation d'une halte d'atterrissage pour avions. A l'ordre du jour le choix du terrain.

L'emplacement choisi se trouve situé au nord du champ de manoeuvre de l'artillerie de Courbessac au niveau de la route d'Avignon.

Un premier hangar serait à construire sur un terrain appartenant à la ville, un problème se pose, le ministère de la Guerre en détient l'usufruit indéfini.

En août, le début de la guerre de 14 retardera ce projet.

* Le 2 mai 1914, le Directeur du Service de la voirie adresse un rapport au Maire, suite à un voeu approuvé par une délibération du Conseil Municipal datant de 1912 et prévoyant la création d'une ligne de tramways électrique de Nîmes au Pont du Gard, avec arrêt dans tous les villages qui se trouvent sur le parcours.

Cette affaire en était restée là, mais l'extension du réseau des tramways étant, de nouveau, à l'ordre du jour, ce projet, relancé, fera l'objet d'une demande à la Compagnie des Tramways qui étudiera cette question. La guerre de 14-18 mettra fin provisoirement à ce projet.

* - Le 12 mai 1914, M. le chef du Bureau militaire fait un rapport au citoyen Maire, Marius Valette, pour l'inviter à prendre les mesures nécessaires pour assurer le logement des troupes de passage venant exécuter au camp des garrigues, soit des exercices de tir, soit des écoles à feu.

Liste des régiments et dates : 40e régiment d'infanterie (Alais et Uzès), 900 hommes environ, le 28 avril - 55e régiment d'artillerie (Orange), 1076 hommes et 642 chevaux, du 23 mai au 7 juin - 54e régiment d'artillerie (Lyon), 1389 hommes et 1000 chevaux, du 24 juin au 3 juillet - 2e régiment d'artillerie (Grenoble), 1095 hommes et 625 chevaux, du 4 au 14 juillet - 6e régiment d'artillerie (valence), 1169 hommes et 575 chevaux, du 6 au 23 août.

La caserne des passagers (*rue de la Casernette*) n'offrant que 325 places, d'autres locaux seront mis à disposition : Un immeuble municipal de 120 places, situé rue Colbert - un local appartenant à M. Lamouroux au Planas, 120 places - l'ancien local des tramways route d'Arles appartenant à la Compagnie PLM de 140 places - un local propriété de M. Grégoire, rue Charlemagne, 350 places - le local de M. Bastide, rue de Générac, 110 places et le local Flaissier 4, rue de Combret, 70 places.

Les événements vont se précipiter, le 27 mai M. Elie Castan remplacera le Maire Valette pour la durée de la guerre de 14, jusqu'au 20 septembre 1919. Le 1er août, la mobilisation est décrétée en France. Situé à l'arrière du conflit, la ville Nîmes va s'organiser et participer à l'effort de guerre avec tous les moyens dont elle dispose. Nous allons en relater certains événements dans les articles qui vont suivre.

* - Lors de la réunion du Conseil du 2 août 1914, le Maire indique que la plupart des chefs de famille ayant été mobilisés, leurs proches se trouvent sans moyens d'existence. Il y a lieu de prévoir dans quelles mesures l'administration municipale pourra leur venir en aide. Il pense que le Conseil devrait voter un crédit de 100 000 fr affecté à l'organisation de soupes populaires.

Le Conseil adresse aussi un appel aux Bourgeois aisés afin de récolter des dons en argent qui viendraient s'ajouter au crédit voté.

Une commission municipale composée de MM le docteur Lafon de Trinquelage, Cabiac et des citoyens Astier, Bourelly, Gignoux, adjoints ; Roustit, Couty, Larguier, Cazalis et Castan Maire, est chargée de l'organisation de ces soupes populaires.

Le 9 octobre un rapport sur le fonctionnement des Soupes populaire est fait au Conseil. En voici le Tableau :

"Certains jours du mois d'août, on a préparé jusqu'à 11000 rations de soupe ; 5500 le matin et autant le soir ; il a fallu pour cela mobiliser toute une batterie de marmites et porter à l'ébullition 5 hectolitres d'eau ou l'on faisait cuire 275 kg de légumes. A l'oeuvre des soupes populaires est venue se greffer en septembre celle des réfugiés. Ces derniers logés dans l'établissement de l'Assomption, situé avenue Feuchères, et mis à disposition par la préfecture, avec un internat et une cuisine collective correspondant exactement aux besoins, permettront de servir 7700 repas, composés d'une soupe, d'un ragoût et souvent d'un dessert, le tout gracieusement accompagné d'un vin du Midi."

Pour satisfaire aux besoins des réfugiés fuyant les territoires envahis par les Allemands, la municipalité a voté une subvention de 3000 fr. Ils pourront ainsi bénéficier d'une gratuité de nourriture pendant trois mois.

Les hospitalisés de l'Artillerie et du 19e sont transférés dans des locaux de l'Assomption pour dégager l'hôpital Ruffi.

En février 1915, un constat est fait lors de la réunion du Conseil Municipal. La visite hebdomadaire des filles soumises ne pouvant s'effectuer à l'hôpital, par manque de place, cette visite se fera désormais dans un local de la mairie. Les filles soumises étant disséminées un peu partout dans la ville, on ne peut pas exiger d'elles qu'elles se rendent à la Mairie en voiture, il faudra veiller à ce que la décence soit observée dans les rues et surtout que les filles publiques ne profitent pas de la circonstance pour se livrer à des racolages.

En août 1915, l'administration décidera de loger au dépôt des réfugiés de L'Assomption, vingt militaires en congés, originaire des régions occupées par l'ennemi. En conclusion de

cette décision, une déclaration solennelle sera faite :

"Rien ne sera négligé pour assurer à nos hôtes de passage la possibilité d'un repos bien gagné. Nos braves soldats y trouveront, avec le gîte et le couvert, dans un milieu bien préparé à les recevoir, toute l'affection reconnaissante dont nos populations méridionales sont animées à leur égard."

De plus, une indemnité journalière de 50 centimes leur sera allouée individuellement, comme frais de séjour, pendant toute la durée de leur congé, et une somme de dix francs leur sera également remise au moment du départ.

*** - 1914**, au début de la guerre, Guillaume Apollinaire fait une demande d'engagement restée sans suite. Apollinaire rencontre Louise de Coligny-Chatillon (*celle qui sera Lou dans son oeuvre "Calligrammes"*). Elle le rejette. Il tente de nouveau une démarche pour s'engager. Fructueuse cette fois, le 5 décembre 1914 il rejoint les casernements du 38e d'artillerie de campagne situés route d'Uzès à Nîmes ; il y demeura jusqu'à Pâques 1915. Deux jours après son incorporation Louise arrivera à Nîmes, impatient il fera le mur pour la rejoindre, ils deviennent amant dans une chambre de l'hôtel du Midi, situé au square de la Couronne.

La guerre lui inspire de nombreux poèmes, certains devinrent célèbres. Ces lettres, parmi les plus belles jamais publiées sur l'amour fou, seront écrites à Nîmes.

*Le Tour Magne tournait sur sa colline laurée
et dansait lentement lentement s'obombrait
et j'aime de t'y aimer cette Nîmes la Romaine
où les soldats français remplacent l'armée prétorienne*

Certaines seront écrites au coin d'une table, dans sa chambre, à la buvette du camp de Massillan, au réfectoire de la caserne, au grand café situé alors sur l'Esplanade, en début d'année 1915 c'est au café Tortoni (actuellement Monoprix) qu'il se complaira à écrire.

*Le Tortoni d'ici fait à Paris la nique
Il est très bien je l'aime et c'est assez je crois
Au nom du Canudo le signe de la croix
Est fait par les garçons comme par la patronne...*

Ce café situé en face de l'hôtel du Midi lui permettait d'apercevoir la fenêtre de la chambre qui avait abrité leur amour.

Rapidement, Louise s'éloigne, peut-être lassée par cet amoureux trop lyrique et bavard, plus cérébral que fougueux. Elle partira pour Nice le 15 décembre. Désespéré Apollinaire lui écrira un poème.

*Je pense à toi mon Lou ton coeur et ma caserne
Mes sens sont tes chevaux, ton souvenir est ma luzerne...
Quand je suis à cheval tu trottes près de moi
Nos 75 sont gracieux comme ton corps...*

En permission à Nice pour 48 heures, Guillaume s'aperçoit que Lou s'est détachée de lui, il la soupçonne infidèle. Dans le train, de retour vers Nîmes, il fait une rencontre, Madeleine Pagès, après une longue correspondance amoureuse, ils se fianceront l'été suivant.

Envoyé sur le front, le 4 avril 1915, il sera affecté en novembre au 96e régiment d'infanterie avec le grade de sous-lieutenant. En 1916, blessé à la tempe par un éclat d'obus, il doit subir une trépanation. En janvier 1918, il est atteint de congestion

pulmonaire ; ensuite il contractera la grippe espagnole qui sévit en Europe. Affaibli par sa blessure et ses récentes maladies, il meurt le 9 novembre 1918, deux jours avant l'armistice. Sa tombe se trouve au cimetière du Père-Lachaise.

A l'occasion du 80e anniversaire de sa mort, la ville de Nîmes rendra hommage au poète. Une plaque sera apposée, en souvenir, sur la façade de l'ancien Grand hôtel du Midi et de la poste situé au square de la Couronne, elle sera dévoilée le 14 novembre 1998, par le Député Maire Alain Clary.

Guillaume, Albert, Vladimir, Apollinaire de Kostrowitzky, plus connu sous son pseudonyme, Guillaume Apollinaire était né à Rome le 26 août 1880, d'une mère issue de la noblesse polonaise et de père inconnu. Considéré, comme apatride son engagement lui permettra d'acquérir la nationalité française.

*** 1915** - Lors de la séance du 19 février, la Municipalité approuve un projet de réalisation de gaines d'obus, modèle 1887, suite à une commande de l'Etat. C'est avec l'appui de M. Doumergue (*natif d'Aigues Vives*) alors Ministre des colonies que ce projet put aboutir.

Ce travail serait donné à un groupement de mécaniciens-constructeurs nîmois, formé à cette occasion et à l'école pratique d'Industrie et de Commerce (place de la Calade, actuellement Théâtre Municipal). Il permettait d'éviter un projet concurrent qui aurait privé Nîmes d'une activité industrielle. Les ateliers d'Alais et d'Arles, portaient un projet consistant à réquisitionner les tours existant dans Nîmes, y compris ceux de l'école pratique.

Un des éléments qui rentrait en faveur du projet nîmois, les élèves de l'école pratique impliqués, participaient à l'effort de défense nationale et leur éducation professionnelle s'en trouverait fortifiée.

- Après 4 ans de conflit, l'industrie nîmoise de la chaussure manquant cruellement de main-d'oeuvre qualifiée, la municipalité décide, en juin 1918, de créer un nouvel atelier destiné à former des élèves à la conception et la réparation de machines-outils pour l'industrie de la chaussure. Cet atelier serait installé dans une salle du rez-de-chaussée de l'école pratique.

- Le 3 juin 1915, le conseiller Maisonneuve expose au Conseil, un projet d'acquisition d'un terrain supplémentaire pour entreposer les ordures ménagères. Suite à l'arrêt de la vente des fumiers (compost) consécutif à l'état de guerre, les deux terrains destinés aux entrepôts d'immondices, situés sur les chemins de Générac et de Beaucaire vont devenir insuffisants.

Il est décidé l'achat d'un troisième terrain de 21 391m² et d'une valeur de 9700 fr situé en bordure de la route de Beaucaire appartenant à M. Joseph Clément, ancien boucher.

*- Lettre de M. le Préfet (*Louis Hudelo*), transmise à M. le Maire (*Elie Castan*), datée 12 août 1915 : "*En prévision d'une hausse possible et de difficultés éventuelles de transport au début de l'hiver prochain, il y aurait intérêt à se préoccuper dès à présent des approvisionnements de charbon nécessaires aux services publics ...Il conviendrait de prendre dès cet été des mesures de réduction de l'éclairage des voies urbaines.*"

Suite à ce courrier, la municipalité s'engage à prendre les mesures suivantes :

- Décision de passer du 1er au 20 novembre ou plus tard si le temps le permet le chauffage des bureaux de l'Hôtel de Ville et des divers services communaux.
- Arrêter les chauffages le 13 du mois de mars au lieu du 31. Il est décidé en outre de regrouper les employés non mobilisés dans un nombre restreint de bureaux. Suppression du charbon accordé à titre de faveur à divers employés.
- En ce qui concerne l'éclairage public au gaz, (*) il est décidé :
- De ne laisser fonctionner qu'un seul bec des 233 lanternes à bi-becs.
- Déposer les 64 lanternes multiples en les remplaçant par des lanternes simples.

- Supprimer tous les candélabres qui sont sur les boulevards, en ne laissant brûler que ceux qui sont aux divers carrefours des rues adjacentes.
 - Supprimer les 30 lanternes du Jardin de la Fontaine et ne laisser brûler que les 4 qui permettent d'aller du portail du garde (*entrée Est*) à celui du restaurant (*situé entre la source et le temple*).
 - Réduire le nombre de becs d'éclairage des places de la Comédie et de St Paul et réduire les heures d'éclairage en fonction de la saison.
- (*) *L'usine à production de gaz, fonctionnait au charbon. C'est cette usine, située sur le triangle de la gare qui en a pollué le sol.*

Les effets de la Grande Guerre sur le commerce à NIMES : Lors du recensement de 1911, la ville de Nîmes compte 80 437 habitants. La guerre de 1914 et l'épidémie de grippe espagnole de 1918 ont décimé la population nîmoise, qui ne compte, au recensement de 1918, plus que 70 056 habitants. En l'absence des hommes, la natalité est en régression, et les femmes remplacent leurs maris ou leurs fils dans les activités commerciales. Aux halles de Nîmes, plus de la moitié des étals sont tenus par des femmes. Dans l'industrie aussi, les ateliers du cuir et du textile emploient plus de 90% de femmes. Par ailleurs, les aliments de base augmentent considérablement, 28% de plus pour les oeufs, 150% pour le beurre, 75% pour le sucre. Une douzaine d'oeufs coûtait 1,10 franc en 1914, contre 7,20 francs en 1918. On distribue des cartes d'alimentation de février 1918 jusqu'en 1920 pour gérer les pénuries. Cette idée sera reprise pendant la seconde guerre, avec les tickets de rationnement. Il fallut attendre 1921 pour retrouver une situation normale. (*Texte Philippe Ritter*)

- Trois mois après la signature de l'Armistice, les nîmois désirent retrouver rapidement le confort de la Belle Epoque, le 2 février 1919, un citoyen, M. Poulhon, se plaint de la parcimonie avec laquelle le gaz est distribué dans les maisons, de la mauvaise qualité et de l'état défectueux de l'éclairage public (*qui fonctionne au gaz de charbon*). Il demande à la Municipalité s'il ne serait pas possible d'améliorer cette situation.

Le président de la Commission de l'éclairage, M. Rivière répond : "*que le charbon manque à l'usine par la suite de la pénurie de transport. La commission décide d'ouvrir un registre de réclamations relatives à l'éclairage tant public que privé, de façon à permettre de présenter ses observations avec plus de force. Il précise en outre que la pression du gaz a été prise aux différentes heures de la journée et que, si elle n'est pas conforme aux indications du cahier des charges c'est moins à la mauvaise volonté de la Compagnie qu'à l'insuffisance des quantités de charbon dont elle dispose ou à leur qualité défectueuse que la cause en est due.*"

Il est précisé que la Compagnie espère pouvoir bientôt s'alimenter en charbon anglais, plus riche en gaz et de bien meilleure qualité.

* - **Au cours de la séance du 2 février 1919**, M. Coste demande pour quelles raisons toutes restrictions de courant électrique ayant été supprimées, la Compagnie des Tramways n'a pas encore repris l'horaire des marches des Tramways. Il se plaint que, notamment au boulevard de la République (*Jean-Jaurès*), il faille attendre quelquefois une grosse demi-heure le passage d'une voiture. M. Maisonneuve adjoint, répond que la plainte de M. Coste sera transmise à qui de droit et que des explications seront provoquées sur le retard apporté à la mise en pratique de l'ancien horaire.

En septembre 1919 le service s'est amélioré avec passage d'une voiture toutes les 15 mn. Les voitures étant bondées aux heures de pointe, la Compagnie des Tramways envisage d'affecter une quatrième voiture au service de la ligne B (*de la Gare de la Camargue, emplacement de l'actuel Lycée, au Pont de Justice*) pour améliorer la fréquence (12mn). En raison de la pénurie de matériel cette solution est retardée, il est envisagé,

d'augmenter la vitesse commerciale, sans modifier la vitesse réelle des voitures, en en réduisant le nombre d'arrêts.

Un avis favorable est donné à cette proposition, mais il est précisé que l'arrêt fixe du dépôt des charbons doit-être maintenu.

*** - En mai 1919**, le préposé en chef de l'Octroi s'adresse au Maire :

"Depuis 1914, la foire de la Saint-Michel est supprimée - Un arrêté de M. le Préfet du Gard avait interdit aux débuts de la guerre, l'installation de baraques foraines.

Maintenant que la clôture des hostilités est heureusement intervenue, beaucoup de villes ont rétabli leurs foires, estimant que les forains, ainsi que les autres français, avaient le droit d'exercer leurs métiers ou leurs industries d'avant-guerre.

L'Ouest de la France, le Centre et le Sud-Ouest ont depuis quelque temps déjà autorisé la reprise des fêtes foraines. Dans l'Est, Besançon, Belfort et même Mulhouse, viennent d'en faire autant. Enfin dans la région, Marseille a décidé de rétablir la foire de Saint-Lazare qui se tient sur la Plaine Saint-Michel, du 15 août au 15 septembre ; Béziers a rétabli sa foire de décembre, et il y a lieu de penser que Montpellier rétablira celle de novembre.

Il serait donc indispensable que le Conseil Municipal prenne une décision, afin, qu'informés par leurs divers journaux, les forains puissent, dès maintenant, prendre leurs dispositions pour organiser leurs tournées."

Le Conseil adopte la proposition de rétablir la foire de la St-Michel, une commission est chargée d'étudier les nouveaux tarifs des places.

*** - Au cours la séance du 27 juin 1919**, le Préposé en chef de l'Octroi, propose de transporter au parc à fourrage route d'Avignon, le pont-bascule qui se trouve dans un local place des arènes. Après sa fermeture effectuée en août 1914, il ne produit aucune recette.

Ce pont était installé autrefois sur cet emplacement parce qu'il s'y trouvait le marché aux fourrages et le marché au bois. Il précise aussi que ce local devenu libre pourra être loué.

M. Fernand Serret, exploitant un salon de coiffure pour un loyer mensuel de 125 frs au premier étage de ce local, désire résilier son contrat. M.M. Grill et Camroux propriétaire du local mitoyen se portent candidats pour la location de l'ensemble des locaux. Un bail de 9 ans, résiliable au grès de chacune des parties avec préavis de 6 mois à l'expiration de chaque période triennale (3, 6 et 9 ans) sera conclu pour un loyer mensuel de 400 frs.

"Ce local démoli pour faire place au futur projet de l'îlot Grill, était situé à l'angle de la rue Alexandre-Ducros. Il servait, dans un passé récent, de guichet de vente de billets pour les spectacles des Arènes."

*** - Au cours d'une séance du Conseil Municipal d'été 1919**, une révision de l'arrêté préfectoral fixant le tarif du transport des chiens sur les voitures du réseau de tramways est proposée :

"D'après cet arrêté, le prix du transport des chiens est identique au prix payé par le propriétaire dudit chien. Il s'ensuit que ces animaux paient différents tarifs ou même rien du tout, selon la personne qui les accompagne ; plein tarif si c'est un voyageur ordinaire, tarif réduit si c'est un militaire ou un enfant âgé de moins de 7 ans et rien du tout si le voyageur est muni d'un libre parcours.

Il est certain qu'il y a là une anomalie qu'il est bon de faire disparaître. MM. les Ingénieurs du Contrôle des Tramways sont de cet avis.

Proposition est faite, de modifier cette tarification, les chiens seront admis sans supplément, à condition qu'ils restent sur la plateforme avant des voitures quand le nombre des places disponibles le permettra."

*** Le 9 mai 1919**, la municipalité décidera d'emménager à Nîmes un centre d'aviation Postale en remplacement du terrain de Pujaut, on choisira pour cela le terrain de Courbessac servant de manoeuvre à l'artillerie depuis 1874.

" En ce qui concerne le terrain de Pujaut son organisation temporaire est la conséquence de la liaison postale organisée par le Ministre des Postes et Télégraphes entre Nice et Avignon, (seul arrêt régional des trains rapides Paris Marseille) il s'agit donc d'une installation provisoire et non celle d'un aéroport important. Ce terrain est considéré au point de vue du réseau général comme point d'atterrissage de force majeure. "

L'artillerie cédera à l'aéronautique le champ de manoeuvre de Courbessac d'une superficie de 45 hectares, le nouveau champ de manoeuvre choisi pour l'artillerie d'une surface de 67 hectares n'appartient seulement qu'à 3 propriétaires, M. Maroger, propriétaire du Mas de la Rouvière, Mme Vve Bonnes, propriétaire du Mas de Calvas et de M. Gros Marchand de vin. Le coût estimé de ces acquisitions serait d'environ 54 000 fr. Lors de la séance du Conseil du 30 août, coup de tonnerre, le Maire lit un courrier du Président du syndicat d'initiative du Gard: *"Le Syndicat d'Initiative très intéressé par l'essai de transport de courriers par avions qui eut lieu pendant ces mois passés de Nîmes à Nice avec une régularité remarquable, regrette vivement d'apprendre que ce service a été interrompu depuis le 31 juillet sur l'ordre du Ministère des Travaux publics. Le prétexte invoqué étant le peu de gain de temps réalisé par l'avion sur le chemin de fer... Dans le but d'obtenir dans le plus bref délai le rétablissement du service postal aérien Nîmes-Nice, une commission est chargée de faire valoir auprès des autorités les avantages du courrier aérien sur le rail. Il apparaît en effet que l'avion arrivait à Nice régulièrement à 9h du matin, alors que le train postal n'arrive qu'à 14h30. Ce gain de temps de 5h30 tant à l'aller qu'au retour, permettait ainsi d'obtenir une réponse le même jour..."*

Cette mauvaise nouvelle n'interrompra pas la construction de l'aérogare, cette dernière sera mise à la disposition de la navigation aérienne le 19 septembre.

Les 25 et 26 décembre 1920, un premier meeting aérien aura lieu sur le terrain d'aviation de Courbessac, l'aviateur Gibert exécutera sur un monoplane Blériot ses premiers exercices.

Lors du Conseil municipal du 1er juin 1922 le projet départemental d'allongement des pistes fait l'objet d'une discussion : *"Cet agrandissement se ferait par une emprise du terrain situé au sud de la route d'Avignon (cette dernière joignait alors l'ancienne route d'Avignon jusqu'au rond point actuel de la sortie de l'autoroute), il fallait pour cela dévier la route nationale plus au Nord, déplacer des canalisations, des lignes électriques et téléphoniques. Le montant des dépenses prévues étant de 642 000 frs, la municipalité n'étant pas en mesure de financer un tel projet, elle décide de laisser au Conseil Général le soin de faire l'effort financier nécessaire."*

Au fil des années deux écoles se développeront, elles formeront des pilotes et des mécaniciens. En 1926, elle deviendra l'école auxiliaire de pilotage N° 19.

Dès la fin de 1942, la Base est occupée par l'armée allemande avec un *Ergänzungsgruppe*, (*regroupement de personnel*) en 1943 le général Allemand Student dirige un groupe d'entraînement de parachutistes, la base devient alors une école de pilotage ainsi qu'une école de parachutistes. De 1954 à 1964 Courbessac deviendra la base école 726, destinée à la formation initiale des sous-officiers de l'Armée de l'Air.

Par la suite, le 1er avril 1965 est créé sur la base de Nîmes, une unité à vocation particulière pour revaloriser la fonction du fusilier de l'Air en formant les cadres d'active et les militaires du rang de tous les Escadrons de Protection des bases FAS.

Fermeture, en 1996, du centre formation.

Après deux ans de fermeture de la Base de Nîmes Courbessac, création d'une Ecole nationale de Police suite à un arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 16 juillet 1998, cette école n'occupera que la partie située au nord de la route d'Avignon.

* - **Le 26 août 1919**, M. le Directeur des travaux publics, M. Gignoux, adresse le rapport ci-après :

"Depuis de nombreuses années la presse et le public demandent périodiquement la disparition de l'îlot des cygnes qui fut construit il y a vingt ans environ, au centre du premier bassin du canal de la Fontaine....

Cette construction, présentant des défauts de construction, endommagée par des inondations successives, offre à la vue du public un aspect délabré.

Le 23 juillet dernier suite à une demande du syndicat d'initiative de Nîmes et du Gard, désirant la disparition de cet îlot, un devis de la dépense qu'entraînerait cette démolition à été établis, elle s'élève à 4100 francs."

Après examen de la question, le Conseil décide que l'îlot aux cygnes doit disparaître.

* - Lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 novembre 1919, un état du Sporting Club de Nîmes (créé en 1901) est fait par son Président Henri Monnier.

"En pleine prospérité en 1914 et possédant un terrain de sports à la route d'Arles, nous avons dû tout abandonner pour répondre à l'appel de la mobilisation.

Devant ce cas de force majeure, le propriétaire de notre terrain a dû en reprendre possession ; quant à la clôture en planches qui entourait notre parc des sports, elle a été, pendant les années de la guerre, complètement saccagée et détruite en totalité.

Malgré nos réclamations réitérées auprès des autorités civiles et militaires, nous n'avons pu obtenir aucune indemnité pour le préjudice causé.

Démobilisés depuis mars dernier (1919) mes amis et avons entrepris la réorganisation de notre société de sports, et nous venons, à cet effet, de louer un terrain situé 11, rue Jeu-de-Mail. (rue Jean Bouin depuis 1934)

Ce terrain clos de murs se prête admirablement à l'installation d'un parc des sports et notre programme comprend l'aménagement d'un terrain de football, cours de tennis, piste de course à pied, emplacement de sauts, etc., avec pavillons pour vestiaires et lavabos.

Pour cela, nous allons avoir des frais importants... nous venons donc, Monsieur le Maire, vous demander de nous aider... une allocation de 3000 frs permettrait de parfaire le chiffre de nos dépenses..."

Le Conseil tranchera, en votant une subvention de 2000 frs inscrite au budget 1920.

Par la suite, un projet d'amélioration datant de 1929 sera concrétisé par l'inauguration du 18 octobre 1931 en présence de Gaston Doumergue, ancien Président de la République. Suite à des difficultés financières, le Club sera liquidé en novembre 1935.

* - **1919 suite** . Lors de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 1919, l'architecte de la ville, M. Gignoux directeur des Travaux Publics, présente un devis de travaux de peinture pour les trois grilles d'entrée du jardin de la Fontaine.

Ce devis prévoit en plus des travaux de peinture proprement dits, la dorure sur feuille en or véritable, des lances, rosettes, rinceaux et ornements divers.

Il précise que c'est toujours de cette façon que les travaux de peinture de ces grilles artistiques en fer forgé ont été faits, aussi il estime que malgré la dépense que cela entraînerait, la ville ne peut les exécuter autrement, en substituant par exemple de l'or faux à l'or véritable, ou en ne rechampissant d'or qu'une seule face des ornements de ces grilles.

Le montant estimatif s'élèverait à la somme de quatre mille six cent quatre-vingts francs.

Vu la délicatesse des ouvrages à faire, il conviendrait, pour garantir la qualité du travail et les intérêts de la ville, d'autoriser la mise en concurrence de divers entrepreneurs de peinture sélectionnés pour leur compétence, afin de traiter l'affaire.

Cette proposition est approuvée, le Conseil décide de voter la somme nécessaire de 4680 frs, laquelle sera inscrite au budget 1920.

Toujours au sujet du jardin de la Fontaine, M. Thibaut rapporteur de la commission des objets divers, expose que M. Bosc, avocat à la Cour d'Appel a offert de vendre à la ville une petite propriété limitrophe du jardin de la Fontaine sise à l'ouest du Mas Rouge.

Une partie des membres de la Commission s'étant transportée sur place pour juger à la fois de la valeur intrinsèque de la propriété dont le prix est de 5000 frs et de l'intérêt que s'attache la ville à cette acquisition.

La commission approuve cet achat, et précise que cette propriété permettrait d'offrir, aux promeneurs, une très belle vue sur les garrigues ainsi que sur le chemin d'Alès.

Un petit rappel sur l'évolution de la promenade du jardin de la Fontaine, agrandie une première fois à partir de 1841, suite à l'acquisition de plusieurs terrains en 1829, la démolition de quelques masures et l'achat du Mas Rouge en 1839. Bien connu des Nîmois, cette maison sera jusqu'à une époque récente l'habitation du gardien de la Tourmagne. Autres agrandissements, en 1865 et 1867, suite aux acquisitions des enclos Méjean, Ménard et Féminie.

*** En 1920**, mise en service deux lignes de bus à traction électrique, desservant toutes les deux le Pont du Gard, la ligne A (22,200 km) passant par Marguerittes, St Gervasy, Bezouze, St Bonnet et Lafoux et la ligne B (33,750 km) par Manduel, Redessan, Jonquières, Comps, Montfrin et Lafoux.

Dix autobus desservaient ces lignes, ils offraient 27 places assises, la vitesse moyenne commerciale était de 30 km à l'heure. Deux moteurs de 20cv alimentés par du courant continu de 500/600 volts fournissaient la force motrice. Les roues étaient munies de bandages (160mmm de large et 1030 de diamètre), les roues motrices arrières étant jumelées. Trois systèmes de freinage assuraient la sécurité, un mécanique, un électrique et un pneumatique Westinghouse. Des remorques de marchandises avec 4 tonnes de charge utile pouvaient être attelées à la demande. Peu rentable et lent, ce système ne fonctionnera que quelques années, il sera remplacé par des bus en 1927.

* - La Société "Félibrenco de Nemausa" organise, pour la première fois, au mois d'Avril 1920 une fête populaire de caractère local "*La Fête printanière de l'Amandier*". Cette fête ayant lieu, dans le jardin de la Fontaine, de nombreux éléments poétiques, littéraires, artistiques et musicaux en constitueront le programme.

(une carte postale ancienne datant d'avril 1920, représente la fête de l'amandier à la fontaine de Nîmes. On peut apercevoir des personnages en tenue traditionnelle tout autour d'un amandier planté à côté de la statue de Jean Reboul, un public nombreux occupe tout l'espace libre)

L'amandier et la font de Nîmes sont étroitement liés à travers la chanson SE CANTO "*A la font de Nîmes I a un ametlièr*", (à la fontaine de Nîmes il y a un amandier). Ce chant nîmois n'est en fait que l'une des versions d'un ancien chant du Sud de la France.

Certains historiens le font remonter à Gaston Phébus qui l'aurait dédié à son épouse pour se faire pardonner son comportement volage.

Au début des années 2000, l'un des membres du Docte Collège des Consuls de Nîmes, s'aperçoit, après une visite au jardin de la Fontaine, qu'il n'y a plus d'amandier !!!

Après une intervention auprès de l'administration compétente, les Consuls se mobilisent. L'un des membres Bernard Pical pépiniériste faisant parti de la confrérie, offre un plan d'amandier et solennellement le 9 février 2002, un amandier sera planté à la font de Nîmes.

Voici les premières strophes de Se Canto :

*A la font de Nîmes - I a un ametlièr - Que fa de flors blancas - Coma lo papièr
Se canta, que cante - Canta pas per ièu - Canta per ma mia - Qu'es al luènh de ieu*

* - Un courrier daté du 25 février 1920, de M. E. Reinaud, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, signale au Conseil Municipal qu'elle désire occuper l'immeuble qu'elle vient d'acquérir au 16 de la rue Dorée. Elle rend donc à la ville les trois plus belles pièces qu'elle occupait au Palais des Beaux Arts (ancien Evêché, actuellement Musée du Vieux Nîmes).

Historique : En 1912, la Municipalité consciente que l'Académie logée dans un local étroit et d'accès difficile au 2eme étage de la rue Dorée, avait mis à sa disposition, le somptueux salon de l'ancien Evêché pour ses séances et deux grandes pièces pour ses bibliothèques.

Après la guerre de 14-18, le chanoine Bonnefoi supérieur de St Stanislas et ancien Président de l'Académie s'est attaché à recueillir auprès des membres de la Compagnie les fonds nécessaires pour l'achat d'un local. C'est un hôtel particulier (*au XVIIIe siècle, ancien Hôtel Guiran*) situé au 16 de la rue, appartenant à Mademoiselle Adrienne Michel (*filie d'Albin Michel, historien de Nîmes*). L'acte de vente sera passé le 29 novembre 1919.

C'est le 7 juin de l'année 1920 que l'Académie sera officiellement installée lors de l'inauguration présidée par le Pasteur Trial, Président. Ce bâtiment est encore à ce jour l'Hôtel de l'Académie.

-O-

*- Reprise des corridas interrompues par la guerre de 14-18, le dimanche 23 mai 1920, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte.

(dernière corrida en 1914, le 24 mai, avec 6 taureaux et toréés par Vincente Martinez, Cocherito et Celita ; une autre le 28 juin, 6 taureaux toréés par Pablo Roméro, F. Martin Vasquez et Paco Madrid.)

Lecture est faite le 30 août 1919 d'une proposition adressée au Conseil Municipal de Nîmes par l'intermédiaire de M. Paul Morel, représentant de "*l'Union des Criadores de toros de lidia*" :

" ... de la part de son excellence le Duc de Veragua, au nom de l'Union des Eleveurs de toros de combat dont il est le Président, que cette Société a, dans une de ses dernières réunions générales, sur la proposition de Don Manuel Garcia-Aléas, de Colmenar-Viejo, décidé d'accorder ce qui suit :

Les ganaderos de toros bravos d'Espagne, auraient honneur et plaisir d'offrir aux fins d'une corrida de bienfaisance aux mutilés aveugles et autres, de la Grande Guerre, 6 toros limpios, tirés au sort parmi les sociétaires, qui seraient toréés dans les Arènes de Nîmes, comme étant cette ville le berceau de l'aficion française et possédant le plus vaste cirque où il pourrait se faire la plus énorme recette dans ce charitable but.

Les toros seront mis à la disposition de la Municipalité nîmoise en 1920 dès le mois de mai, si cette proposition est agréée par le Conseil Municipal, qui se chargerait de l'organisation de cette corrida avec le concours des Sociétés taurines de la ville, afin de donner plus de développement à la fête."

Cette proposition sera acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Cette initiative marquera la reprise des grands spectacles taurins dans les Arènes de Nîmes. C'était très certainement le but recherché par l'U.C.T.L. (*Union de Criadores de Toros de Lidia*) qui regroupait tous les élevages d'Espagne et du Portugal.

C'est à cette époque que sera créée l'*Union Taurine Nîmoise*, toujours présente, de nos jours, avec l'actuel président, (2007) Eric Pujante.

L'année précédente des spectacles taurins avaient eu lieu, dix capéas, avec des taureaux de Viret, Saurel, Reynaud, Granon, Lescot et Julien Abel.

C'est le 23 mai 1920 que se déroulera dans les Arènes de Nîmes, la première corrida d'après-guerre.

Sept bêtes de 6 élevages différents seront estoquées. Un toro de Manuel Garcia-Aleas par Augustin Garcia ; un toro de Anastasio Moréno Santamaria par Punteret ; un toro de Antonio Lopez Plata par Luis Freg ; un toro de Manuel Lozano par José Garate ; un toro de Alipio Perez Tabernero Sanchon par Saleri II ; un toro du marquis de Villamarta par Ernesto Pastor ; et enfin, un novillo sera travaillé par le jeune Mariano Montes.

Il y aura cinq Capéa, au cours de cette même année et une corrida le 26 septembre.

L'année suivante, 1921, une corrida sera organisée le 15 mai au bénéfice du futur monument aux Morts de la guerre de 14-18.

La corrida du 19 juin 1921, sera organisée au bénéfice des habitants des régions sinistrées par la guerre et le 31 juillet au bénéfice des veuves de guerre, les Arènes seront comblées, mais le spectacle sera tellement décevant que la direction sera obligée d'offrir un taureau supplémentaire que Belmonte consentira à toréer.

C'est seulement après cette dernière corrida que les autorités se manifestèrent en dressant des procès-verbaux à l'encontre des matadors, des organisateurs et du président de la course, Gaston Audry.

L'audience du tribunal sera fixée pour le 17 novembre 1921. Une manifestation monstre sera organisée le jour de l'audience. A sa tête, le Maire, Josias Paut, son adjoint Henri Bauquier, s'associeront aussi à la manifestation, la "*Nacioun Gardiano*" avec une centaine de cavaliers menés par le marquis de Baroncelli-Javon (*) et l'avocat Bernard de Montaut-Manse, prieur de la confrérie des gardians.

Arrivé devant le tribunal ce dernier prendra la parole sur son cheval :

"Méridionaux, voici l'heure du Midi ! Notre terre nous appelle, dressons-nous et courons au secours de son Droit, car elle est notre Mère adorée et bénie. Exaltons nos tridents et nos coeurs ! Pour la Provence et pour le Languedoc, en avant, mes amis gardians, mes frères du Midi ! Maudits soient ceux qui renient notre Patrie méridionale ! Vive notre langue ! Vivent nos courses de taureaux ! Pour nos libertés, en avant !"

Après cela il revêtra sa robe pour aller plaider contre la SPA, parti plaignant, qui sera déboutée et condamnée aux dépens.

(*) Le marquis Folco de Baroncelli-Javon (1869-1943) fondateur de la *Nacioun Gardiano* en 1904, était le dernier descendant de Christophe de Baroncelli-Javon, Grand Prieur de St Gilles (Ordre de Malte) en 1699

***- En 1920**, la Compagnie Aérienne Française, se propose de constituer un Album de Photographies Aériennes des villes les plus pittoresques de la contrée.

Chaque vue seraient au format de 50x60, à titre de référence cette société indique qu'elle a déjà exécuté des travaux de ce genre pour les villes de Trouville, Deauville, Le Havre, Versailles et Paris. Des vues dont quelques-unes ont été reproduites par le Journal *l'Illustration*, constituant ainsi un moyen des plus frappant pour faire connaître les beautés d'une ville.

Il sera édité sous le patronage de l'Aéro-Club du Gard et du Syndicat d'Initiative du Gard à Nîmes et comprendra 24 reproductions de vues prises en Avion. La Municipalité trouvant ce projet intéressant, la vente dans les Musées de ces photographies constituant un excellent moyen de propagande touristique. Elle propose de voter la somme de 1000 fr, les recettes des ventes permettant de récupérer cette dépense.

***- Le 31 août 1920**, Max Raphel, le célèbre architecte nîmois (1863-1943) fait une requête à M. le Maire de Nîmes, Josias Paut :

"J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien présenter à votre Conseil Municipal, une requête tendant à obtenir une subvention de 500 frs, destinée à l'école Antique de Nîmes... ce concours donné par la ville permettrait d'obtenir d'autres subventions du Département et de l'Etat.... cela permettrait d'étendre le champ d'action pour le plus grand avantage intellectuel pour la Ville au profit de qui travaillent uniquement les organisateurs de l'Ecole Antique."

Après quelques explications complémentaires sur le but poursuivi par ladite Ecole et sur les services qu'elle est appelée à rendre, le Conseil décide de lui allouer une subvention annuelle de 1000 frs, pour lui fournir les moyens d'éditer des brochures, comptes-rendus de travaux... qui seraient envoyés aux Facultés, Universités et autres.

Historique : Dès 1917, M. Gustave Domjean, adjoint à l'instruction publique et aux Beaux Arts, projeta la création d'une Ecole Antique et chargea M. Félix Mazauric, conservateur des Musées d'Archéologiques, d'arrêter les grandes lignes de cette création que la guerre fit retarder.

L'arrivée simultanée de M. Emile Espérandieu, membre de l'Institut, à la conservation des Musées archéologiques et de M. Loye, ancien membre de l'Ecole Française de Rome, à la Bibliothèque, la nomination de M. Bauquier comme adjoint au Maire à l'Instruction Publique, engagèrent en 1920 M. Domjean à mettre à exécution son projet.

Après M. Max Raphel, architecte du département, M. Domjean accepta la présidence de l'Ecole Antique, il formalisera son fonctionnement. Après son décès MM. Esperandieu et M. Bondurand assurèrent la succession.

Programme : L'Ecole Antique, malgré son titre, n'exclura pas de son programme l'étude du moyen-âge. Les conférences qu'elle donnera, les visites et les excursions qu'elle organisera se rapporteront nécessairement aux monuments romains de Nîmes : Maison-Carrée, Arènes, Tour Magne, Temple de Diane, Porte Auguste, Porte de France, Pont du Gard. Elles concerneront aussi, la montagne de Cordes, avec ses allées couvertes, Montlaurens, Ensérune, où la civilisation hellénique a laissé de nombreuses traces ; pour le moyen-âge : Aigues-Mortes et son enceinte, les églises de Saint-Gilles, de Saint-Trophime d'Arles, de Sénanque ; Avignon et son Palais des Papes ; la Chartreuse de Villeneuve ; les Baux ; les Saintes-Maries de la Mer, etc...

Cette société savante est, toujours, active et dynamique. Les travaux de certains de ses membres, le Capitaine *Louis, Emile Espérandieu...* permettent en outre de documenter le site internet "*NEMAUSENSIS*".

* - Le 3 septembre 1920, une demande de dérogation est faite par l'architecte parisien, Adda, chargé de la construction du futur immeuble Bloch. Cet immeuble situé à l'angle de la rue de la couronne et du boulevard Amiral Courbet, avec sa façade donnant sur l'Esplanade, doit prendre la place d'un ancien immeuble voué à la démolition.

Cette demande concerne des problèmes de hauteur et d'alignement, la ville prévoyant une hauteur maximale de 11 mètres et l'architecte demandant une hauteur comprise entre 22 et 25 mètres. En compensation M; Bloch propose de reculer de façon bénévole sa nouvelle construction, au niveau de la rue de la couronne, de 1,65m de façon à porter cette rue à 6,50m.

Après délibération, suite au rapport de l'architecte de la ville, le Conseil autorise la construction de cet immeuble.

Historique du lieu. *Le bâtiment est construit sur la ligne des anciens remparts romains, repris à ce niveau par les remparts du moyen âge.*

Le 9 Décembre 1776, on constate que la tour et la pièce occupant le dessus du péristyle entre les deux portes de la Couronne sont en telle vétusté qu'elles menacent une ruine très prochaine. "L'on a été forcé de faire démolir le pourtour des murs construits en carreaux de pierre de taille de six pouces d'épaisseur sur une hauteur de dix pieds jusques à l'arasement de la maçonnerie au-dessous, laquelle à deux pieds d'épaisseur et qui paraît d'une assez bonne construction pour pouvoir rester dans l'état sans courir risque d'aucun fâcheux accident."

Au début du XIXe siècle, un premier bâtiment sera construit sur cet emplacement, il abritera le très célèbre café-restaurant Peloux. Il existait encore une partie de l'un des piliers de la porte de la Couronne dans cet immeuble.

Le 1er novembre 1838, les boulevards, les rues, Régale, Trésorerie, des Marchands, de

la Couronne, des Fourbisseurs, Saint Antoine, de l'Aspic, de la Madeleine, des Lombards, Saint Castor, de la Curaterie, les places de l'Hôtel de Ville, de la Salamandre et du Marché allaient être éclairées au gaz. On accourait pour voir les cafés Peloux, Sant et Seguin qui les premiers avaient aussi adopté ce mode d'éclairage. Il venait en remplacement des lampes à huile qui continuaient à éclairer le reste de la ville, en attendant leurs changements prochains.

"Tout à côté en juin 1896 la première séance de cinématographe Edison fut réalisée à Nîmes dans une salle du premier étage du café le Tortini, son entrée était située place de la Salamandre. C'est actuellement l'entrée du Monoprix."

Par la suite le café Peloux deviendra le restaurant Durand.

En 1923, sur ce même emplacement, un magasin de nouveautés sera construit par M. Edgar Bloch, sur les plans de Charles Adda architecte parisien, le permis de construire est accordé le 8 avril 1922.

Le bâtiment sera par la suite exploité par les Galeries Barbès, les meubles Renvier, et actuellement le restaurant Quick.

A l'origine du bâtiment Bloch, les bureaux se trouvaient dans les étages, au sous-sol sont installés, une grosse pompe qui permet de remplir un réservoir caché dans la coupole supérieure, alimentant le système de sécurité incendie, ainsi qu'un groupe électrogène de secours doté d'un énorme moteur diesel monocylindre. (texte Gérard Taillefer)

-O-

1920 suite *- Lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 1920, la question de l'achat de l'ancien établissement de l'Assomption situé avenue Feuchères est évoquée. M. le Maire, Josias Paut, rappelle qu'il n'a trouvé en ville, malgré ses recherches actives aucun emplacement autre que l'ancienne Assomption pour y transférer le Lycée de jeunes filles.

L'actuel Lycée de jeunes filles situé dans l'ancien Hôtel Rivet, à la Grand'Rue (*actuellement Ecole des Beaux-Arts*) s'avère trop petit. La direction étant amenée à refuser des élèves, il devient urgent de déplacer avenue Feuchères, dans les locaux immédiatement disponibles, les 4 ou 5 classes où les jeunes filles sont littéralement entassées.

L'Etat ayant désigné, un architecte, M. Augière, qui sera chargé d'évaluer l'immeuble et présenter un rapport. La ville de son côté a désigné un architecte et M. Max Raphel architecte indépendant, est désigné comme expert.

M. Augière évalue l'immeuble à 543575 frs ; M. l'architecte de la ville arrive au chiffre de 470000 frs, enfin M. Raphel, le tiers expert, fixe son évaluation à 501691 frs.

M. le Maire accepte le chiffre de M. Raphel, qui paraît très raisonnable, il désire que le Conseil décide de l'achat.

Au cours du débat, plusieurs Conseillers déclarent qu'ils voteront l'achat de l'immeuble avec réserves, et demandent qu'on y installe une école Primaire. M. Bauquier fait observer que dans ce cas, il ne faudrait pas compter sur la participation de l'Etat.

M. Dugas, s'oppose fermement au projet, il avance pour argument, la loi de 1901 "*qui ferait obstacle à l'acquisition projetée, et que même sans cela, il reste opposé à ce projet, guidé par des considérations d'ordre moral, ce bien représentant le patrimoine de toute une communauté spoliée par une loi injuste.*"

A ce moment de la discussion, un vif incident se produit entre MM. Dugas et Berthézienne. Le calme revenu, la décision est mise au vote.

Ont voté pour : MM. Alibert, Berthézienne, Pintard, Thibaut, Aubert, Ménard, Boudin, Coste, Sabliet, Fabrègue, Bourrier, Rousset, Bauquier, Lauron, Gignoux, Paut.

Ont voté avec réserve quant à l'affectation à donner à l'immeuble de l'Assomption : MM. Horiot, Roussel, Montcocol.

Ont voté contre : MM. Le Docteur Lafon, Héral, de Trinquelague, de Bernis, Dugas, Desmonteix. S'est abstenu : Bernodoy.

La proposition est adoptée. La décision finale d'acquisition par voie d'expropriation, au prix fixé, sera votée lors de la séance de Conseil Municipal du 2 mai 1921.

Cette décision mettra un point final à toutes les tentatives de récupérations des lieux par la communauté de l'Assomption.

Le Lycée de Jeunes Filles de la Grand'Rue sera transféré avenue Feuchères.

C'est actuellement le Collège Feuchères.

Historique du collège de l'Assomption : En 1843, le père Emmanuel Joseph-Marie Maurice d'Alzon (1810-1880) prenait en main un établissement fondé en 1839 et géré par le curé de la paroisse Sainte-Perpétue, l'Abbé Goubier.

Il commença par recruter les professeurs, MM. Monnier et Germer-Durand et établit un règlement scolaire.

En 1848, après avoir fait le siège des ministères, il finira par obtenir deux ans avant le vote de la loi Falloux (1850) le plein exercice de la Maison de l'Assomption.

Le 29 mars 1880, des décrets de Jules Ferry obligeaient les Congrégations religieuses, non autorisées par la loi, à cesser leur mission d'éducation. Les frères Augustins de l'Assomption seront expulsés le 7 décembre, quelques jours après le décès du Père d'Alzon survenu le 21 novembre. Des tractations avec l'évêché de Nîmes permirent au Collège de poursuivre son existence sous direction diocésaine. Quatre religieux fictivement sécularisés pouvaient rester à leur poste.

Louis Allemand, succéda au père d'Alzon de 1880 à 1881, ensuite le Père Charles Laurent (1881-1882), le Père Alexis Dumazer (1882-1894), le Père Joseph Maubon (1894-1899) et pour terminer, le Père Stéphane Chaboud jusqu'à la fermeture de l'établissement religieux, en 1909.

La façade actuelle sera inaugurée en 1893, à l'occasion du cinquantenaire de l'établissement.

-O-

Le 14 décembre 1920, le Maire de Nîmes Josias Paut décide d'interdire toutes représentations dans la ville de Nîmes de la pièce, "*Les Maris Complaisant*" dont les dialogues sont jugés, par lui, contraires aux bonnes moeurs. Cet acte s'appuie sur la loi du 5 avril 1884.

Ce Maire radical, professeur de Lycée, ne badine pas avec la morale. Par cette décision il veut mettre fin aux tentatives faites par les propriétaires "*des cabarets bourgeois*", qui désirent tirer profit de la frénésie des citoyens marqués par les horreurs de la guerre.

Maire de Nîmes depuis le 10 décembre 1919, Josias Paut, avait succédé à Elie Castan, "*l'ouvrier Galochier*" qui a géré la ville pendant 6 années, durée exceptionnelle. Il était en place depuis le 27 mai 1914, à cause des hostilités.

*** 1921** - Lors de la réunion du 2 mai, lecture est faite d'une lettre du Préfet du Gard, Victor Gilotte datée du 20 avril :

"En instituant la Fête Nationale de Jeanne d'Arc, la loi du 10 juillet 1920 a pour but de perpétuer le souvenir de l'une des plus pure gloire de notre histoire.... Vous voudrez bien prendre dans votre commune les mesures pouvant donner à cette fête le caractère d'une Fête Nationale."

Après ce rappel à l'ordre et pressée par le calendrier, la fête étant fixée au 8 mai prochain, la municipalité décide de mettre en place des festivités identiques à celles prévues pour Fête Nationale du 14 juillet.

Au programme, des concerts publics donnés par des musiques civiles, une revue des troupes prévue par l'autorité militaire, un spectacle gratuit aux arènes, l'organisation de ce

dernier étant confié à une commission de 3 membres, MM. Desmonteix, Aubert et Mouret. Il est également décidé une distribution de bons de pain aux indigents dans les mêmes conditions qu'au 14 juillet.

Cet événement mérite un rappel historique. Cette mesure était essentiellement politique, avec le 14 juillet la France avait déjà une Fête Nationale.

Cette dernière étant mal perçue par la droite et les royalistes, après les élections de 1919, l'union des droites Nationale majoritaire, s'efforce d'opposer le symbole de Jeanne d'Arc "*la libératrice*" à Marianne "*la révolutionnaire*".

Pour Nîmes c'est du déjà vu, mais dans l'autre sens. En 1880 une Municipalité de droite royaliste s'était vue imposer l'organisation des fêtes du 14 juillet, le maire Adolphe Blanchard s'y étant opposé, sera révoqué.

Plus démocrate et surtout plus prudent, le maire radical Josias Paut se pliera sans mauvaise humeur apparente aux directives d'un gouvernement de droite.

En Avril 1943, une souscription sera organisée par le Comité Jeanne d'Arc, pour l'érection d'une statue à Nîmes. Un socle sera installé devant l'église St Paul en mai 1943, et inauguré pour les fêtes de Jeanne d'Arc, une subvention de 60000 frs sera votée par la municipalité pétainiste en juin 1943.

L'oeuvre livrée à Nîmes en avril 1944, sera entreposée dans un dépôt de la ville, son installation officielle sur la voie publique se fera en 1964.

La statue en pierre réalisée par le sculpteur Maxime Réal Del Sarte, est actuellement sur la place des Carmes (*place Gabriel Péri*), elle fait face à l'église St Baudile. Son sujet est une bergère avec, à ses pieds sur la droite croix et épis de blé, contre sa face principale un coeur contenant de la terre de Rouen.

-0-

*** 1921 suite** - le 4 avril, la commission des Hospices de Nîmes fait un constat alarmant :

"Les malades tuberculeux hospitalisés ou en instance d'hospitalisation sont plus nombreux que jamais. Il est impossible à l'Administration hospitalière de les admettre tous par manque de lits disponibles dans le pavillon Chassanis, (annexe de l'hôpital Ruffi, actuellement Chambre de Commerce) où sont traités les malades contagieux. Ce rapport précise : "que ce pavillon très ancien ne remplit aucune des conditions imposée par la thérapeutique moderne. Il ne possède pas de jardin, pas de chambre d'isolement, pas de réfectoire, pas de salle de réunion pour les malades. A certains moment 35 personnes attendant des lits vacants, étaient hospitalisées avec des malades non contagieux, constituant pour eux, un danger permanent."

La direction de la Maison de Santé protestante consultée déclare qu'elle ne peut plus pouvant plus accueillir de nouveaux malades, les réformés de guerre étant dirigés sur un petit pavillon à Uzès, par manque de place.

Cette situation anormale de plus en plus inquiétante ne pouvant se prolonger. Le projet de construction d'un nouvel hôpital sur un terrain situé route de St Césaire, (*emplacement actuel du stade municipal*) adopté avant la guerre devait répondre à tous les besoins, mais il a du être abandonné à cause des hostilités, la finalisation de ce gros projet prenant trop de temps, dans l'attente une solution doit être trouvée.

Le but serait plus rapidement atteint en recherchant un bâtiment déjà édifié. Après bien des recherches, un seul immeuble l'Hôpital 35 répondait à cette option.

Ce dernier, hôpital sanitaire de Nîmes créé en février 1916, était à ses débuts destiné au malade contagieux, les tuberculeux. Il comprenait 190 lits répartis comme suit 70 dans l'immeuble et 120 dans des baraquements. Entouré d'un parc de trois hectares complantés de pins, placé dans les faubourgs de la ville, loin de toute usine. Par sa situation privilégiée il était à l'abri des vents du nord, par le viaduc de chemin de fer et des vents du midi grâce au rideau des grands arbres. Le sous-sol du parc était sec et

constitué par une couche de gravier, pas de brouillard et grâce au viaduc les poussières du Talabot n'arrivaient pas jusqu'à l'établissement.

Historique du lieu : Les deux premières ailes du Prieuré de l'Assomption seront inaugurées par Mgr Plantier le 25 septembre 1859, une troisième aile pour les dames en retraite fut construite en 1862, suivit en 1875 par un pensionnat. En 1890 une chapelle conçue par l'architecte diocésain, Révoil, sera consacrée par Mgr Gilly. Le 23 août 1911, les Religieuses de l'Assomption furent expulsées.

L'ironie de l'histoire a voulu que le Prieuré de l'Assomption, après avoir accueilli des personnes âgées dans le cadre d'une maison médicalisée, le Centre Villemin, retrouva progressivement à partir de 1991 sa vocation première de lieu d'éducation. Le lycée d'Alzon flambant neuf a été inauguré sur le site en 1994, en présence de son directeur de l'époque, M. Yvan Lachaud, et de Soeur Claire de la Croix Rabitz

-O-

1921 suite - Aménagements du Jardin de la Fontaine de 1921 à 1925.

- Lors de la séance du 10 décembre 1921, la municipalité débat sur un projet d'acquisition d'une propriété, terrains et immeubles appartenant à Donnedieu de Vabres, situé à l'Est du Jardin de la Fontaine.

Monsieur le Maire, Josias Paut, expose son point de vue : *"La promenade de la Fontaine est le joyau de la ville. Tous les efforts du Conseil Municipal doivent tendre à l'agrandir et à l'embellir. Les immeubles Donnedieu de Vabres prolongent la promenade et la complètent de façon admirable."*

M. le Docteur Lafon a visité les lieux : *"Il s'est rendu compte qu'en effet, l'acquisition des bosquets qui bordent la Fontaine au-dessous du Cèdre jusqu'à la statue de Jean Reboul, était vraiment désirable et il voterait l'achat avec le plus grand plaisir, s'il ne fallait pas y comprendre les maisons."*

M. Horiot a visité lui aussi les lieux : *"Il est charmé du jardin, mais il partage l'avis du Docteur Lafon en ce qui concerne les maisons, la ville ne pourra ni les utiliser, ni les vendre, à un prix raisonnable. Puis il faudra engager d'autres dépenses pour emménager le jardin en promenade, on devra ouvrir de nouvelles entrées, créer très probablement un poste de concierge. Enfin il croit devoir rappeler que très prochainement le Conseil Municipal aura à se préoccuper de la construction de maisons à bon marché et qu'il est peut-être pas prudent d'engager les finances de la ville dans des dépenses après tout somptuaires."*

M. Ginoux, pense qu'il y a des dépenses qui s'imposent. *"Ce sont celles qui tendent à donner à nos concitoyens plus d'agrément. Notre promenade doit être l'objet de notre constante sollicitude et aucun effort pour l'embellir ne doit coûter."*

M. le Maire précise : *"L'ensemble se vend divisé en 4 lots, il importe de se porter acquéreur pour chacun d'eux, car la partie qui intéresse surtout notre promenade est incluse dans ces divers lots. Le sacrifice pécuniaire peut paraître considérable, mais la ville en gardant uniquement la partie indispensable pour agrandir la Fontaine, peut mettre immédiatement en vente les constructions dont elle n'a que faire et le produit de cette vente atténuera considérablement la dépense engagée."*

Après cette discussions M. le Maire met aux voix la délibération suivante : *"Considérant l'intérêt de premier ordre qui s'attache à l'agrandissement et à l'embellissement de la promenade de la Fontaine, le Conseil autorise le Maire de se porter acquéreur des immeubles et terrains de Donnadieu de Vabres... "*

Cette délibération est adopté par 14 oui, contre 4 non et 5 abstentions.

Le 26 novembre 1924, après l'achat d'une olivette située à l'Ouest du Jardin de la Fontaine appartenant à M. Jean Bosc, la municipalité décide d'acquérir la maison de Saurel située au couchant de la maison du garde. Cette dernière serait négociée au prix

de 35000 fr. L'achat de cette propriété permet d'éteindre une ancienne servitude, un chemin d'accès au Jardin de la Fontaine, il permet en outre un dégagement complet de la partie nord-ouest de la promenade.

Le 19 avril 1925, une des dernières décisions du Maire Josias Paut avant les élections sera de terminer l'aménagement de la partie Est du Jardin de la Fontaine. Après l'acquisition de l'ancien Jardin Donnedieu de Vabres, deux autres propriétés ont été acquises par la ville celle de MM. Maroger et Chardounaud. Un escalier d'accès sera construit à partir de la rue Trajan jusqu'à la plateforme du Grand Cèdre. Des travées grilles de fermeture, récupérées sur le chemin de ronde de la Cathédrale seront installées. Les chapiteaux de pilastres du portail d'entrée seraient surmontés de deux puissantes lampes électriques qui éclaireraient largement l'entrée du jardin et son escalier d'accès. Les marches et le socle de la grille seraient en pierre dure de Roquemaillère ou de Ruoms ; les pilastres et les couronnements des murs seraient en pierre de taille tendre. Le montant de la dépense s'élèverait à 45800 frs

-O-

1922 - Les promeneurs qui longent la place d'Assas du côté de la rue Gaston Boissier peuvent apercevoir une statue en bronze perché sur une colonne de pierre. Peu de gens connaissent son histoire. Ce monument est dédié à Ernest Denis, né à Nîmes en 1849 et décédé le 4 janvier 1921 à Paris. Universitaire, historien du peuple tchèque, Ernest aura été l'un des artisans de la création de la république de Tchécoslovaquie.

Quelque temps après sa disparition, lors de la séance du Conseil municipal du 1er juin 1922, sa ville natale voudra lui rendre hommage.

Par un courrier en date du 5 mai, adressé au Conseil Municipal, M. Emile Reinaud, ancien maire de Nîmes (1892-1900) et Président d'honneur du Comité Ernest Denis de Nîmes, fait une demande à cette assemblée :

"Vous savez que les plus hautes personnalités de la Sorbonne, du Collège de France, de la littérature et de la politique ont donné leur patronage à l'oeuvre que nous avons entreprise pour rendre hommage à la valeur intellectuelle, à la haute conscience d'Ernest Denis, aux services rendus par lui chez nous et en dehors de nos frontières, en élevant un monument à sa mémoire."

Dans son discours il signale que le Conseil général du Gard a déjà voté une somme de 5000 fr. Après discussion le Conseil décide d'attribuer une somme de 2000 fr au comité.

La statue originale coulée dans le bronze d'un canon autrichien offert par le gouvernement tchécoslovaque, sera inaugurée sur la place d'Assas le 3 octobre 1925, sous la présidence de M. Huber Rouger, maire de Nîmes, en présence de personnalités françaises et Tchécoslovaques : Paul Painlevé (président du Conseil), Anatole de Monzie (ministre de l'instruction publique), Théodore Steeg (garde des Sceaux), Jules Michel (secrétaire général de la présidence), Yvan Markovic (ministre de l'instruction publique de Tchécoslovaquie), Palaikovitck (ministre de la Serbie), Stephen Osusky (ministre de Tchécoslovaquie), Louis Vanek (vice maire de Prague), François Zuklin et Pierre Zenkl (conseillers municipaux de Prague)...

Sur la face latérale gauche du socle en pierre de Roquemaillère est insérée une niche, fermée par une plaque de bronze, contenant une poignée de terre de la montagne blanche.

Touchée par l'ordre de réquisition des métaux non ferreux, la statue sera enlevée le 5 février 1942, pour être fondue. Seule restera, la colonne en pierre pour en marquer l'emplacement jusqu'en 1968, date à laquelle la ville Prague offrira à Nîmes une copie à l'identique.

En août 1968, une délégation nîmoise, composée de trois personnes, se rendra à Prague avec un véhicule utilitaire pour prendre livraison de la statue. Ils arrivent aux abords d'une

ville en émoi : nous sommes le 21 août, des troupes blindées d'un total de 300000 hommes ont envahi la ville la nuit précédente. Le maire de Prague 1 accueillera la délégation et les accompagnera par des chemins détournés sur les lieux où se trouve le colis bien emballé.

Le retour sera mouvementé, ils seront obligés de passer par des régions non encore envahies par les troupes d'occupation.

La cérémonie d'inauguration se fera quelques semaines plus tard, en octobre 1968, place d'Assas sous la présidence d'Emile Jourdan, maire de Nîmes.

A la fin des années 1980, la ville de Nîmes confiera au plasticien Martial Raysse, le soin de restructurer cette place, fort heureusement l'emplacement où se trouve le monument d'Ernest Denis gardera toute son intégrité.

-O-

1923 - Le 11 février, une commission spéciale s'est déplacée au Jardin de la fontaine pour décider du futur emplacement du monument de Soleillet.

Ce monument installé depuis 1888, à l'esplanade sur le square Charles Mourier (*actuellement square du 11 novembre*) devait céder la place à un futur monument aux morts de la guerre. Lors de la discussion du Conseil Municipal, le maire de Nîmes aura cette phrase savoureuse, "*c'était un explorateur, il aimait bien voyager...*"

Frappé par le destin l'histoire de ce buste ne s'arrêtera pas là, le bronze sera désigné le 2 décembre 1941, sur un ordre de mobilisation des métaux non ferreux, et enlevé pour être fondu le 5 février 1942 ; une demande de la municipalité pour obtenir une copie de l'oeuvre en pierre fut transmise à Vichy mais resta sans suites.

Dans sa ville natale, il ne reste que peu de souvenirs de Paul Soleillet, cet explorateur né à Nîmes, le 29 avril 1842, seulement une copie plâtre dans les caves d'un musée de la ville, et... des cartes postales qui représentent son buste sur son emplacement initial.

Soleillet n'est pas à proprement parler un soldat ; mais la vie de dangers qu'il a mené comme explorateur le fait l'égal des plus vaillants hommes de guerre. Il peut figurer à côté d'eux. Il a été l'un des plus remarquables parmi ces hardis voyageurs qui, à la suite de Livingstone ou de Stanley, s'aventurent dans les régions les moins connues du continent africain et grâce auxquels la géographie de ces pays n'a plus de secrets pour nous.

Un biographe contemporain, V. Ricquet, nous fait, en 1895, une description rigoureuse de ce personnage méconnu des nîmois.

"Quoique né à Nîmes, Soleillet fit ses études à Avignon. Un jour, des livres de voyages lui tombent sous la main. Il les lit et les relit. Sa jeune imagination s'enflamme à ces lectures ; il ne rêve plus que de courir lui aussi les aventures sur le continent noir. En attendant, il remporte tous les premiers prix d'histoire et de géographie.

Il part pour l'Algérie et la Tunisie qu'il parcourt dans tous les sens, apprenant l'Arabe, étudiant même le Coran, se familiarisant avec les moeurs, les coutumes, la civilisation des peuples qu'il visite.

Il se trouve à Tunis au moment du choléra en 1867. On lui recommande prudemment de retourner en France. Il hausse les épaules en souriant, reste, fonde des ambulances et prodigue aux malades des soins dévoués.

Après la guerre de 1870, Soleillet repart pour l'Afrique, il avait réussi à se faire donner par le ministre une mission pour explorer les régions du Sahara, où jamais un Européen ne s'était encore aventuré.

Il adopte le costume arabe, le plus commode pour ces climats, il couche dans son burnous, à la belle étoile, la tête sur sa selle, vivant de biscuit, de lait et de thé. Il part avec une faible escorte de quatre hommes, qui n'étaient qu'à demi rassurés, sur une route semée d'ennemis ; il franchit heureusement les déserts de sable encore inexploités, et ouvre de nouvelles voies au commerce.

Grâce à lui, et à d'autres explorateurs, le chemin de fer transsaharien n'est plus une chimère et l'on peut entrevoir le moment où il sera une réalité. Soleillet formait encore de beaux projets quand la mort, en 1886, est venue le surprendre à un âge où il aurait pu rendre encore de nombreux services."

-O-

1923 suite - M. Bournier, Rapporteur de la Commission chargée de la Construction du Monument aux Morts, s'adresse au Conseil Municipal par un courrier en date du 11 avril 1923.

"L'insertion du projet de monument sur le square Charles Mourier (11 novembre 1918), nécessite des modifications d'empiètement sur les voies publiques qui l'entourent. Il faut aussi entourer le monument de plantations décoratives en renforçant ce qui existe déjà et prévoir le financement de quelques mètres de grilles supplémentaires pour rallonger celles qui existent déjà et qui avaient été construites par les élèves de l'Ecole Professionnelle de Nîmes (place de la Calade) Le Rapporteur précise qu'il faut faire enlever un des arbres indiqués, "le Magnolia", le seul exemplaire existant à Nîmes, il serait conservé jusqu'à l'hiver suivant, pour être transplanté avec quelques chances de reprise, à moins qu'il ne retrouve sa place sur l'emplacement du futur monument."

Lors de la réunion du 30 avril, la Commission, après étude du courrier du 11 courant, précise "qu'il est hors de question de rétrécir les voies qui bordent le square cela présenterait des difficultés pour la circulation publique. Que les concurrents au concours du monument connaissent les surfaces disponibles à utiliser, ce qui leur permettait de déterminer convenablement les proportions d'encombrement de leur projet. Il serait plus rationnel de faire rectifier les dimensions de la crypte, en gagnant 50 cm de chaque côté, que d'engager des dépenses annexes en déplaçant les belles plantations qui sont le résultat de longues années d'attente et de soins."

Historique : Une note préfectorale datée du 18 juillet 1920 invita les communes du Gard à souscrire pour l'érection d'un monument aux morts du département. Le 15 mai de l'année suivante, une corrida sera organisée au bénéfice du futur monument aux Morts de la guerre de 14-18. L'Architecte Henri Castan et le sculpteur Auguste Carli remporteront le concours lancé par la municipalité. La pose de la première pierre sera réalisée le 29 avril 1923 après le déplacement du monument commémoratif de Soleillet vers les jardins de la Fontaine. Ce monument est une crypte enterrée. Un arc de triomphe forme le portique d'entrée, décoré de chaque côté par des sculptures. L'entrée est fermée par une porte en fer forgée à deux battants décorés en son centre d'une épée surmontée d'une couronne de lauriers, c'est une oeuvre de *Tréhard*. Au centre de la crypte le sol est décoré d'une mosaïque aux tons pastel due à *Patrizio et frères* de Marseille.

Quant aux murs de la crypte, ils sont gravés des noms des 12866 soldats nîmois et gardois tombés lors des combats de la première guerre mondiale.

Le monument sera inauguré solennellement, le 13 octobre 1924, lors de la première visite officielle en province du Président de la République, *Gaston Doumergue*, à Nîmes et à Aigues-Vives dont il est originaire.

Par la suite, en 1952, les noms des Nîmois et Gardois morts par faits de guerre au cours de la Deuxième Guerre mondiale seront rajoutés. En 1999, on gravera les noms des 54 nîmois morts en Afrique du Nord.

Le square baptisé *Charles Mourier*, **(1)** suite à la délibération du Conseil du 29 février 1904, sera nommé *du 11 novembre 1918* lors de la délibération du 14 septembre 1964.

(1) Charles Mourier Louis Daniel, né le 26/08/1857 à Nîmes, décédé en 1904, directeur Général de l'assistance Publique, Conseiller d'Etat et Conseiller Général du Gard.

A ne pas confondre avec Louis Mourier, homme politique français né le 8 octobre 1873 à Vézénobres (Gard) et décédé le 20 février 1960 à Paris. Député radical du Gard de 1914 à 1924. Sénateur du Gard de 1939 à

1940. Sous-secrétaire d'Etat à l'Administration de l'Armée du 12 septembre au 16 novembre 1917 dans le gouvernement Paul Painlevé. Sous-secrétaire d'Etat au Service de Santé du 5 février 1918 au 20 janvier 1920 dans le gouvernement Georges Clemenceau.

"NOTA : Aimé Serre dans son ouvrage sur les rues de Nîmes a confondu ces deux personnages. Malgré cette erreur, cet ouvrage reste une référence. Merci à l'auteur d'avoir si bien retracé l'histoire de la ville à travers ses rues."

-O-

1923 suite - Lors de la réunion du Conseil du 11 juin 1923, la question des Kiosques sur la voie publique est soulevée. Devant ce problème complexe la ville avait décidé de consulter un avocat-conseil, son rapport dénonce certaines pratiques.

"La plupart des tenanciers de Kiosques à journaux et de baraques mobiles occupent un emplacement sans autorisation régulière. Ils ont remplacé les concessionnaires véritables, soit à titre d'héritiers, soit après acquisition de leur matériel, sans que le Maire soit intervenu dans la vente pour agréer le successeur et lui concéder l'emplacement... Il me semble que le Conseil pourrait, par une délibération de principe déclarer que toutes les occupations actuelles soient retirées ; que les tenanciers actuels devront dans un délai maximum de deux ans, former une nouvelle demande, laquelle ne sera accordée à l'avenir que pour une durée de deux ans... Quand le Maire a donné une autorisation et qu'il s'est créé comme une espèce de petits établissements fixes, il serait certainement abusif de le faire enlever. Prenons par exemple, les kiosques qui sont à côté de la gare, d'autres, pour dépôts de journaux et notamment près du Temple, au Jardin de la Fontaine, à la suite de l'autorisation donnée, il s'est créé là un petit établissement fixe : ils existaient depuis longtemps, plusieurs ne sont plus entre les mains du concessionnaire et ont été vendus à des tiers et à des prix élevés : il pourrait paraître injuste que sans délai et en invoquant une cause existant depuis longtemps on puisse les faire disparaître... Mais il convient cependant que les occupants sachent d'une façon certaine que leur droit est précaire et que leur établissement peut disparaître dans un certain délai."

Une commission réunie pour examiner ce rapport sous tous ces aspects, présente au Conseil des propositions :

"Elle trouve que les taxes actuelles sont insuffisantes, elle propose qu'elles soient fixées à un franc le mètre carré, il faudrait faire un prix de faveur pour les kiosques de faubourg, celui qui est situé au Mont Duplan ou au Boulevard de la République (actuellement avenue Jean-Jaurès), une exception de la même sorte devrait être faite également pour l'échoppe de cordonnier située rue du Chapitre et pour le Kiosque situé place des Carmes, à côté du Petit Saint-Jean (bar le Bureau), on laisserait au Maire le soin d'en fixer le tarif."

M. Rousset estime que le délai d'autorisation devrait être uniformément fixé à 5 ans; M. Cabiac déclare qu'il votera cette proposition. MM. Ménard et Berthézenne pensent qu'à leurs connaissances, le public ne s'est jamais plaint des installations actuelles, ils semblent au contraire, en apprécier l'utilité, pourquoi rechercher des suppressions que personne ne réclame et n'atteindraient que de très modestes commerçants ; MM. Trinquelague et le Docteur Lafon expriment une opinion toute différente, selon eux, une réglementation devient nécessaire si l'on veut qu'à une époque donnée, la ville puisse supprimer sans recours possible les installations reconnues gênantes pour la circulation et nuisibles à l'aspect des boulevards, promenades ou monuments publics.

M. le Maire déclare qu'il ne s'oppose pas au délai de 5 ans proposé. M. Rousset propose qu'en cas de décès du titulaire, ses héritiers jouissent de l'autorisation pour le temps restant à courir du délai de 5 ans.

Après discussion, il est décidé que le point départ du délai de 5 ans serait le 1er juillet prochain.

-O-

1923 suite - Lors de la réunion du Conseil Municipal du 3 août 1923, le conseil doit se prononcer sur le futur emplacement de l'Hôtel des Postes, le Maire précise que cette question fort ancienne remonte à près de 10 ans.

La poste principale se trouvait alors locataire de M. Guibal au square de la couronne tout à côté du Grand Hôtel du Midi et de la Poste. Au cours de cette décennie, plusieurs solutions furent successivement envisagées : Acheter la maison Guibal, et y faire des travaux ; étudier la proposition du propriétaire de l'hôtel du Petit St Jean (*actuel café le Bureau*) situé Boulevard Amiral Courbet ; transférer l'Hôtel des Postes dans l'ancien lycée de jeunes filles (*actuelle école des Beaux-Arts*) situées dans la grand'rue ; construire un immeuble neuf sur l'emplacement de la manutention militaire (*actuel hôtel Atria*) côté est de l'Esplanade et à côté de l'église Ste Perpétue, les négociations avec l'Armée seront interrompues par la guerre de 14-18, par la suite suivront d'autres options, un immeuble rue Colbert, le bâtiment de l'Assomption, avenue Feuchères (*collège Feuchères*).

Après la guerre, en 1920 la question devient urgente, on avait envisagé un temps d'acheter l'immeuble des glaces Pradier, (*devenu plus tard cinéma Corona et Garage Citroën*) situé au nord de l'Hôtel des Postes, mais ce projet n'aboutira pas.

Un immeuble semble donner satisfaction, l'Hôtel Dions (Bézar) situé à l'angle de l'avenue Feuchères et de l'Esplanade. Ce dernier remplit toutes les conditions. Assez vaste pour l'évolution des services, trie, téléphone et proche de la gare.

Sa propriétaire, Veuve du Baron de Trinquelague-Dions, est fermement décidée à vendre ce bâtiment somptueux, construit par son père, M. David Bézar en 1846.

Occupant un terrain de 3500 m², ce bâtiment est l'oeuvre de Gaston Bourdon, qui n'est autre que l'architecte du Palais de Justice de Nîmes.

L'acte de vente sera passé le 17 avril 1924 moyennant la somme de 1250 000 F. Il précise entre autres "*que l'Hôtel des postes projeté comprend l'utilisation de l'Hôtel de Dions (Bézar) et la construction de nouveaux bâtiments dans les jardins de l'Hôtel.*"

Toutefois, la baronne se réserve "*toute sa vie durant, moyennant le paiement d'un loyer, la jouissance d'un appartement avec ses dépendances.*"

Le cahier des charges applicable aux travaux est signé par M. Delette, secrétaire Général des Postes, Télégraphe et Téléphone le 20 juillet 1926 à Paris. Les nouveaux locaux construits sur la façade qui fait face à l'Esplanade se composeront d'un sous-sol et seront limités à un rez-de-chaussée pour ne pas occulter la vue du premier étage des appartements de la baronne.

Tout est scrupuleusement répertorié notamment la qualité des matériaux : "*la pierre de taille proviendra de Beaucaire ; la pierre dure, de Ruons et Barutel ; les sables et graviers , du Gardon ; la chaux hydraulique, du Teil ; le bois destiné aux menuiseries proviendra du nord ou de la Lorraine ; le chêne proviendra de Hongrie, Champagne, Lorraine et Bourgogne.*"

C'est seulement en janvier 1929, après de longs travaux de transformations que l'Hôtel des Postes entrera en fonction. Décédée en novembre 1927, la baronne n'aura jamais à cohabiter avec les services des Postes.

1924 - Le 21 janvier, l'architecte de la ville M. Gignoux, présente au Conseil Municipal, un devis de construction d'une nouvelle école maternelle, rue Nerva (*actuellement école Françoise Dolto*).**(1)**

Ce projet avait pour but de transférer les classes maternelles de l'école des filles de la rue des Bénédictins (*actuellement école Marie Soboul*) **(2)**, dans un nouveau bâtiment, situé de l'autre côté de la rue Nerva.

L'architecte précise : "*Cet emplacement est avantageux, car les entrées principales des deux écoles seraient presque en face, dans la rue Nerva. Les soeurs aînées pourraient facilement conduire, tout comme avant, leurs jeunes frères ou soeurs à l'école maternelle.*"

Conformément aux indications de l'Inspectrice des écoles maternelles, 3 classes sont prévues. Avec 50 élèves chacune, cela fait une capacité de 150 élèves, alors que l'effectif est de 105 élèves (1924). Avec l'absentéisme, la moyenne des présents est seulement de 65 élèves.

Une très grande classe préau est prévue, 10,50m par 9m réuniraient les enfants, qui, de là, passeraient directement dans les classes d'études. Ces classes seraient réparties : deux au rez-de-chaussée, à droite et à gauche du préau, et une au premier étage pour les enfants les plus âgés. Une cuisine-lavabo attenante à la classe préau est prévue, ainsi que des WC au rez-de-chaussée pour les élèves.

Un logement de 5 pièces avec cave et débarras est prévu pour la Directrice.

L'école Maternelle de la rue Nerva ayant été récemment affectée comme école maternelle d'application de l'Ecole Normale d'Institutrices (3). L'Inspection départementale de cet établissement a passé la main à Madame la Directrice de l'Ecole Normale. Cette dernière ayant consulté l'avant-projet, nous demande de légères modifications, notamment l'installation d'un cabinet d'aisance au premier étage pour les élèves."

Le Conseil approuvera, les plans, modifications, devis, cahier de charge et votera la dépense totale s'élevant à la somme de 215 000 francs.

Quelques années plus tard, année scolaire 1928-29, l'école primaire de la rue des Bénédictins sera désignée école d'application de l'école Normale. Les élèves maîtresses pourront ainsi s'initier aux méthodes d'enseignements s'appliquant aux différents cours correspondants à l'âge des élèves.

(1) Françoise Dolto (1908-1988). Médecin pédiatre et psychanalyste française célèbre pour ses découvertes en psychanalyse de l'enfance. Elle participa avec Jacques Lacan à la création de l'Ecole freudienne de Paris. Elle est aussi la mère de Yvan-Chrysostome Dolto (1943–2008), chanteur fantaisiste plus connu sous son nom de scène CARLOS.

(2) Marie Soboul (1884-1961). Directrice de l'Ecole normale d'institutrice de Nîmes, de 1909 à 1940. *"Sa formation scientifique la pousse à rechercher en toutes circonstances l'exactitude du propos et la perfection de la forme. Son goût de la minutie engendre des excès : ainsi, les élèves, pour accéder à son bureau, doivent cogner deux fois à la porte ; un coup risquerait d'être inaudible, trois coups témoigneraient d'une indécente familiarité."* Elle sera mise à la retraite anticipée, en 1940, sur un simple coup de téléphone. Elle milite au M.L.N. (*organisation de résistants*). sous le nom de *Valérie*. Membre du Comité Départemental de Libération créé le 2 septembre 1944, elle fera parti de la commission de l'instruction publique.

De sensibilité socialiste, elle siègera au Conseil Municipal de Nîmes au cours des deux premiers mandats de l'avocat Edgard Tailhades, de 1947 à 1959.

(3) Ecole Normale de Jeunes Filles, créée en 1883, rue Meynier-de-Salinelles, actuellement restaurant universitaire, " le Resto U".

1924 suite - Séance du Conseil du 21 janvier - Récemment reconnue par la Municipalité "La Fanfare Scolaire" demande une subvention au conseil Municipal.

Par une lettre adressée au Conseil, son Président P. Villaret, présente la société : *"Elle compte 35 exécutants, formés de tambours, clairons et musiciens divers pour alimenter les sociétés musicales de la ville et plus tard les musiques militaires. De plus pour le Conservatoire c'est une source de bons élèves, au dernier concours d'entrée, sur dix présentés sept ont été reçus. Malheureusement, nous n'avons aucune ressource. Jusqu'à présent nous avons vécu grâce à des donations de bénévoles, mais vu son développement il faut songer à engager un chef pour diriger l'ensemble des exécutants. C'est pour payer les frais occasionnés pour l'entretien des instruments et rémunérer ce chef que nous demandons une subvention annuelle de 500 francs. Cette oeuvre ayant pour but de procurer à notre jeunesse de saines distractions en l'éloignant du cabaret démoralisateur, nous osons espérer que le Conseil Municipal s'y associera. "Lors du*

débat, la commission des finances accueille favorablement cette demande. Le Docteur Lafon, membre de l'opposition, signale qu'il votera contre et précise : "*la fanfare ayant demandé l'année précédente une reconnaissance officielle pour le seul avantage d'être inspectée par le Directeur de l'Ecole de Musique se prévaut maintenant de cette reconnaissance pour demander une subvention.*" Après d'autres interventions, toutes favorables, le Conseil décide de voter la subvention.

- Lors de la même séance, un nouveau cahier de charges pour les campagnes du Théâtre 1924-1925, 1925-1926 et proposé par la Commission théâtrale. En vertu des sommes que doit payer un Directeur : personnel artistique, employés, patentes-taxes d'Etat, droit des pauvres, etc... les représentations données pèchent par la présentation et la mise en scène. La commission a pensé qu'il fallait exiger du futur Directeur, une amélioration des présentations pour ne pas être distancé par les villes voisines qui consentent de gros budgets. Il faut rétablir le ballet qui est absolument nécessaire pour qu'une représentation d'opéra-comique et d'opérette soit en tous points excellente; Il faut aussi une troupe complète d'opérette composée : Une première chanteuse, une deuxième chanteuse, un premier ténor, un baryton, un grand premier comique, un comique trial et un premier comique grimé. Les chœurs au complet avec 12 hommes et 12 femmes. Cette troupe devra être engagée pour toute la saison. Etant donné ce cahier de charges imposé, 16 représentations seront données par saisons au lieu de 10 précédemment. La subvention annuelle de 50 000 francs sera portée à 100 000 frs, toujours opposant le Docteur Lafon déclare qu'il ne votera pas ces propositions, M. Bernadoy rappelle que la subvention d'avant-guerre de 83 000 frs était bien plus élevée compte tenu de la dépréciation de l'argent. Après mise au vote la proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix, le Docteur Lafon ayant voté contre.

1924 suite - Lors de la séance du conseil Municipal du 11 juillet, une question qui était à l'ordre du jour de la plupart des Conseils Municipaux depuis plus de 25 ans voit enfin sa concrétisation, il s'agit d'un nouvel hôpital de malades destiné à remplacer l'Hôpital Ruffi. (*actuellement Chambre de commerce*)

C'est à Max Raphel, architecte, qu'avait été confiée l'étude préliminaire relative à l'installation d'un nouvel hôpital dans les terrains disponibles de l'*Hospice d'Humanité* situé route d'Uzès.

Ce projet consistait en 6 bâtiments, parallèles sensiblement et parallèles eux-mêmes à la rue Hoche et distants les uns des autres de 24 à 25 mètres.

Les progrès de construction hospitalière, notamment ceux que pouvait constater à Paris dans l'hôpital de la nouvelle Pitié serviront de modèle.

Les divers pavillons sont autonomes, les escaliers permettent aux valides de monter aux différents étages, mais il y a aussi des ascenseurs qui permettent aux malades d'atteindre sans difficulté les différents étages et même les sous-sols.

Tous ces pavillons sont reliés entre eux de deux façons différentes ; une tranchée dirigée suivant l'axe du terrain disponible qui va de la rue Hoche à la rue de la Biche passant en leurs milieux. Cette tranchée a 2,10m de profondeur, à l'intérieur de cette galerie on peut faire circuler facilement des wagonnets et des brancards.

Les rez-de-chaussée de tous les bâtiments sont à 1,20m au dessus du niveau du terrain.

La commission préconise de construire un pavillon de contagieux séparé des autres dans le voisinage de la rue Hoche.

Ces nouveaux bâtiments comporteraient 484 lits, cela fait une augmentation de près de cinquante pour cent par rapport à l'hôpital Ruffi qui n'en comporte que 304.

L'entrée de l'hôpital sera largement disposée sur la rue Hoche, à l'une des extrémités de l'axe central. On y logera le concierge, des brancardiers, une pièce pour le sous-officier de service, puis un bureau pour les entrées et les sorties et quelques salles de consultations.

La cuisine sera installée dans le bâtiment appartenant à l'hôpital située rue de la Biche.

On y fera également divers magasins pour le charbon, les légumes, le matériel divers et une écurie pour deux chevaux ; une remise et grenier pour le fourrage. A proximité de la rue Hoche dans l'angle ouest du terrain, on a prévu une nouvelle salle pour les morts et un service de désinfection.

Le devis de la construction présenté par Max Raphel s'élève à 5 899 144 frs, non compris l'acquisition des terrains de complément.

Le financement sera couvert par un ensemble de ressources :

"Le capital d'un emprunt contracté auprès du Crédit Foncier pour un précédent projet d'hôpital route de St-Césaire, une subvention du département et du Ministère de la Guerre, les subventions ordinaires accordées sur les recettes du Pari Mutuel, l'inscription au budget des dépenses supplémentaires nécessaire et éventuellement un emprunt si les disponibilités budgétaires ne permettent pas cette inscription. On pourrait mettre aussi en vente l'hôpital Ruffi et tout le bâtiment situé dans la rue du Mail et la rue de l'hôtel Dieu, cette recette venant en complément pour le financement du projet."

Les travaux seront attribués par étapes en tenant compte des ressources créées.

La première pierre de l'hôpital sera posée par le Président de la République Gaston Doumergue le 12 octobre suivant, tous les détails de cette visite dans la rubrique suivante.

1924 suite - Le 13 juin sera mémorable pour le département et la ville de Nîmes, Gaston Doumergue est élu Président de la République. Né à Aigues-Vives en 1863, d'une famille d'exploitant agricole, après une licence et un doctorat de droit à Paris, il s'inscrit en 1885 au barreau de Nîmes. Il sera élu député de Nîmes, en 1893, 1898 et 1902. Plusieurs fois ministre 1902, 1906 et 1914, il deviendra président du Conseil de 1913 à 1914. Peut après son élection à la présidence, sa visite est annoncée dans le département, tout le monde s'affaire.

La ville négocie avec la Compagnie nîmoise d'électricité pour une installation provisoire de puissants lampadaires à différents endroits. Décoration lumineuse de l'Opéra Municipal tant à l'extérieur qu'à l'intérieur (*théâtre situé en face de la Maison Carrée*), installation sur les boulevards de 18 lampes de haute intensité lumineuse. Des Arcs-de-Triomphe illuminés électriquement seront installés, avenue Feuchères côté gare et côté Esplanade, boulevard Amiral Courbet, Boulevard Gambetta, place des Casernes, Place de l'horloge.

Après la visite une grande partie de ces installations seront conservées, c'est là l'origine de l'électrification de l'éclairage public nîmois.

Un mois avant la visite des affiches seront placardées annonçant le programme avec des recommandations et des interdictions : de stationner, de circuler, de déployer les bâches et tentes des magasins. Interdiction d'occuper l'espace public, étalages, tables et chaises sur les terrasses de cafés. Tout un quartier sera interdit d'accès pour ceux qui n'auront pas de laissez-passer. Recommandations sont données sur des mesures d'hygiène, balayures et détritiques interdit sur la voie publique, les cabinets d'aisance des écoles des quartiers concernés seront mis gratuitement à la disposition du public.

Les manifestations débiteront le 11, veille de l'arrivée du Président, avec une retraite aux Flambeaux en Musique et illumination générale dès 22h30.

Le Président arrive en gare de Nîmes par train spécial le dimanche 12 octobre à 9h30, il est accueilli par le maire de Nîmes, Josias Paut. Des acclamations fusent "*Vive Doumergue*". Des véhicules automobiles découvertes l'attendent, ces voitures ayant été prêtées par des particuliers pour cette occasion. Le convoi sera précédé par un peloton de gendarmerie, un escadron de cavalerie et un groupe de gardiens.

Le convoi parcourt les Boulevards, avenue Feuchères, Boulevard Amiral Courbet, Gambetta, square Antonin, place d'Assas, Théâtre, Lycée de Garçon, arrivé place des Arènes la population lui fait un accueil délirant , à l'Hôtel de Ville, les élèves du Conservatoire exécutent "*A la fon de Nîmes*".

Un premier banquet offert par le Conseil Général aura lieu au restaurant Bonfils à

Castanet, à 15h il posera la première pierre d'un nouvel hôpital, rue Hoche, qui portera plus tard son nom. A 15h45, il reçoit le salut de la "*Nacioun Gardiano*" dans les Arènes, un spectacle suivra. A 19 heures le banquet de la municipalité sera organisé au manège de la caserne d'artillerie, à 20h30 feu d'artifice sur la place "*Séverine*". A 21 heures soirée de gala au Théâtre, avec un drame lyrique "*Le Gardian*".

Le lendemain il recevra un défilé de personnalités, ensuite il se rendra au Musée du Vieux Nîmes, un discours sera prononcé sur une estrade dressée sur l'Esplanade, après un repas intime à la Préfecture, à 14h il prend le train présidentiel pour se rendre à Aigues-Vives son village natal.

1924 suite - En novembre, le département projette de construire une Maison de l'Agriculture destinée à la Bourse des vins, ce bâtiment sera réalisé place Questel, par l'architecte nîmois Max Raphel. Le département cèdera à la ville toute la partie frappée par le plan d'alignement. La surface abandonnée étant de 57,91m² une somme de 5791 francs sera réglée par la ville au département.

Le choix de ce quartier pour y construire la nouvelle Bourse des Vins correspond à une demande pressante, il fallait de nouveaux locaux pour gérer le commerce des vins gardois. Ce commerce trouve ses origines dans ce quartier sous l'ancien régime, à l'époque où les arènes abritaient des constructions, habitations, boutiques, commerces, le vin était stocké dans des tonneaux entreposés sous les voutes fraîches des galeries et vomitoires du monument romain.

Sous le Premier Empire (1800-1815), le quartier va se transformer profondément. Dégagement du tour des Arènes et de l'intérieur, construction de l'Hospice d'Humanité (*emplacement de l'actuel Lycée Alphonse Daudet*), construction du Palais Impérial en 1809 (*remplacé en 1846 par l'actuel Palais de Justice*). Avec l'extension des exploitations agricoles des négociants et commerçants spécialisés dans la viticulture vont s'installer dans les faubourgs proches de ce quartier propice aux foires et marchés.

"Nîmes compte un voyageur de commerce en vin célèbre, le fabuliste Antoine Bigot (1825-1897). Il travaillera pour un négociant en gros, son secteur de prédilection était le pays cévenol. Il avait tous les atouts pour aborder un milieu qui ne s'en laissait pas conter, surtout par les gens de la ville. Il connaissait parfaitement le Patois de Nîmes, et maîtrisait aussi, les nuances linguistiques des diverses vallées cévenoles. De religion protestante, il était Diacre au temple de son quartier, il partageait les mêmes convictions que la plupart de ses clients cévenols."

La Maison de l'Agriculture déménagera, au n° 9 de la rue Bernard Aton. En 1967, l'immeuble rendu disponible intéressera la Municipalité qui recherchait des locaux plus spacieux pour loger la Bourse du Travail, les anciens locaux de la rue Fernand Pelloutier ne correspondant plus aux besoins de l'époque, la ville comptait alors plus de 35 000 salariés, il fallait loger les différents syndicats, CGT, syndicats d'enseignements, des locataires, etc... Il fallait aussi une salle de réunions. Après la transformation du Foyer Communal de la Calade en Théâtre, il ne restait que très peu de lieux disponibles pour le milieu associatif, les quelques locaux restants étaient saturés de demandes.

Après étude, la Municipalité décide de transformer les locaux de la place Questel en Bourse du Travail, cette solution étant moins onéreuse qu'une construction neuve.

Le total des travaux et achats s'élèvera à 600 000 de francs (N.F.), ces locaux comprenaient 745 m² de bureaux, une salle de conférence de 300 places d'une surface de 210 m² ainsi que diverses dépendances, cours, WC...

La Bourse du Travail sera inaugurée le 19 avril 1969, par le maire de Nîmes Emile Jourdan.

Par la suite, en 2005, cet immeuble sera démoli pour céder la place à un immeuble d'habitation.

Historique de la Bourse du Travail à Nîmes : En avance sur son temps, M. Decoux,

militant républicain soumettait un projet de *Bourse des Travailleurs* au Conseil Municipal de Nîmes, en 1848... C'est en 1886, que sera créé à Nîmes la Bourse du Travail, la deuxième de France après Paris, installée au 7, rue St Paul (*actuellement rue Benoît Malon*) et ensuite au 14, rue Pavée (*actuellement rue Fernand Pelloutier*).

1925 - Le 27 février, M. Bauquier, rapporteur de la Commission des Voies Publiques, fait connaître les propositions de ladite commission :

- La petite rue *innommée*, allant du chemin du Mas du Diable (*actuellement rue de Valmy*) et traversant la rue Bonfa, la rue Hippolyte Flandin pour se terminer en impasse contre le flan nord du Mt Duplan, serait appelée **Rue Melchior Doze** (1827-1913) du nom d'un peintre d'art sacré, ancien directeur de l'école des Beaux-Arts à Nîmes.

- La rue de France deviendra **Rue Anatole-France**. Ce petit changement de nom ne perturbera pas les riverains, c'était un hommage rendu au célèbre romancier décédé l'année précédente.

- La rue *innommée* allant du quai du Cadereau (*Avenue Georges Pompidou*) à la rue des Tilleuls portera le nom du statuaire nîmois **Léopold-Morice** (1846-1920). Il est l'auteur des deux statues en marbre (*La Musique et la Peinture*) qui ornent la façade de la galerie Jules Salles

- Une petite rue allant de la grande avenue du Mont-Duplan au Jardin de l'école de plein air portera le nom de **Péladan**. L'allée d'accès du Mont-Duplan qui se trouve parallèle à cette petite rue portera aussi le nom d'**Avenue Péladan**, cette dernière allant jusqu'à l'Allée de la Corderie. Actuellement, la rue et l'Avenue Péladan sont confondues.

Joséphin Péladan (1859-1918) né à Lyon avait des attaches gardoises, son père était originaire du Vigan et sa mère de Nîmes. Auteur dramatique, c'est en 1904 que son oeuvre la plus connue, *Sémiramis*, fut présentée aux arènes de Nîmes, l'auteur fut acclamé par tous les spectateurs debout.

- La rue desservant le groupe de maisons ouvrières créé par la Caisse d'épargne, et allant de la route d'Avignon à l'ancien chemin de Marguerittes (*actuellement rue André Marqués*), portera le nom de **Rue de Boyve**.

Edouard de Boyve (1840-1923) est le créateur à Nîmes de l'*Abeille nîmoise*, coopérative d'alimentation et animateur avec Auguste Fabre de l'Ecole de Nîmes, mouvement coopératif français animé par des protestants. "*Voir en 1937, l'article complet sur l'Ecole de Nîmes, le livre de Charles Gide.*"

- La rue de la Caserne, partie comprise entre la rue de l'Abattoir (*dont une partie prendra le nom de rue du Cirque Romain en 1934*) et la rue Dhuoda, devait se transformer en rue Henry Bataille. M. Cabiac estimant que le nom *rue de la Caserne* devait être conservé, parce qu'il contribuait à conserver un point d'histoire locale. (*Cette rue prendra définitivement le nom de rue de la Casernette en 1934*). Après discussion le Conseil décide d'attribuer le nom de **Henry Bataille**, à la partie de la rue Renan prolongée comprise entre la rue de l'Abattoir (*du Cirque Romain*) et la rue François 1er.

Henry Bataille (1872-1922) était un dramaturge et poète français né à Nîmes le 4 avril 1872, décédé à Rueil-Malmaison le 2 mars 1922. Il fit des études artistiques, et pensa longtemps à se tourner vers le dessin et la peinture. Il laissera un album de lithographies où l'on retrouve des portraits de célébrités (*Jules Renard, André Gide, Octave Mirbeau...*). L'oeuvre littéraire de Bataille, se veut une critique des moeurs et de la morale de la bourgeoisie française d'avant la guerre de 14. Louis Aragon fait d'Henry Bataille un des personnages de son roman *Les Cloches de Bâle*. Pour Aragon, le plus beau vers de la langue française "*J'ai marché sur la traîne immense de ta robe*", est un vers d'Henry Bataille.

1925 suite - Par un courrier daté du 29 mai 1925, M. Bimar représentant à Nîmes du Comité d'organisation du **Tour de France cycliste**, fait une demande au Conseil

Municipal.

"A l'occasion de sa 19^e édition le Tour de France, fera étape à Nîmes le 5 juillet prochain. Il précise que cette épreuve amène dans chaque ville étape, un nombre considérable de visiteurs qui viennent pour voir ces phénomènes de la Route, qui accomplissent par tout les temps, plus de 5000 kilomètres en un mois. De plus les coureurs, les soigneurs, les managers, le personnel de la Course, les Membres de la Presse française et étrangère qui suivent l'épreuve, constitue également une source pour la Cité. L'attraction gratuite, intéressante, pour les Nîmois et les nombreux sportifs de la Région, apporte aussi au commerce local, une recette supplémentaire importante."

Après cette présentation, il précise l'objet de sa demande : *"Il désire que le Maire de Nîmes vienne présider l'arrivée de l'épreuve, en outre, il voudrait obtenir du Conseil Municipal que la ville prenne en charge les frais d'installation de 800 mètres de barrières, ainsi que ceux du service d'ordre qui sera de 200 hommes de troupe et de la police. Il précise que l'arrivée s'effectuera vers les quatre heures de l'après-midi sur la route de Montpellier, après Saint-Cézaire, parce qu'à cet endroit il y a une route qui est une véritable piste, on éviterait ainsi les inconvénients de la ville, les coureurs viendront ensuite signer la feuille de contrôle au Grand Café (sur l'Esplanade à l'emplacement actuel de l'agence du Crédit Agricole) avant d'aller se reposer et reprendre le départ le lendemain matin."*

Ces dépenses s'élevant à 1500 frs, le Conseil vote une subvention à l'ordre du Comité d'organisation. Mais il précise que la ville se dégage de toute responsabilité pour les accidents qui pourraient survenir à l'occasion du passage du Tour de France.

Historique du cyclisme à Nîmes,

- Création le 23 novembre 1898 de la société vélocipédique "*Le guidon nîmois*". Elle recevra un encouragement et une subvention de 100 frs de la part de la municipalité.
- Fondé en 1903, le Tour de France fait étape à Nîmes pour la première fois en 1905. Par la suite le tour reviendra régulièrement à Nîmes en 1907, 1908, 1909 et 1910 avant la guerre de 14 et en 1925, 1935, 1936 et 1937 entre les deux guerres. Pour la période plus récente, il fait étape à Nîmes, en 1949, 1950, 1953, 1958 avec une éclipse totale au cours des 3 mandats d'Emile Jourdan pour revenir timidement en 1986 et 2004.
- En 1906, création du Circuit du Gard Vélocipédique, départ est donné à Nîmes, le 13 mai , avec 45 participants, le promoteur de l'épreuve sera l'établissement "Coulange-cycles", 13 boulevard Amiral Courbet.
- Au début du XXe siècle, la ville possédait un vélodrome dans le quartier de la Tour de l'évêque, une rue porte le nom de "*rue de l'Ancien Vélodrome*" en souvenir de ce lieu qui a passionné les fanatiques de la petite reine.
- Lors de la 10e étape du tour de France 1925, Perpignan-Nîmes le vainqueur sera le Belge Théophile Beeckman. L'Italien Ottavio Bottechia qui avait endossé, la veille, le maillot jaune le gardera jusqu'à Paris, il avait déjà gagné le Tour l'année précédente.
- Ottavio Bottechia aura un destin tragique, alors qu'il s'entraînait sur une route de Vénétie en Italie il sera retrouvé mort à côté de son vélo, le 15 juin 1927. Les enquêteurs concluent à une chute à cause du crâne fracturé du champion, mais en 1947, un paysan qui habitait les lieux du drame avouera sur son lit de mort, qu'il avait assommé un coureur à l'entraînement parce que, dira-t-il le sportif avait marché dans sa vigne.

1925 suite - Lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 décembre 1925, la municipalité décide d'acquérir "*La Jeune Fille au Chevreau*" une oeuvre de Marcel Courbier (1898-1976), statuaire à Paris et originaire de Nîmes pour en orner le Jardin de la Fontaine. Le prix de cette oeuvre serait de 15000 frs. La moitié serait payée par l'Etat, en vertu d'un engagement du Ministère des Beaux-Arts par courrier en date du 14 décembre. A cette somme s'ajouteraient seulement les frais de port et d'emballage. Cette oeuvre étant jugée d'une haute valeur artistique par sa grâce rustique et sa fine

plasticité, la commission des objets divers décide d'accueillir favorablement cette proposition et vote pour provision une somme de 8500 frs représentant la part de la ville ainsi que les frais.

Avant sa mise en place au Jardin de la Fontaine, ce groupe sera exposé au Salon de 1926, et reproduit dans *L'Illustration* avec ce commentaire : "*Dans une tradition qui évite les mièvreries auxquelles avait conduit la recherche de la grâce à tout prix, il faut ranger M. Courbier avec sa Jeune fille au chevreau. Le corps nerveux a les maigreurs de la jeunesse sans pauvreté. C'est de la vie bien observée.*"

Le 22 avril 1942, M. Inard, Rapporteur de la Commission des travaux Publics, expose au Conseil Municipal :

"A la suite d'un acte de vandalisme, le Groupe "La Jeune Fille au chevreau", placé dans la partie haute du Jardin de la Fontaine, a été mutilé. Le bras de la Jeune fille ainsi qu'une oreille du chevreau ont été cassés. Le sculpteur contacté se charge de l'exécution des travaux de restauration pour une somme comprise entre six et sept mille francs."

Le 29 mai suivant, M. Gaussorgues, adjoint au maire, communique :

"Le sculpteur refuse de revoir son devis, suite à un fait nouveau, la découverte du bras de la jeune fille."

La municipalité décide tout de même d'honorer les conditions de la proposition initiale.

Cette dernière sera effectuée par Courbier lui-même. Probablement endommagée une nouvelle foi en 1945, elle sera déposée et stockée par les services municipaux dans un local du jardin de la Fontaine. A ce jour, personne ne sait où sont passés ces vestiges.

Un industriel de passage à Nîmes commandera directement à Courbier une copie en bronze, *tirage unique en réduction*. En 1943, cette oeuvre fut présentée une première fois à l'occasion de l'Exposition des Beaux-Arts de Nîmes. "*L'esprit qui se dégage de cette oeuvre et le traitement délicat sont à rapprocher de la Jeune fille à la gazelle d'Henri Bouchard, présentée au Salon de 1909, que Courbier a pu voir par la suite.*" Le sculpteur, Courbier, ami de Jean Moulin, réalisera plusieurs monuments à la Résistance, et ne songea probablement pas à réparer sa sculpture. Le groupe en pierre ayant aujourd'hui disparu, cette version en bronze permet de le documenter très utilement et témoigne de son existence.

Grâce au *don Mme Maria Hugentobler-Moser*, la copie bronze de "*La Jeune Fille au Chevreau*", fut présentée du 29 février au 25 mai 2008, au Musée des Beaux-Arts de Nîmes, rue cité Foulc, à l'occasion de l'exposition "*Collections dévoilées*". Le musée conserve également de Courbier un Portrait d'Armand Coussens (1881-1935), graveur et directeur de l'Ecole de dessin de Nîmes.

Dimanche prochain l'histoire tragique de Marcelle Battu, le modèle ayant posé pour le groupe de la jeune fille au chevreau.

1925 suite - Marcelle Battu, née à Nîmes avait alors 17 ans en 1924, lorsqu'elle posa pour le sculpteur Marcel Courbier. Marié à Albert Polge né en 1909 au Tonkin, et ancien employé du métro, le couple habite à Nîmes au 29 avenue de la Plateforme (*Avenue Franklin Roosevelt*) au début des années 1940. A la libération, Marcelle sera accusée d'avoir eu une relation avec un officier Allemand, le commandant Saint Paul, ce procès sera largement commenté par la presse locale.

Extrait du Journal Rouge Midi du 25 septembre 1944

"La Cour Martiale de Nîmes présidée par le commandant Audibert, se réunissait à Nîmes le 22 septembre, pour juger de l'affaire Polge. On reproche à l'épouse Polge ses relations assidues avec le commandant Saint Paul, ses fréquentations avec Georgette et Yvette, interprètes, ses relations avec Mr Fritz directeur de l'Office allemand de placement, enfin ses moyens d'existence vraiment somptueux.

Le premier témoin entendu est Polge Jean, il parle des relations de sa belle-soeur avec le commandant Saint Paul, avec la famille Messimbourg, et donne à la Cour des

renseignements sur un témoin à décharge, Mr Pierre Simon, soldat au maquis, qui lui a promis de venir déposer à cette audience.

Mme Dugas, bouchère à Nîmes, vient déclarer que Mme Polge a dénoncé sa soeur, Mme Guilhem, à la Gestapo. Ces explications confuses manquent de précision.

Mme Guilhem est plus affirmative et indique que Mme Polge est la maîtresse d'un officier allemand. Elle reconnaît cependant que celle-ci fit des démarches en faveur de son fils pour lui éviter le départ en Allemagne, mais que ce service était rétribué par des soins de beauté donnés gracieusement par son fils à Mme Polge.

Mme Danan parle de l'arrestation de son mari, torturé à la Milice en présence, dit-elle, de Garette, Roques et Polge.

Mr Mazer vient attester qu'il a été "tiré" des mains de la Gestapo par Mme Polge.

Enfin le dernier témoin, **Clamens**, vient déclarer que Polge à son avis, n'a jamais appartenu à la Milice, ni à la Gestapo, et qu'il y a certainement une erreur car il n'était pas présent à l'arrestation de Danan.

Mr Servigne dans son réquisitoire, fait aussi le procès des époux Polge, ce couple étrange accusé d'intelligence avec l'ennemi. Il demande la peine de mort pour l'épouse Polge. Des applaudissements éclatent dans l'assistance, le président menace de faire évacuer la salle. Mr. Servigne indique que ses dépenses ne correspondaient pas à ses biens et que ses fautes sont supérieures à ses bienfaits, si bienfaits il y a eu. Il rappelle les souffrances de la Patrie et c'est au nom de ces souffrances qu'il réclame le châtimement suprême, pour ceux qui pour un peu d'or ont trahi la France.

La défense : M. Gony lui succède et après avoir recherché tous les faits susceptibles d'amoindrir la faute des époux Polge, il termine sa plaidoirie en demandant à la Cour de faire son devoir.

Après délibération la Cour condamne la femme Polge, coupable du crime d'intelligence avec l'ennemi à la peine de mort, à l'unanimité, avec saisie de tous ses biens."

M. Polge née Marcelle Battu, condamnée à mort par la Cour Martiale, sera exécutée le 2 octobre à 7 heures du matin, à la Maison Centrale. (actuellement Université Fort Vauban) Peu après ces événements, des éléments nouveaux vont sortir, rumeurs ou preuves d'innocence, nul ne le saura.

(documents et journaux, collection Philippe Ritter)

Section tchèque au Lycée Daudet de Nîmes.

1925 suite - En avril 1925 des élèves tchécoslovaques du Lycée de St-Germain-en-Laye viennent pour rendre visite à Nîmes, ville natale d'Ernest Denis, à l'un des artisans de la fondation de la république de Tchécoslovaquie. Pour marquer cet événement, une photo de groupe sera réalisée au jardin de la Fontaine.

Depuis le mois d'octobre 1924, 12 élèves tchécoslovaques suivent aussi des cours à Nîmes. C'est la première année de fonctionnement de la section tchèque au Lycée de Garçons. Ce dernier accueillera 143 élèves tchécoslovaques dans la période 1924-1939. Ils passaient 3 ans à Nîmes pour faire les classes de seconde, première et terminale.

Le but de cette section en France était d'offrir aux élèves la possibilité de passer le baccalauréat qui leur permettait de continuer leurs études soit en France soit en Tchécoslovaquie. Les élèves sont triés sur le volet et très motivés. Les résultats pour cette période seront remarquables : soixante-dix pour cent des élèves auront leur bac avec mention.

Au niveau financier, il y avait trois modes de paiement des études ; le niveau des bourses variant en fonction des revenus de la famille.

Celles-ci étaient attribuées par la ville de Nîmes, le département du Gard ou le Ministère de l'instruction publique tchécoslovaque. Elles couvraient le logement, la nourriture, les trajets et bien sûr un peu d'argent de poche.

Le rythme de vie était identique à l'internat du Lycée : lever 6 heures, préparation des

cours, 4 heures de leçons, petit déjeuner à midi suivi de 4 heures de leçons. Pour les terminales il y avait sur chaque table une carafe d'eau et une de vin rouge. Pratique locale agréable pour ces jeunes gens qui n'étaient pas habitués à cela, ils buvaient le vin pur et en passaient de temps en temps à leurs plus jeunes compatriotes.

A la rentrée de novembre 1938, les 24 élèves seront accueillis avec émotion en gare de Nîmes par M. Thauziès, le proviseur et le maire de Nîmes Hubert Rouger. Les accords de Munich étaient signés et une partie de la Tchécoslovaquie était évacuée. Après l'annexion du pays par l'Allemagne nazie en mars 1939, le conseil Municipal décidera en urgence de voter le maintien des bourses pour ces enfants *"qui ne peuvent, sans risques, rentrer dans leur pays depuis cette annexion"*.

Après la guerre, le 1er octobre 1946, un premier groupe d'élèves tchécoslovaques sera affecté à Nîmes, huit en première qui avaient suivi la seconde à Dijon l'année précédente et 11 en seconde. Durant cette période Pavel Halat, ancien de la section "bac 1938" remplit les fonctions de professeur tchécoslovaque.

L'année 1947-1948 fut la dernière pour cette période. Les élèves rentreront tous chez eux pour les vacances au printemps 1948. Ils ne savaient pas qu'ils ne reviendraient jamais à Nîmes pour terminer leur scolarité. Ils réintégreront d'office leur école secondaire d'origine en Tchécoslovaquie. Le professeur Pavel Halat, prétextant qu'il devait revenir à Nîmes pour rechercher ses affaires, restera en France. Par la suite, il enseignera le Tchèque aux Universités de Montpellier et de Strasbourg.

Après le jumelage Nîmes-Prague en 1967, son comité oeuvrera pour la réouverture la section tchécoslovaque qui deviendra effective en 1969. Son encadrement sera confié à Frantisek Hruska, ancien élève du lycée de 1933 à 1936. Cette section comprenait 12 garçons. Ces élèves étaient boursiers du gouvernement français. En 1971, les autorités tchécoslovaques vont supprimer de façon unilatérale le renouvellement des classes et l'année scolaire 72-73 accueillera la dernière section de terminale.

En 1972, pour maintenir un lien entre le lycée et la République tchécoslovaque, des cours de Tchèque seront donnés au Lycée. Pour que cet enseignement soit validé par une épreuve au baccalauréat, il a fallu l'accord du Ministère de l'Education. Depuis cette période, le Lycée Alphonse Daudet de Nîmes est le seul établissement scolaire en France, à préparer cette épreuve.

En novembre 1989 la révolution de velours met fin à quarante ans de régime communiste. Une nouvelle section tchèque de filles sera accueillie à Nîmes. Elle compte actuellement une douzaine d'élèves. Ils sont logés dans les locaux du lycée spécialement aménagés à cet effet. Cet internat n'étant pas un cloître, les élèves ont un statut quasiment identique à celui des étudiants des classes préparatoires.

oOo

Estrade de la Fontaine

1926 - Lors de la séance du Conseil du 16 avril, un courrier de l'Architecte-Directeur des TP M. Gignoux est lu à l'assemblée. Il signale au conseil que l'estrade à musique du Jardin de la Fontaine est dans un tel état de délabrement et de vétusté, qu'il nécessite toutes les années des frais de réfection très élevés et qu'une nouvelle réfection assez importante s'impose.

"Chaque année il faut que nous remplacions un grand nombre de planches qui se trouvent exposées à toutes les intempéries. Les planches se mouillent quand il pleut et l'eau qui s'infiltré entre les chevrons et les planches, sèche assez mal et amène la pourriture du bois.

Il y a sept ou huit mois que nous avons fait une réparation importante à cette estrade et il faut que nous recommencions encore à dépenser plus de 2000 francs. Le bois est trop cher et pourrit trop vite. Peut-on couvrir cette estrade et la transformer en kiosque à

musique sur l'emplacement qu'elle occupe et dans le cadre où elle se trouve" ()*

Nous ne le pensons pas. La seule solution qui paraisse s'imposer est la remplacer par une estrade en ciment armé. Il se peut que la sonorité de l'estrade ait à en souffrir quelque peu. Tout ce qui se fait au jardin de la Fontaine étant généralement assez critiqué, il est prudent de bien réfléchir avant d'y donner une solution."

Après examen sur place la Commission des Beaux-Arts juge l'édification d'un nouveau Kiosque à musique en ciment armé trop onéreuse pour les finances de la ville, de plus il serait assez difficile de construire un kiosque s'harmonisant d'une façon heureuse avec le cadre admirable de la Fontaine. Elle décide de proposer tout simplement l'édification d'une estrade démontable surélevée du sol d'environ 20 cm. Cette estrade serait de forme octogonale, composée de 8 panneaux de plancharde cloués sur des chevrons et facilement démontables. Lorsque les panneaux seraient assemblés, le kiosque à musique mesurerait 8m de long et 8m de large. Le coût total de cette estrade serait d'environ 2300 francs.

Dans les années vingt, on comptait une douzaine de sociétés civiles musicales à Nîmes : Les enfants de Nîmes - Les enfants du Gard - L'Eglantine - La Chorale Saint-Charles - L'Harmonie Ouvrière Indépendante - L'Echo de la Fontaine - L'Harmonie de la Jeune France - La Chorale de St Baudile - Les Concerts Populaires - La Scola Cantorum - L'Orphéon Prolétarien - La Chambre Musicale de Nîmes, auxquels s'ajoutaient les musiques militaires. Les occasions de se distraire étaient rares et le public était friand de ces concerts gratuits.

() Jusqu'en 1891, il y avait aussi sur l'esplanade une simple estrade tout comme au jardin de la Fontaine. Le 16 décembre 1889, après la mise en concours des différents projets de réalisation d'un Kiosque à musique sur l'esplanade, c'est l'architecte, Max Raphel qui sera choisi pour réaliser cet ouvrage pour la somme de 12000 frs. Le Kiosque sera inauguré en 1891. Quatre-vingts ans plus tard au début des années 1970, il sera démonté tout comme la fontaine Pradier, pour permettre la construction d'un parking souterrain sous l'Esplanade, la fontaine reprendra naturellement sa place, le Kiosque lui, subira un sort moins heureux, il disparaîtra sans laisser de traces après avoir rouillé quelque temps dans un entrepôt...*

-oOo-

Le Foyer de la jeune Fille.

1926 - Une lettre demandant une subvention rédigée par madame G. Rousselot, directrice du foyer de la Jeune Fille, situé au n° 7 de la rue Séguier, adressée au Conseil Municipal de Nîmes est lue lors de sa séance du 2 août.

Elle précise que le Conseil ayant bien voulu lui accorder, l'année précédente, une subvention de 3000 francs, elle espère obtenir cette année au moins la même somme. *"Le foyer désirent toujours plus rendre service aux jeunes filles travailleuses dont les débuts sont difficiles en maintenant des prix les plus bas possible. Cette aide permettant d'envisager sans trop de peine la nouvelle hausse de la vie et étendre ainsi son action de plus en plus."*

Elle précise en outre que *"depuis sa création, il y a 6 ans, le foyer a doublé son budget, et ses activités se développent chaque jour davantage."*

Après cette lecture, le rapporteur de la commission des finances, M. Chardon, précise que suivant des renseignements de différentes sources, cette oeuvre est digne à tous les égards et qu'elle mérite l'aide la plus bienveillante de la ville. Suite à ce rapport élogieux, la subvention est accordée.

Fondé en janvier 1920 sous l'égide de la fondation américaine protestante, Y.W.C.A., (*Young Women's Christian Association*) le Foyer de la Jeune Fille aura pour but premier d'être un hébergement de courte et moyenne durée à Nîmes destiné aux jeunes filles

venues du monde rural, désirant travailler ou bien s'instruire.

A l'origine cet établissement était destiné uniquement aux jeunes filles et la pratique de la religion faisait partie de l'emploi du temps de ces pensionnaires issues de familles protestantes.

Actuellement cet établissement est devenu mixte et laïque, bien que son Conseil d'administration soit toujours constitué de protestants. Pour coller à cette réalité le "Foyer de la Jeune Fille" va prendre pour nom "*Résidence Montjardin*".

Grâce à une convention signée avec la ville de Nîmes et la région, la section féminine tchèque du Lycée Daudet sera hébergée en demi-pension depuis le début des années 1990 jusqu'à l'année scolaire 2003-2004. L'année suivante, suite à d'importants travaux, le lycée Daudet accueillera les élèves en pension complète.

Historique de l'institution :

En 1920, elle est logée au 14 rue Montjardin. Actuellement ces locaux n'existent plus, ils ont été remplacés par un bâtiment moderne.

De 1924 à 1934, elle sera logée 7 rue Séguier, dans la maison de M. Lahaye. Cette maison fut construite en 1755 par Jean-François Séguier (1703-1784), savant qui communiqua avec les savants du monde entier et légua à la ville de Nîmes des collections considérables.

"C'est lui qui déchiffra de façon formelle l'inscription qui figurait sur le fronton de la Maison Carrée, grâce à la position des trous de scellement des lettres sur les pierres. C. CAESARI. AVGVSTI. F. COS. L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS. DESIGNATO - PRINCIPIBVS. IVENTVTIS"

Dans le passé, cette maison qui porte sur fronton la mention "*Hôtel de l'Académie*", sera la propriété de l'Académie de Nîmes de 1780 à 1791. Les avis sont partagés quant à l'origine de cette inscription. En effet, elle abritera par la suite l'Inspection Académique.

1930 le 5 juillet, décret reconnaissant le foyer de la jeune fille comme établissement d'utilité publique.

1934, achat de l'immeuble, 16 rue Fénelon, ce dernier ayant appartenu dans le passé à la congrégation religieuse des Bénédictines. Le nouveau foyer sera inauguré en mai 1935.

Suite à une rénovation de la façade, la stèle sculptée du fronton jugée instable, sera déposée. Restaurée, elle est actuellement exposée dans la cour de l'établissement. Cette stèle n'est autre que la représentation de la croix de St Benoît avec ces lettres : **CSPB** - Crux Sancti Patris Benedicti (O Croix du Saint Père Benoît) ; **CSSML** - Crux Sacra Si Mihi Lux (Croix Sainte Sois ma Lumière) ; **NDSMD** - Non Draco Sit Mihi Dux (Non, Dragon, ne soit mon Directeur).

A l'occasion de cette rénovation, des échafaudages couvrant la façade du foyer et passant devant les fenêtres des chambres des jeunes filles, donnaient quelques idées aux "Roméos" du quartier et quelques soucis aux surveillantes.

Merci à Mme Driffa Ainouz qui a fourni toute la documentation nécessaire à la réalisation de cet article.

oOo

Origine du groupe scolaire Dhuoda

1926 suite - Lors de la séance du 8 mars, M. Hubert Rouger, Maire de Nîmes présente au Conseil Municipal un projet de construction d'une nouvelle Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie. Il rend compte des démarches qui ont été officiellement engagées avec le ministère de la guerre pour obtenir cession des terrains et immeubles de la caserne Montcalm, il précise que cet emplacement conviendrait parfaitement.

"Considérant que l'école pratique située place de la Calade est insuffisante pour recevoir tous les élèves qui désireraient en suivre les cours. Cette école datant de 1836, ne correspond plus aux besoins actuels. Les ateliers sont trop à l'étroit pour recevoir de

nouvelles machines, tours, forges, imprimeries, etc... avec toutes les garanties de commodité et sécurité indispensables à un tel établissement." Suite à ce rapport, le Conseil approuve les démarches entreprises.

Lors de la séance du 17 janvier 1927, le maire précise les innombrables démarches qu'il a pu avoir avec les administrations et services divers, la direction de l'enseignement public, les représentants du département du Gard et le ministère de la guerre.

Ce dernier précise dans sa réponse, *"que la caserne Montcalm étant occupé en totalité pour les besoins de la garnison aucune disponibilité dans la ville ne permettant de transférer les occupants de la ladite caserne. Ce site ne pourrait être cédé qu'à la condition que des mesures d'échange soient prises pour mettre à disposition des locaux nécessaires à la réinstallation des troupes et des magasins. Cette proposition restant subordonnée à l'étude détaillée de ces propositions, dédommagement pour le déménagement, emplacement, surface du terrain surface couverte et moyens d'accès.*

Ces propositions chiffrées à 2000 000 frs, non compris l'achat de 10 000 mètres carrés de terrain, étant trop onéreuses, il fallait rechercher une autre solution et de nouveaux moyens financiers pour la construction d'une école neuve.

Un nouveau projet d'Ecole Nationale permettant d'obtenir d'importantes subventions de l'Etat est envisagé; Cela représente quelques inconvénients, les élèves seraient admis par concours et ce dernier étant ouvert aux candidats de toutes les régions il pourrait se faire que des candidats de Nîmes ou du département soient évincés et que par la suite l'école professionnelle nationale leur soit fermée. Pour éviter cette dérive dommageable pour les enfants du pays, il suffirait d'adjoindre à l'Ecole Nationale une section de métiers de la ville et d'artisanat rural qui recevrait, tout comme l'actuelle école de la Calade, les enfants qui auraient échoué au Concours National.

Avec les deux sections, il y aurait dans ce nouvel établissement deux degrés d'apprentissage : le premier s'adressant aux meilleurs élèves de la région du Sud-Est, et le second réservé aux enfants de Nîmes et du département destiné à la formation des ouvriers qualifiés de la ville et des artisans ruraux."

Suite a ces nouvelles orientations, le Conseil demande que l'école actuelle qui compte 330 élèves soit transformée en Ecole Professionnelle Nationale, comprenant, si c'est possible, outre une section industrielle et une section commerciale, une section de métiers, serrurerie, machines agricoles, cordonnerie; etc... cette dernière section se rapprochant de l'ancienne école pratique.

M. le Maire indique que pour la construction d'une Ecole pratique communale, la participation financière de l'Etat est d'environ 30 à 40 pour cent, pour une école nationale de 60 à 80 pour cent.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

Création d'une Ecole Professionnelle Nationale à Nîmes

Le projet d'occupation de la caserne Montcalm, pour loger la nouvelle Ecole Pratique de Nîmes, étant définitivement abandonné, le choix d'un terrain reste à déterminer.

Lors de la séance du 17 janvier 1927, M. Hubert Rouger Maire de Nîmes, donne les détails de ses multiples démarches pour trouver un terrain, qui conviendrait parfaitement à cette installation. Un terrain d'environ 19 000 mètres carrés, qui confronte les rues de Générac et Dhuoda, offre largement toutes les commodités désirables dans le présent et pour l'avenir.

En l'état des pourparlers avec le propriétaire, un accord de vente devrait se faire sur la base de 21 francs le mètre carré, prix correspondant, à peu près, à ceux pratiqués pour les terrains avoisinants.

La question d'achat du terrain étant ainsi exposé le Maire invite le Conseil à en délibérer.

MM. Dugas et Sentupery, trouvent ce terrain trop couteux, ils préféreraient l'achat d'un terrain à meilleur prix dans la plaine au de là du viaduc de chemin de fer. L'école serait plus élognée, mais en raison du jeune âge des élèves cela ne représenterait pas de

grands inconvénients.

MM. Cabiac, Dugas et Cabiac regrette que le précédent Conseil n'est pas cru devoir installer l'école pratique sur l'emplacement de l'hôpital 35 (*actuellement Lycée D' Alzon*), le Docteur Lafon n'est pas contre ce projet, mais il demande avant tout que soit dressé des devis réalistes et non pas sous-estimés, comme ceux de l'hôpital rue Hoche.

M. Angelras préférerait voir cette construction sur un terrain appartenant à la Mairie, route de St-Césaire, destiné précédemment à la construction de l'hôpital Général.

M. le Maire déclare "*qu'il n'est pas question de revenir sur des décisions prises dans la précédente assemblée, il rassure M. Lafon sur la crédibilité des futurs devis et demande au Conseil à revenir sur l'objet de la discussion. La question de l'Ecole Pratique, poursuit-il, est posée depuis 20 ans, il faut aboutir et il convient de se prononcer d'abord sur le choix d'un terrain.*" La discussion étant close, le projet mis aux voix est approuvé.

Le projet du bâtiment sera élaboré en 1931 par Jean Christol, Léonce Salles et Dufour.

Le bâtiment est organisé autour d'une cour centrale. Des ateliers d'ajustage, de forge et serrurerie, menuiserie, plomberie, électricité, automobile, cordonnerie, lithographie sont regroupés autour d'une autre cour située au Nord.

La façade donnant sur la rue Dhuoda concentre tous les décors. L'entrée est sculptée par André Méric ; les trois bas-reliefs sous le porche sont d'Henri Calvet. Dans la salle des fêtes, on trouve les peintures de Paul Christol, André Vidal et Armand Coussens. Les vitraux sont de Georges Janin. Le parloir, peint de scènes bucoliques est d'Henri Pertus, et la grille grille d'entrée sera réalisée par les élèves.

C'est l'entreprise Jean Fraisse d'Albi qui remportera l'adjudication. La première pierre sera posée le 10 juin 1933. Le 17 septembre 1936, inauguration du "*Groupe Scolaire Hubert Rouger*", (*nom du maire de l'époque*). Il accueillera 800 élèves en internat et externat.

Cet établissement dispensera un enseignement primaire supérieur, un enseignement technique, et des cours professionnels municipaux.

Dans les années 1960, sous la municipalité Tailhades, un second bâtiment sera construit à l'arrière du premier.

Après la guerre l'établissement prendra le nom de "*Collège Technique et Moderne de Nîmes et Centre d'Apprentissage Annexe*".

Actuellement, avec sa nouvelle appellation, le "*Lycée Technique Régional Dhuoda*", compte un peu plus de 1600 élèves. C'est aussi le siège du GRETA Nîmes-Camargue et de la Plate Forme Technologique du Gard et du CFA DHUODA (*Centre de Formation des Apprentis*)

Historique du bâtiment de la Calade.

En 1835, quatre classes de primaire furent ouvertes dans le local de la Calade.

Le 1er février 1837, (décision municipale de 1836) création de l'école de fabrication de la Calade. Les cours de fabrication étaient donnés par M. Rigollet de Lyon, la classe de dessin de la fabrique était confiée à M. Flaissier de Nîmes et l'on plaçait à la tête de l'Ecole de musique élémentaire et de chant choral, M. A. Grimal, et bien sûr, le bâtiment continuait à abriter une école primaire.

En 1876 ce bâtiment est occupé par les écoles communales gratuites pour les garçons. Ecoles des frères. Ecole de fabrication. Ecole de musique et Laboratoire de chimie.

En 1881, agrandissement par l'acquisition d'immeubles riverains, pour créer l'école Pratique de Nîmes qui demeura place de la Calade, jusqu'à l'année scolaire 1935-36, ensuite elle déménagera rue Dhuoda, l'immeuble de la Calade deviendra "Foyer communal".

Après l'incendie du Grand Théâtre en 1952, le foyer sera aménagé en Théâtre Municipal.

La ruelle de la Calade s'appelait autrefois rue Buade.

1/2 - L'Hôtel du Petit Saint-Jean et le Cinéma Colisée K7.

1926 suite - Le 6 juillet, une demande d'autorisation de construction sur le terrain de l'ancien hôtel du petit Saint-Jean (*) est portée à la connaissance de la commission des travaux publics.

(*) *A l'angle du Boulevard Amiral-Courbet et de la place des Carmes, actuellement le Bureau, l'ancien Cinéma K7 et l'hôtel Menant.*

Il s'agit de la construction de divers immeubles à usage de magasins, de salle de spectacle (*cinéma*) et de locaux d'habitations.

Suite à des pourparlers relatifs à l'alignement à donner aux constructions projetées, M. Victor Régnier, demeurant à Paris, 44 Avenue de la Bourdonnais, propriétaire des dits terrains à bâtir et président du Conseil d'Administration du Petit Saint-Jean, a formulé des propositions par lettre en date du 3 juin 1926.

"Je cèderai à la ville une partie du terrain compris entre l'ancienne façade de l'Hôtel du Petit Saint-Jean et le nouvel alignement défini par vous dans un croquis que vous m'avez adressé le 15 mai 1926, à la condition que la ville s'engage à supprimer l'édicule à usage de WC construit sur un trottoir en face de ma propriété ; de faire partir les boutiquiers ayant une baraque devant mes façades du Boulevard Amiral, Courbet et Place des Carmes ; de supprimer de son endroit actuel les autobus devant ma façade de la place des Carmes. Etant donné l'importance des constructions de haut luxe prévues, dont les plans vous seront communiqués dans un très bref délai, j'estime que ces quelques modifications peu importantes pour la ville sont indispensables pour donner à tout ce coin le cachet, l'élégance et le chic."

A priori favorable à cette demande, le Conseil décide, sur proposition des membres de la commission des Travaux Publics, de réexaminer le dossier après étude des plans que doit fournir M. Régnier.

Lors de la séance du Conseil du 5 avril 1927, les suppressions d'un chalet de commodité et d'une baraque foraine boulevard Amiral-Courbet sont à l'ordre du jour. Il s'agit de réaliser la promesse morale faite à M. Régnier de dégager les façades du Palais du Petit Saint-Jean (*salle de spectacle qui deviendra plus tard le cinéma Colisée*) et de l'hôtel Menant. M. Calazel, marchand de fruits, accepte de se déplacer à côté de l'église St Baudile, sur l'emplacement du Kiosque Chivas et la société de publicité Vichy concessionnaire de l'affichage municipal et de l'exploitation des chalets de commodité, enlèverait celui qui est installé place des Carmes moyennant une indemnité de 2000 francs, pour compenser le manque à gagner, car la ville lui avait accordé cet emplacement en 1923 pour une durée de cinq ans. Le dégagement complet d'une partie du Boulevard Amiral-Courbet sera ainsi réalisé et les conditions de circulation y seront encore améliorées par l'agrandissement de la chaussée.

Après la fermeture du cinéma le K7 et, celle progressive, de sa galerie commerciale, cet immeuble a fait l'objet de plusieurs projets avortés. Après plusieurs années d'abandon, la réhabilitation de l'ancienne partie du Cinéma est en cours. De profonds changements d'affectation prennent forme, 59 logements étudiants, un garage pour véhicule ainsi qu'une partie réservée au commerce.

Suite dimanche prochain avec le riche passé du lieu.

2/2 - Suite du Petit St Jean

Historique : Sur cet emplacement il y avait, sur l'Agau, à la sortie des remparts un premier moulin (*de M. Calvières*). Il était situé sur l'emplacement du cinéma "*Le Colisée K7*" à tout juste vingt pas de la Porte des Carmes.

D'après l'historien nîmois du XVIII^e siècle, Anne Rulman, il existait en 1626, lors de la construction de l'enceinte fortifiée de "*de Rohan*", (1621-1629) deux moulins situés entre les remparts et la Place de l'Ecluse actuelle : le Moulin de Saint-Césari et le Moulin d'Unal. Le Moulin de M. Calvière était-il un de ces deux moulins ? Nous l'ignorons. Tout ce que

nous pouvons dire, c'est que l'une des demi-lunes de l'enceinte de de Rohan s'appelait la demi-lune d'Unal.

En 1668, on trouve ce moulin signalé sous le nom de "*Molin de M. de Calvières*", seigneur de Saint-Césary, moulin à une roue.

Ce moulin est devenu célèbre dans la suite à cause du massacre des protestants dont il fut le théâtre, le 2 juin 1703, jour des Rameaux, massacre ordonné, sans raison par, le Maréchal de Montrevel, alors à Nîmes. Le lendemain de ce massacre, le moulin fut complètement démoli.

A l'extrémité de la Rue Colbert actuelle, il existait jadis, un moulin appelé "*Moulin du Petit Saint-jean*". Démoli seulement en 1835, il devait occuper l'emplacement du Moulin de M. de Calvières et dut être bâti au cours du XVIIIe siècle pour remplacer ce dernier.

Suite à la démolition du moulin du petit St Jean en 1835, ouverture de la rue Colbert en 1836 sur le boulevard des Calquières, (*Amiral Courbet*).

L'hôtel du Petit-Jean, célèbre grâce à un récit de Mistral, sera construit à l'angle du Boulevard (*Amiral Courbet*) et de la rue Colbert.

Anecdote - Le 18 août 1847, Frédéric Mistral, passe les épreuves du baccalauréat dans une salle de l'Hôtel de Ville de Nîmes. Cet événement est consacré sous ce titre : "*Coume passère bachelie*". Il y est surtout question de son séjour à l'hôtel du Petit Saint-Jean.

Elève du collège d'Avignon, Mistral vint passer son baccalauréat à Nîmes, parce que le ressort de l'Académie de Nîmes comprenait le département de Vaucluse.

La date de ce séjour nous est en partie donnée par une lettre de Mistral à son maître répétiteur Roumanille datée : *Hôtel Petit Saint Jean, Nîmes, 18 août 1847*.

En 1930 à l'occasion de centenaire de la naissance de Mistral, on inaugure, une plaque à l'angle de la rue Colbert et de la rue Amiral Courbet. Cette plaque dans un texte en Provençal, commémore le passage de F. Mistral dans notre ville.

Extrait de "*Coume passère bachelie*".

Celui-là est bachelier ! Et quand je rencontrais une borne-fontaine, je m'abreuvais à son eau fraîche et le roi de Paris n'était pas mon cousin. Mais le plus beau, ensuite, fut au Petit Saint-Jean. Nos braves jardiniers m'attendaient impatients, et me voyant venir, rayonnant à fondre les brumes, ils s'écrièrent : Les hommes, les femmes, les filles, tout le monde sortit, et en veux-tu des embrassades et des poignées de main ! On eût dit que la manne venait de leur tomber. Alors, le Remontrant (celui qui parlait du gosier) demanda la parole. Ses yeux étaient humides et il dit : - Maillannais, allez, nous sommes bien contents ! vous leur avez fait voir, à ces petits messieurs, que de la terre, il ne sort pas que des fourmis, il en sort aussi des hommes. Allons, petites, en avant et un tour de farandole.

Et nous nous primes par les mains et, dans la cour du Petit Saint-Jean, un bon moment nous farandolâmes. Puis on s'en fut dîner, nous mangeâmes une brandade, on but et on chanta jusqu'à l'heure du départ. Il y a de cela cinquante-huit ans passés. Toutes les fois que je vais à Nîmes et que je vois de loin l'enseigne du Petit Saint-Jean, ce moment de ma jeunesse reparaît à mes yeux dans toute sa clarté - et je pense avec plaisir à ces braves gens qui, pour la première fois, me firent connaître la bonhomie du peuple et la popularité.

oOo

1927 - Lors de la réunion du Conseil Municipal de Nîmes du 4 mars, une demande de subvention présentée par un garagiste de Nîmes, M. Antonin Bouniol, est débattue.

Ce dernier désire créer une ligne d'Autobus régulière entre Nîmes et "*l'ermitage de la baume*" sur la rive droite du Gardon, commune de Poulx. Passant par Courbessac et Poulx, la création de cette ligne est subordonnée au vote d'une participation financière

des diverses communes desservies. L'assemblée municipale de Nîmes doit faire connaître, au préalable, qu'elle approuve ce futur concessionnaire. La ligne projetée devant surtout favoriser les moyens de communication entre Nîmes et le hameau de Courbessac, le Conseil approuve le choix de M. Bouniol comme exploitant de ladite ligne et décide de voter une subvention de 700 francs.

Si le terminus de la ligne, *la Baume*, ne fait pas partie du territoire nîmois, il a été dans le passé largement fréquenté par ceux-ci. Il a connu, aussi, ses heures de gloire.

Voici un récit de la Revue du Midi, daté de 1904 de Léonce Larnac qui nous le décrit. *"Nous roulions du côté de la Baume. Jusqu'à un certain village nommé Poulx, nous n'avions pas quitté la route classique, plants d'oliviers à droite, et à gauche des capitelles destinées à recevoir les outils des travailleurs de la terre et qu'on prendrait de loin pour autant de petits caveaux funéraires.*

Enfin, nous changions d'allure. Une descente de plus en plus raide s'accroissait. On mit les freins à la voiture. Nous dévalions ainsi pendant plus d'une demi-heure par des sentiers enlacés surplombant des précipices. Nous serpentions entre des murailles de rochers, et devant nous c'étaient des mamelons gigantesques se déroulant à perte de vue sous des tapis de chênes verts, petits arbustes nés entre les pierres. On eût dit une mer fantastique sur laquelle d'énormes vagues aux teintes glauques se seraient miraculeusement figées pendant quelque cataclysme terrestre, à la suite d'un de ces bouillonnements formidables auprès desquels nos Vésuve et nos Mont Pelé en éruption ne sont rien qu'un jeu d'enfant.

En bas, entre des murailles rocheuses plus hautes que celles des plus hautes cathédrales, coulait doucement la rivière aux reflets d'azur, heurtant çà et là dans sa course de petits bancs de sable qui semblaient jouer avec elle au bord du gouffre.

C'était à la fois horrible et charmant. Nous étions arrivés au fond de la vallée. Pendant tout le temps qu'avait duré cette descente aux enfers, je n'avais pas ouvert la bouche, tant j'avais l'illusion que je me dirigeais vers ce royaume de Pluton créé par les Grecs et ressuscité par le Dante. Il me semblait que je rêvais tout éveillé..."

Plus tard au début des années 50 le site de la Baume, sera envahi par l'équipe de tournage du film *le Salaire de la Peur*, réalisé par Henri-Georges Clouzot, avec, comme vedettes, Yves Montand et Charles Vanel. En 1951, pour les besoins du film, le 7^e régiment du génie d'Avignon, avait installé un câble entre les deux rives afin de transporter du matériel sur l'autre rive inaccessible. Il avait aussi, construit le fameux ponton en bois situé au-dessus du ravin. Suite à la noyade accidentelle de deux soldats, le tournage fut repoussé. Il reprit en 1952. La route où l'on voit le camion d'Yves Montand tomber dans la combe est située sur le chemin d'accès de la Baume. Les débris de celui-ci, gisaient au fond de la combe jusqu'en 1990. On pouvait voir encore récemment un panneau du film portant le logo de la compagnie pétrolière "SOC".

-oOo-

1/2 - Le Dernier Moulin du Mont Duplan

1927 suite - Lors de réunion du Conseil Municipal du 5 avril 1927, M. Gignoux, directeur architecte de la ville, fait un rapport où il est question de l'offre de vente de M. Louis Guiran : *"C'est une propriété située sur le Mont Duplan, comprenant une tour et ses annexes; Il s'agit de l'ancienne tour qu'avait Joséphin Péladan, (compositeur de Sémiramis, opéra joué plusieurs fois dans les arènes de Nîmes) aménagée en immeuble avec deux étages sur rez-de-chaussée. Les annexes de cet ancien moulin comprennent : un terrain attenant mesurant environ 16m25 de long sur 14m70 ; une écurie surmontée d'un grenier et couverte en tuiles plates de Marseille ; un débarras attenant à la tour, également couvert en tuiles plates de Marseille. Une promesse de vente à la ville, d'une durée d'environ 4 mois, a été signée par ce propriétaire. Le prix de la vente a été fixé à*

180000 francs.

Je pense qu'il convient de faire disparaître cette enclave de la promenade du Mont-Duplan. Si le propriétaire vendait à un tiers, il se pourrait qu'il y ait un jour, en plein centre de cette promenade publique, un établissement ou des locataires indésirables... il conviendrait que le Conseil Municipal soit appelé à délibérer au plus tôt sur ce projet d'acquisition." Suite à cette lecture le Conseil donne mandat à M. le Maire pour faire toutes les démarches et formalités utiles pour mener à bien cette acquisition.

Au début du XIXe siècle, le cimetière catholique se trouvait au pied du Mont-Duplan, près du chemin d'Uzès. On a cessé d'y enterrer en 1830. Cette colline, considérée comme l'une des 7 collines, appelée à l'époque colline des moulins à vent, n'était qu'un roc dénudé et stérile, comme l'avait été au début du XVIIIe siècle la colline de la Tour-Magne. Les plantations du baron d'Haussez et de M. Cavalier, avaient si bien réussies, M. Duplan, alors maire de Nîmes (1855-1861), jugea à propos de couvrir les pentes de la colline des moulins à vent, d'arbres et d'arbustes verts, et de créer ainsi, presque dans la ville, à portée d'un quartier populeux qui s'accroît sans cesse, une promenade agréable autant qu'hygiénique.

Le Conseil municipal adopta son idée et confia à M. Pessard, alors Garde Général des Forêts, cette tâche difficile. Les détails qui suivent ont été fournis par M. Pessard lui-même : *"Il fallut vaincre certaines difficultés dont la plus grande fut l'achat des moulins disséminés sur la colline. Ils étaient au nombre de sept ou huit, dont trois sur la plateforme supérieure. Ils furent successivement achetés, après de nombreux pourparlers, au nom de la ville, à des prix variant de 100 à 300 francs, mais quelques-uns ne le furent que sur la menace d'une expropriation.*

Seul, M. Rouvière-Cabane refusa énergiquement de vendre le sien, pour se venger de la ville, qui avait fait construire un caniveau devant sa maison. Pour l'obliger à céder, on planta tout autour de son moulin, dans sa propriété même, mais rien ne put le décider, sa mort, sa fille vendit la tour et les deux ares de terrain qui l'entourent, à Mme Peladan, pour la somme de 500 francs. Cette dernière l'a considérablement aménagé et a même fait installer au sommet un petit observatoire. On jouit de cet endroit d'un panorama splendide."

Depuis, le nom de Duplan est resté, associé à la promenade tout entière. Ce nom sera officialisé suite à un vœu du Conseil municipal émit le 7 février 1861, et approuvé par l'Empereur, le 6 avril de la même année.

A suivre avec l'histoire du Mont Duplan

Suite

2/2 - Historique du Mont-Duplan

A l'époque gallo-romaine, il y avait une vaste nécropole qui contournait le Mont-Duplan, en partant de l'emplacement actuel de la rue d'Aquitaine, et aboutissait aux casernes d'artillerie. On y a trouvé plusieurs inscriptions funéraires datant de cette époque ainsi que plusieurs urnes. Une portion d'enceinte romaine de 50 mètres sera découverte en 1984, lors de fouilles, dans l'enceinte de l'école de plein Air. Cette école fut annexée, en 1994, lors de l'extension du collège du Mont Duplan.

En 1055, Pons Salomon fut nommé au canonicat de Notre-Dame (*Cathédrale de Nîmes*), et il fit donation en faveur de l'Eglise et des chanoines, d'une métairie située sous les murs de Nîmes, près de la route d'Arles, de deux champs, et de deux vignes, avec la réserve de l'usufruit durant sa vie. L'une de ces deux vignes était située sur une des collines qui sont autour de la ville, vers le Nord, et qui porte dans la charte cette dénomination : *in poio judaïco*, c'était le Mont-Duplan. La charte est datée d'un mardi d'avril de l'époque du règne du roi Henri 1er.

Au cours du moyen-âge les juifs de Nîmes y auront leur cimetière, on appelait ce lieu le *Puech Jusiou*. Un document historique, cité dans l'Histoire de Nîmes de Léon Ménard,

nous apprend que le prieur de Saint-Baudile donne aux juifs au XIV^e siècle, le cimetière de *Posterla* qui était en deçà des pâturages de son monastère, moyennant neuf sols ou une livre de poivre pour chaque ensevelissement. Ce mot de *Posterla*, *Posterle*, désigne une petite porte, située alors à la Croix de fer, à l'endroit où se trouve la rue qui porte ce nom en souvenir.

A l'époque des guerres de religion, en 1629, un fort faisant partie des fortifications de Rohan sera construit sur le Puech Jusiou.

En 1765, c'est un cimetière catholique qui succèdera à l'ancienne nécropole romaine. Au début des années 1830, il sera désaffecté et remplacé en 1836 par le cimetière St Baudile, route d'Avignon.

En 1869, une Société, dite des Eaux de Nîmes, fit ouvrir au pied du Mont-Duplan, une galerie dans la roche calcaire, sur une longueur de huit à dix mètres, pour l'adduction des eaux, destinées à l'alimentation de la ville (*projet non abouti du canal du Pouzin*). Ce souterrain aboutissait à un vaste réservoir creusé dans les terrains sableux de l'ancien cimetière, et, de là, à une conduite de distribution en maçonnerie dont on apercevait encore à la fin du XIX^e siècle, l'amorce sur le côté gauche de la route d'Uzès.

Les travaux du canal, ayant été abandonnés, cette galerie, ainsi que le réservoir à la suite, ont été comblés, vers 1883, avec les matériaux de démolition provenant de l'établissement des Halles centrales et du percement des nouvelles rues. L'Ecole primaire d'Application du Mont Duplan se trouve actuellement sur cet emplacement chargé d'histoires.

Dans la partie la plus élevée du Mont, l'aménagement en promenade des abords du Moulin Péladan sera réalisée, vers 1930, par le maire de Nîmes, Hubert Rouger. Il voulait "*que cette promenade rivalise avec les jardins de la Fontaine.*" Mais le moulin n'est pas la Tourmagne...

Au cours de cette même année, le Mont entouré de mazets verra apparaître : l'Association Bouliste du Mont-Duplan, avec pour siège le Moulin, et depuis, sans discontinuer elle contribuera fortement à l'animation de ce magnifique site.

Les étaliers des Halles centrales et l'administration municipale.

1927 - Dans la séance du Conseil Municipal du 13 juin, il est question d'une modification du système d'attribution des *étaux* (ou *étals*) aux commerçants. Les contrats de location des *étaux*, emplacements et caves des halles centrales, d'une durée de 3 ans, arrivent à expiration le 30 du mois de juin courant.

Dans son rapport, la commission chargée d'étudier ce dossier, estime qu'une adjudication de tous les *étaux* apporterait dans la corporation un trouble profond. Elle propose de maintenir le système adopté en 1924, tout en autorisant les occupants actuels à conserver leurs emplacements moyennant le versement d'une prestation variable suivant l'importance et la situation de l'étal.

La durée de la Concession, serait portée à 3 ans et 3 mois, c'est à dire jusqu'au 30 septembre 1930. Ce renouvellement des concessions placé à un moment où les ventes devenues plus actives, permettra au concessionnaire de verser plus facilement la prestation demandée. Sont paiement sera échelonné de la façon qui suit, un tiers à la prise de possession, les deux autres tiers dans un délai de 6 mois.

Le changement de éventuel concessionnaire se ferait par adjudication seulement en cas de vacance d'étal.

Il est aussi question d'augmentation des locations. M. Montredon prend la défense des étaliers, il estime que cela grèvera lourdement leur budget. M. Dugas, se plaçant du côté des consommateurs, pense que les étaliers répercuteront ces nouvelles charges sur le prix de vente des marchandises.

M. le Maire, Hubert Rouger prend la parole, et précise que les charges annuelles de toutes natures, pour la commune, étant passées de 30000 frs en 1924 à 70000 frs en

1927, il est juste que la Ville répercute auprès des étaliers cette augmentation. Il précise que les prestations officielles "*sont bien au-dessous des sommes payées dans certaines transactions entre étalagistes.*" il signale en outre "*qu'une cession d'étal, pour une durée de 8 mois seulement, a été payée 4800 frs*". C'est largement supérieur aux nouvelles prestations officielles demandées. Une prestation d'une durée de 3 ans et 3 mois étant de 1200 frs à 200 frs selon la catégorie, à laquelle s'ajoute, la location mensuelle de l'étal, 150 frs à 40 frs selon la catégorie.

Quelques articles du règlement seront modifiés ou rajoutés. Les étaliers pourront placer leurs propres enseignes, auparavant seules celles fournies par l'administration étaient autorisées. Une demande, curieuse, faite par un grand nombre d'étaliers sera examinée ultérieurement. Ces derniers désirent une fermeture des halles le dimanche ! La réponse sera négative, la municipalité ayant exigé, en préalable, l'accord de tous les étaliers et une large approbation de la clientèle.

Il est intéressant de comparer certains points de ce règlement par rapport à celui du 18 octobre 1889 :

"La location des places est mensuelle (en cas de vacance d'un étal, une location à la journée est possible). Le loyer est payable d'avance, après un retard de paiement de 5 jours le titulaire sera automatiquement évincé. Une éviction pourra être prononcée contre ceux qui, sans motifs légitimes, auront passé 15 jours sans occuper leurs places. Aucune enseigne autre que celle fournie par l'administration ne pourra être placée. Ouverture des halles en hiver de 5 heures du matin à 4 heures du soir, en été de 4 heures du matin à 5 heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, les halles seront fermées à midi.

Il est interdit d'établir dans les halles aucun débit de boissons, soit à consommer sur place, soit à emporter. Par exception la vente du café et des boissons non spiritueuses sera tolérée."

1/2 - Réalisation de l'éclairage public électrique à Nîmes

1927 suite - Lors de la séance du Conseil municipal du 27 octobre, il est question de la modernisation de l'éclairage public. Les essais d'éclairage électrique intensif effectués en juillet, sur une partie du Boulevard Gambetta s'avèrent satisfaisants.

La **Société Nîmoise d'Electricité** maître d'oeuvre présente son projet. Il s'agit d'installer des lanternes électriques sur les artères les plus fréquentées en remplacement de l'ancien éclairage au gaz.

"Avec 122 lanternes représentant une puissance instantanée de 51 kilowatts, la ville serait dotée d'un éclairage magnifique qui tout en assurant pleinement la viabilité et la sécurité des grandes artères classerait Nîmes comme l'une des mieux éclairées de toute la France.

Le réseau municipal d'éclairage public serait alimenté directement par un transformateur de 60 kwatts, installé dans une sous-station située au n° 11 de la rue de l'horloge. (actuellement magasin Domus). Pour mettre le réseau d'éclairage à l'abri des pannes du réseau Haute Tension, il est prévu un système de secours dans ce local, constitué d'accumulateurs de secours prenant le relai grâce à un double jeu de contacteurs automatiques. Le projet actuel présente un petit supplément par rapport aux premières propositions, l'éclairage de la rue Guizot, indispensable pour permettre la réalisation d'un bouclage du réseau des boulevards. Cette installation rationnelle permettra ainsi de prévoir sans aucune modification une extension de l'éclairage vers les voies de pénétration dans Nîmes, telles que la rue Notre-Dame, le Chemin d'Avignon (rue Pierre Semard) jusqu'au carrefour de la rue Notre-Dame, le chemin d'Uzès (rue Vincent Faïta), la rue de la République etc..."

Le maître d'oeuvre du projet fait un exposé financier très détaillé, il précise que le cout annuel actuel de l'éclairage est de 102 000 frs et celui de l'éclairage électrique prévu n'étant que de 132 000 frs, cela ne ferait que 25% d'augmentation des dépenses pour une

intensité 15 fois supérieure à l'éclairage au gaz.

La comparaison serait encore plus à l'avantage de l'électricité en reconnaissant que 2/3 des becs de gaz sont supprimés dès 23h30 et que la ville est ainsi plongée dans une obscurité presque complète jusqu'à une heure avant l'aube. Cette réalisation permettrait, en outre, de mettre fin aux plaintes des travailleurs qui pour diverses raisons doivent se déplacer en ville la nuit.

Le rapporteur du projet précise que sur la somme de totale de 266.125 frs d'investissement, il faut déduire les 50.000 frs d'éclairage des boulevards prévu au budget précédent, ainsi que 13.735 frs, montant du concours des commerçants et habitants intéressés par cet équipement. La somme restante de 202.690 frs, sera réglée en 15 annuités de 19.527 frs payables à partir de 1928, moyennant un d'intérêt de 5% à la **Société Nimoise d'Electricité**

Cet exposé étant terminé M. le Maire invite le Conseil à délibérer. M. Montredon approuve le projet, mais il estime que l'éclairage devrait être étendu aux boulevards extérieurs, Sergent Triaire, Talabot et surtout Jean-Jaurès. M. Gaillard, demande des lampadaires à l'entrée de la Fontaine, aux 2e et 3e ronds-points du Jean-Jaurès ainsi qu'au chemin de Montpellier. M. le Maire répond que tout cela pourra être envisagé dans une autre étape. La Municipalité, ajoute-t'il, fera tous ses efforts pour en hâter la réalisation.

Ce projet sera adopté, Nîmes aura enfin l'éclairage électrique tout comme ses deux hameaux, St-Césaire équipé depuis octobre 1911 et Courbessac depuis seulement 1926 après un report du projet initial, du à la guerre de 14.

Dimanche prochain, historique de l'éclairage public à Nîmes.

2/2 - Historique de l'éclairage public à Nîmes.

En 1547, les Consuls décident de laisser une lampe allumée toute la nuit à la Porte St Antoine (à l'extrémité de la rue St Antoine, donnant sur le boulevard) : *" Cette porte qu'on ouvrait à toutes heures de la nuit, était plus dangereuse qu'aucune autre porte de la ville ; qu'il était souvent arrivé que' pour n'avoir pas pris cette précaution, divers mauvais garnements étaient entrés dans Nîmes, furtivement et à la faveur des ténèbres, couverts de différentes pièces d'armures et portant avec eux des armes offensives, d'où il était arrivé des désordres qui avaient altéré la tranquillité publique."*

En 1560 commence une période de troubles, pour rendre la ville plus sûre la nuit, le Conseil décidera d'installer des lanternes dans certains carrefours afin d'éclairer les rues, une mesure de police en règlera l'usage : *"des lanternes placées à certains endroits désignés seront attachées par des cordes aux maisons voisines ; qu'elles seront garnies toutes les nuits par les voisins, chacun par ordre, sur le mandement des maîtres de maison où seront attachés les bouts de la corde, soit d'une chandelle du poids d'un carteron au moins, soit d'une lampe garnie suffisamment d'huile et de coton pour durer toute la nuit ; que ceux qui manqueraient de les garnir à leur tour, payeraient vingt-cinq sols d'amende pour chaque fois, et que les maîtres des maisons où seront attachés les bouts de la corde payeraient la même somme s'ils manquaient de les faire garnir."*

La maison du sieur de Saint-Véran fut désignée la première pour avoir une lanterne au milieu du carrefour. Sa maison est située aux **quatre coins St Véran**, à l'angle de la rue du Grand Couvent, de la place de la Calade et de la rue de l'horloge. On peut y voir encore une porte Renaissance datant du XVIe. Du même côté, au n° 11, se trouve l'ancien bâtiment de la sous-station de la S.N.E.

En 1838, premiers travaux d'installation de l'éclairage au gaz. 7000 mètres de tuyaux seront posés. Le 1er novembre, les boulevards, les rues, Régale, Trésorerie, des Marchands, de la Couronne, des Fourbisseurs, Saint Antoine, de l'Aspic, de la Madeleine, des Lombards, Saint Castor, de la Curaterie, les places de l'Hôtel de Ville, de la Salamandre et du Marché allaient être éclairées au gaz. On accourait pour voir les cafés Peloux, Sant et Seguin qui les premiers avaient aussi adopté ce mode d'éclairage.

Il venait en remplacement des lampes à huile qui continuaient à éclairer le reste de la ville, en attendant leurs changements prochains.

En 1851 l'éclairage public comportera 532 lanternes, il est intéressant de comparer ce chiffre avec le nombre de réverbères qui existaient à Nîmes avant la révolution en 1780, soit 60 réverbères formant quatre-vingt-dix becs.

La Cie de l'Union des Gaz, Sté anonyme dont le siège était parisien, assurait l'éclairage de la ville. Le Corps des Allumeurs comprenait 23 hommes, plus 3 au corps de garde du Plan de l'Aspic. L'Usine employait 30 chauffeurs de chaudières et 50 hommes de peine à la tâche.

Par la suite, cet éclairage sera remplacé avantageusement par l'électricité. L'usine installée Bd du Viaduc (*actuel Bd Talabot*) fut créée en 1891. Le théâtre en bénéficia le premier, tant on redoutait les incendies, puis la Fée lumière éclaira d'abord divers cafés, Cercles, et, progressivement, les particuliers, l'éclairage public quant à lui ne sera généralisé qu'à la fin des années 1920.

1/2 - Du Marché aux Bestiaux au Centre Culturel et Sportif Pablo Néruda.

1927 suite - Le 27 octobre, des travaux importants sont décidés pour améliorer les conditions d'hygiène du Marché aux bestiaux. Ces travaux devaient se réaliser par étapes successives pour ne pas interrompre le fonctionnement du marché.

Les modifications les plus urgentes seront prioritaires. Assainissement et mise en état de la cour du fumier, le sol de cette cour, simplement macadamisé, ne pouvant être ni lavé ni désinfecté efficacement. Lorsqu'un animal atteint de fièvre aphteuse foulait le sol de cette cour et notamment les abords de l'abreuvoir, tous les animaux qui passaient ce chemin étaient contaminés. Un pavage en carreaux de grès de Castrie permettait de remédier à cet inconvénient.

Un collecteur d'égout était, en outre, prévu sous ce pavé, ce dernier, prolongé vers le Boulevard Jean-Jaurès (avenue) devait aboutir au 2e rond-point, à la voûte du Cadereau. Cet égout collecteur évitait, comme c'était le cas dans le passé, que les urines et les eaux usées ainsi que celles des lavages chargées de détritux, sillonnent en sous-sol un grand nombre de rues pour atteindre les égouts secondaires de la rue Henri IV et du Bd Sergent-Triaire.

Il est bien entendu que ces travaux n'assainissent pas uniquement le marché, mais aussi tous les quartiers populeux allant de la rue du Mail au Bd Sergent Triaire. Après ces travaux, les fortes odeurs qui parfumaient ces quartiers en été, disparurent au grand plaisir de leurs habitants.

En 1959, mise en service du Marché-Gare de Nîmes St Césaire. Vaste complexe qui remplacera : Le marché aux bestiaux de l'avenue Jean-Jaurès - les abattoirs du Cadereau - Le marché de gros fruits et légumes de la place St Charles.

Le nouveau marché aux bestiaux, traitera en 1963, 142016 têtes de bétail et sera le troisième de France après la Villette et Lyon. Les abattoirs ne seront pas en reste, cette même année, c'est 7430 tonnes de viandes qui seront abattues. Ils disposaient de tous les équipements modernes, tunnel de congélation et salles de stockage permettant d'entreposer 800 tonnes de viandes congelées.

C'est en 1956, que la municipalité Tailhades choisit l'architecte Bordes, pour élaborer un avant projet de Centre Culturel et Sportif (futur Pablo Néruda) sur une partie des terrains rendus disponible de l'ancien marché aux bestiaux.

L'ouverture officielle du chantier se fera en 1962, en présence de Maurice Herzog, alors ministre de la Jeunesse et des Sports.

Le premier architecte désigné sera Jean Bordes, ce dernier indisponible pour raison de santé du s'adjoindre un confrère nîmois Georges Chouleur, qui prendra définitivement sa suite en 1963.

L'adjudication donnera les travaux à la Société Varoise de Charpentes métalliques. Cette dernière après une mise en oeuvre assez lente, déposera son bilan. En avril 1964, c'est la société Gagneraud qui reprendra le chantier avec efficacité. L'inauguration du gros oeuvre de la piscine aura lieu en décembre 1964.

Les élections de mars 1965 vont provoquer un changement municipalité. Le 20 septembre, soit 6 mois après les élections, l'architecte Chouleur présentera une actualisation du chiffrage. Le chantier arrêté en début d'année 1966, ne reprendra que deux ans et demi plus tard. Finalement, ce n'est que le 6 juin 1970 que le centre Culturel et Sportif est inauguré par le maire Emile Jourdan. Il sera baptisé Pablo Neruda le 15 octobre 1973.

Autres constructions sur les terrains du Marché aux bestiaux, l'immeuble l'Aigoual construit entre 1959 et 1961 et le bâtiment des caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, entre 1967 et 1969.

A suivre historique du lieu - Du Jeu du Mail au Marché aux Bestiaux.

2/2 - Suite - Du Jeu du Mail au Marché aux Bestiaux.

Historique - Pour construire un nouveau Marché aux bestiaux, en 1843, la ville avait décidé d'acquérir une partie de l'ancien Jeu-de-Mail et de le joindre au vieux cimetière, abandonné depuis 1835, que la commune possédait. Ce dernier longeant au Nord l'ancien Jeu du Mail **(1)**. Cela faisait un grand terrain rectangulaire de près de deux hectares. Il était également question de démolir les vieux égorgoirs **(2)** pour déplacer ce service à l'abattoir du Cadereau. (emplacement actuel de l'immeuble EDF, avenue Georges Pompidou)

Ce projet fut mis en exécution en 1848, son ouverture eut lieu le 21 mars 1850. Ce marché était situé entre la rue du Mail et celle de l'Abattoir (Cirque Romain) L'ensemble des constructions affecte la forme d'un parallélogramme allongé ; elles commençaient à la rue des Casernes (Casernette) et se terminaient un peu après la rencontre de la rue St Jean (rue Henri Bataille) ; son entrée se trouvait en face de la rue St Paul (Benoît-Malon).

Ces constructions comprenaient : Un bâtiment central comprenant un étage et percé d'une porte monumentale, avec une sortie sur la rue de l'abattoir (Cirque Romain) - deux vastes hangars, en appentis, avec écuries de service aux extrémités des parcs, pour abriter les bestiaux des espèces bovines et ovines - des constructions situées du côté de la rue des Casernes (Casernette), attenantes au grand Marché, étaient affectées à l'espèce porcine. En 1865, un lavoir couvert, dont l'entrée était sur le Boulevard de la République (avenue Jean-Jaurès) a été adossé à l'Ouest des bâtiments du Marché. Ce lavoir avait été créé en remplacement de celui de la place d'Assas.

Suite à un Arrêté du Conseil Général de l'Agriculture, des manufactures et du commerce, séance du 10 mai 1850, un concours d'animaux de boucherie aura lieu chaque année sur le marché aux bestiaux de Nîmes, des primes et des médailles d'encouragement aux propriétaires et aux producteurs de boeufs, des moutons, des porcs, nés et élevés en France, reconnus les plus parfaits de conformation et les mieux préparés pour la boucherie.

Le concours aura lieu, chaque année, les mardi et mercredi qui précéderont le jeudi gras. (*fêtes traditionnelles qui commencent le samedi qui précède le jeudi gras, englobent le mardi gras (carnaval) et se terminent le Mercredi des Cendres, c'est-à-dire, un total de 13 jours.*)

C'est en gare de St-Césaire que la plus grande partie des bestiaux destinés au marché de Nîmes sera acheminée, notamment les mardis, mercredi et jeudi. Chacun de ces jours verra débarquer 25 ou 30 wagons chargés de boeufs.

Après leurs arrivés le bétail était convoyé, jusqu'au marché aux boeufs situé au boulevard Jean-Jaurès.

Le marché aux boeufs de Nîmes avait une importance régionale. Les boeufs achetés,

pour alimenter la région d'Arles, étaient acheminés à pied jusqu'à la Gare de la Camargue située au bas du Jean-Jaurès, la ligne Nîmes Camargue, ayant été mise en service au cours de l'année 1901.

(1) Le Jeu-de-Mail, fut construit en 1637, par Jean Guiraudenc, dans une terre qu'il avait acquise, joignant les masures des anciennes murailles de la ville. (anciens remparts romain qui partent de la rue Porte de France, et dont les bases sont situées sous les immeubles construits entre la rue du Mail et la rue du Cirque Romain)

(2) Ce qu'on appelait les Vieux égorgeoirs, étaient les anciens Abattoirs de Porcs de l'Oratoire, qui dataient de 1617 - Les Abattoirs du Cadereau ont été édifiés en 1749.

Les Octrois à Nîmes 1/2

1927 - Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre, il est question de la suppression partielle de l'Octroi. Question délicate qui préoccupe l'attention publique et qui revient régulièrement à l'ordre du jour.

"Cet impôt, (en usage jusqu'en 1944), figure parmi l'un des plus anciens de la ville. Il s'est implanté au moyen-âge en Europe. Les seigneurs féodaux, soucieux de tirer de leurs vassaux le plus d'argent possible, avaient imaginé de prélever des péages sur les marchandises et les animaux qui pénétraient sur leur territoire, ne fût-ce même que pour le traverser.

De grandes nations comme l'Angleterre, les Etats-Unis et la plupart des régions allemandes n'ont jamais connu l'Octroi. D'autres l'ont supprimé, la Belgique en 1860, la Prusse en 1875 et l'Espagne il y a quelques années.

L'un des bienfaits de la révolution fut la suppression des douanes intérieures, mais à cause des octrois, il est impossible d'entrer dans une ville sans que l'on vous demande "N'avez-vous rien à déclarer." Toutes ces raisons militent en faveur d'une réforme de la fiscalité permettant leurs suppressions progressives.

Cela peut entraîner des risques pécuniaires pour les recettes municipales. Les bureaux ont produit, en 1926 la somme de 129360 frs. La majeure partie de cette somme doit être récupérée. Les droits sur les pierres des carrières environnantes, sur le bois de chauffage et les fourrages pourront être perçus sans aucune gêne pour les commerçants qui introduisent ces marchandises. Il leur sera remis un registre à souches, où ils inscriront, la nature du produit, sa quantité ainsi que le nom et l'adresse du destinataire. Le paiement des droits sera effectué en fin de journée au bureau choisi par le commerçant.

Ces derniers produits, trop volumineux ne favorisent pas la fraude, il en est autrement des comestibles transportés sous un petit volume et facile à cacher.

Une brigade de surveillance (volante municipale) sera chargée de rechercher ceux qui essaieraient de frauder.

Le contrôle et la perception seront assurés par les bureaux des gares, ceux des Carmes (ancien poids public), de l'Abattoir, du Marché aux bestiaux et celui de la place Montcalm, à créer."

Sur un plan de la ville datant de 1920, on remarque un Octroi face à la gare des Marchandises, route d'Uzès - un Octroi route d'Avignon avant le cimetière et un après au croisement de l'actuelle avenue Bir-Akeim - un rue de Grézan après la rue de la Samaritaine - Trois octrois sur la rue Ste Perpétue, qui fait limite, un route de Beaucaire, un rue Séguier prolongée (Paul Painlevé depuis 1934) et un rue de Bouillargues - Un à l'angle du boulevard Natoire et de la route d'Arles - Un à l'angle des rues Pierre Gamel et André Simon - Un sur la même rue, proche de la rue Gaston Teissier - Un à côté de la gare de la Camargue, emplacement actuel du lycée Hernest Hemingway - Un à l'angle de la route de Sommière (Arnavielle) et de la route de Montpellier (Av Maréchal Juin) - Un à l'angle du Cadereau (avenue Georges Pompidou) et de la rue de Sauve - Un à l'angle de la route de Sauve et de la route d'Alès - Un au carrefour des rues Rouget de l'Isle, Tour Magne et Tire Cul, actuelle place Paul Valéry - Un à l'angle de la rue de la Lampèze et de la rue porte Cancière - Un à la Croix de fer - A noter aussi, deux bureaux aux abattoirs

(grand abattoir du Cadereau et l'abattoir des porcs) et un au marché aux bestiaux (rue du Mail) - le bureau-poids-public de la place des Carmes - Un à la Bastide - D'autres octrois étant hors des limites de ce plan, peuvent échapper à ce descriptif.

Suite dimanche prochain.

Les Octrois à Nîmes 2/2

En 1927, le désir de moderniser la fiscalité locale est certain. Une réforme intelligente permettant la suppression d'une partie des postes d'Octroi, réduira de moitié le personnel, mais la municipalité n'ira pas jusqu'au bout, le principe du prélèvement par Octroi subsistera. Vingt ans plus tôt, en 1908, une commission d'enquête composée de 6 membres fut chargée d'étudier les méthodes et procédures ayant permis de supprimer l'Octroi dans certaines villes, Lyon, Chambéry et Dijon. Son rapport fut globalement positif. *"La suppression des Octrois appliquée à Lyon depuis le 1er juillet 1901 et le 13 août 1902 à Chambéry fut compensée progressivement, par de nouvelles taxes, sur les animaux, la propriété bâtie et non bâtie, les habitations, les débits de boissons, les alcools, les constructions neuves, l'entretien des immeubles, les loyers commerciaux et industriels ainsi qu'une taxe sur les spectacles..."*

Avec le temps, cette réforme est naturellement rentrée dans les mœurs dans ces deux villes. A Dijon la suppression des Octrois n'ayant que quelques mois, l'opposition à cette réforme n'y voit que des inconvénients. L'économie de structure avec la liberté de circulation des produits n'a pas encore porté ses fruits pour convaincre."

Cette réforme ne verra pas le jour, avec 6 Maires en deux ans, une instabilité municipale va empêcher la mise en place de profondes réformes.

C'est seulement en Juillet 1944 que sera prise la décision de supprimer définitivement les octrois. La loi du 30 janvier 1941 portant sur les réformes des Octrois précise les modalités tarifaires de remplacement.

C'est à cette époque que se mettra en place, à Nîmes, une fiscalité moderne, avec des impôts locaux et taxes locales. Une taxe à l'abattage fixée par l'État le 1er octobre 1941, basée sur le poids de viande nette prendra en compte l'équivalent des droits d'Octroi ainsi que les frais de visite et abattage. Il faut préciser que cette modernisation des prélèvements fiscaux sera réalisée avec l'incitation du gouvernement.

Nîmes la révolutionnaire et l'insoumise abandonne enfin une fiscalité issue d'un système féodal, datant du moyen-âge, contre lequel elle s'est toujours révoltée.

La réforme permet de clôturer définitivement le dossier Octroi, en conséquence les locaux rendus disponibles, loués à des particuliers depuis la réforme de 1927, seront mis en vente. Ils sont au nombre de dix, savoir : - Route d'Arles - Route d'Uzès - Rue Séguier prolongée - Route de Beaucaire - Rue de Beaucaire - Route de Montpellier - Rue Porte-Cancière - Rue de Générac - Rue Rouget-de-l'Isle - Route de Saint-Gilles. Seuls seraient conservés trois anciens bureaux d'Octroi utilisés comme entrepôts, par les services des Travaux Publics de la ville, savoir : - Route d'Avignon - Route de Sauve - Rue de l'Hôtel-Dieu.

Il reste des mesures à prendre concernant le personnel rendu disponible. Certains seront employés dans les nouvelles structures. La réforme de 1927 avait déjà réduit de moitié le personnel. Au 1er août 1944, date officielle de la suppression de l'Octroi à Nîmes, il y a seulement 21 agents et cadres concernés. Les indemnités de licenciement feront l'objet d'âpres discussions avec la nouvelle municipalité mise en place après la libération. Années de service, âge du bénéficiaire, années sous les drapeaux tout sera pris en compte, un calcul complexe fixera une indemnité variable. Seuls ceux qui ont atteint l'âge de 55 ans et 25 ans de service toucheront une retraite pleine. Une indemnité fixe égale à six mois de traitement, majorée de l'indemnité de résidence familiale, du supplément familial de traitement, des allocations pour charges de familles et de salaire sera accordée en sus.

Installation d'un émetteur au Mont-Duplan en 1928.

1927 - Le samedi 31 décembre 1927 à 21 heures, un petit émetteur de TSF, prêté par un radio électricien, ayant une puissance de 200w émet pour la première fois dans les locaux de la mairie de Nîmes.

Radio Nîmes devait impérativement émettre, avant minuit, heure fatidique pour rentrer dans le cadre du décret prévoyant l'autorisation des radios émetteurs existant avant le 1er janvier 1928.

La ville de Nîmes est en retard, elle s'est fait devancer par sa voisine, Montpellier dotée d'une station de radio privée depuis deux ans. Dans l'urgence, le Maire de Nîmes Hubert Rouger constituera, le 15 avril 1927, une association "La Radiodiffusion Méridionale". Une équipe de représentants d'associations est mobilisée autour d'un comité de Patronage. (1) En début d'année 1928, les émissions seront bihebdomadaires, rapidement elles deviendront journalières. Un décret du gouvernement datant du 7 juillet 1928, reconnaîtra officiellement Radio Nîmes. Elle faisait partie des treize radios privées autorisées en France.

Trois personnes dirigeront la station : direction, Pierre Chabert ; directeur artistique, M. Uchède président du Syndicat d'Initiative et M. Foulquier, directeur des émissions. En cours d'année, l'émetteur sera transféré au Mont-Duplan dans un ancien moulin acheté par la ville quelques mois plus tôt, les studios seront installés dans une partie de l'école de plein air, annexée depuis par le collège du Mont-Duplan.

Rapidement des difficultés financières vont amener les responsables à arrêter les émissions. Après leurs reprises, automne 1932, un accord est passé avec Publicis, ce dernier permettant le financement des programmes.

Il reste toujours une dette significative qui plombe un budget assez étriqué. En 1937, l'apport financier des institutions, CCI, Mairie et Conseil Général, épure définitivement la dette.

Le 20 septembre 1940, la ville passera une convention avec l'Association de radiodiffusion Méridionale du poste émetteur de Radio-Nîmes. Ce contrat "*donne la propriété du poste de Radio-Nîmes à la ville est autorise l'Association à assurer pendant une durée de trente ans renouvelable au gré de la ville, la marche et l'exploitation normale du dit poste, en assumera toutes les charges et bénéficiera de tous les revenus, à charge pour elle de verser à la ville une redevance annuelle.*" La ville devient ainsi propriétaire de l'émetteur et l'Association l'unique exploitant.

Après la signature de l'armistice en 1941, elle passera sous la régie de radio Lyon contrôlée par l'État français. La majorité des programmes sera réalisée par Radio Toulouse, des décrochages permettront des émissions locales.

A la libération, le 24 août 1944, une équipe formée par la résistance locale couvre la totalité des émissions pour une courte période. Quelques mois plus tard, suite à une loi interdisant les radios privées, Radio-Nîmes est intégré dans le réseau national. Seuls quelques décrochages seront autorisés.

Le 2 avril 1948, suite à la suppression des émissions locales du poste de Radio-Nîmes, MM. Soboul et Bonadona, respectivement speaker et speaker journaliste adjoint, sont licenciés sans préavis. Il est précisé que ces derniers n'étaient ni fonctionnaire de la Radiodiffusion Française, ni contractuels, ils étaient rémunérés au cachet..

L'Association de la Radiodiffusion Méridionale dissoute le 29 janvier 1948, ayant fait don de son capital, à la ville, le Conseil décide d'attribuer une somme de 10 000 frs, respectivement à MM. Soboul et Bonadona.

(1) *Liste des organismes et associations qui ont parrainé Radio Nîmes en 1927 :*

la Chambre de Commerce, la Chambre d'Agriculture, l'Union locale des Syndicats ouvriers confédérés, la Fédération des groupes commerciaux et industriels, l'Union Commerciale et Industrielle, la Société Centrale d'Agriculture, la Confédération Générale

des Vignerons, la Fédération Méridionale des Commerçants en vin, le Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, le Syndicat d'Initiative, l'Auto-Moto-Club, l'Aéroclub, le Syndicat des Musiciens, des compositeurs de Musique, l'Association des Artistes, le Conservatoire de Musique, l'Académie de Nîmes, la société Littéraire des cinq à six, l'École Antique, la Ligue de l'Enseignement, la Société Félibrenco Nemausa, l'Association des Concerts Populaires, l'Association de la presse Nîmoise, la Société Départementale de TSF et la Chambre Syndicale des radioélectriciens.

1928 - Lors de la réunion du Conseil Municipal de Nîmes en date du 18 mai 1928, il est question d'une subvention pour financer l'organisation d'un Congrès des Sapeurs Pompiers du Sud Est à Nîmes.

À cette occasion, le Conseil décide d'octroyer une prime de 2000 frs destinée à financer un vin d'honneur, "*comme il en est d'usage dans ces occasions*".

Ce Congrès aura lieu à Nîmes, les 7 et 8 juillet 1928. Si lors du 1^{er} congrès de Nîmes, en 1901, le concours de manœuvres avait eu lieu dans les Arènes, comme en Arles en 1902, le concours de manœuvres du congrès de 1928 se déroula dans les Jardins de la Fontaine et la parade sur l' « Esplanade », suivit du concours de fanfares ayant pour écrin son kiosque à musique, réalisé en 1890 par l'architecte nîmois Max Raphel.

Les années suivantes verront les Congrès de Narbonne en 1929, de Montpellier en 1930, à nouveau d'Avignon en 1931, puis de Sète, de Nice, de Carpentras, Perpignan, Béziers, Grasse, Limoux et Berre, avant la deuxième Guerre Mondiale. La reprise se fait au Congrès de Pertuis le 09 Juin 1946. L' « Esprit » reste le même.

Historique des premiers Congrès régionaux:

A l'échelon national, dans la même année 1900, deux institutions sont créées. La « Fédération des Sapeurs Pompiers Nationaux », et l' « Union Nationale des Sapeurs Pompiers Français ». Elles sont, à cette époque, très opposées. La première, issue de l'ancienne association, créée en 1882, est réservée aux officiers, et rejette les membres de tout autre formation. La seconde, l' « Union », ouverte à tous, rassemble sans distinction.

Le 21 Novembre 1900, le Préfet du Vaucluse autorise la création du « Comité du Sud-Est de l'Union ». Le lendemain, en Avignon, lors de l'Assemblée Générale, sous la présidence du Capitaine Busquet, les statuts de l' Union des S.P du Sud-Est sont adoptés. Les officiers principaux de chaque corps, de Perpignan à Nice, sont rassemblés en Avignon. Cet évènement va créer l'occasion de se retrouver une fois par an : « Les Congrès ».

Les réunions de travail vont permettre aux officiers de comparer les statistiques annuelles, le matériel à disposition, la relation avec les élus, les effectifs et les méthodes de travail de chaque structure. Les manœuvres régionales vont donner l'occasion de « situer » les performances de chaque corps, par rapport aux autres, et surtout de « coordonner » ensembles de futures interventions communes éventuelles. Après le travail, viennent les festivités. Chaque Congrès va donner lieu à des Concours de fanfare et des Parades en public. Le tout est ponctué par un excellent repas, dans l'un des meilleurs restaurants de la ville congressiste. Les menus sont toujours généreux.

Le 1^{er} concours de Manœuvres Régionales a lieu en Avignon, le 18 août 1901. Les premiers congrès se tiennent à Nîmes, la même année 1901, puis en Arles en 1902, et à Béziers en 1903. A chaque fois, on construit des structures métalliques, dans des lieux prestigieux de la ville, représentant un immeuble dans lequel les sapeurs doivent réaliser des « Figures de gymnastique », proches de celles qu'ils pourraient exécuter, lors d'une intervention, et mettre en batterie l'ensemble de leurs pompes. Les temps de mise en œuvre sont chronométrés, et permettent de classer les concurrents. En 1910, pour le Congrès d'Avignon, le Corps de Nîmes n'a aucune subvention, c'est son Chef de Corps, le Capitaine L.A Randon de Grolier, qui finance le déplacement de ses troupes, avec ses propres deniers.

1907 verra en France, la création de la « Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers »,

rassemblant les deux institutions. C'est donc, au Congrès de Toulon, le 04 novembre 1907, que sont modifiés les statuts de l'Union des Sapeurs Pompiers du Sud-Est. Suivront les congrès d'Avignon, en avril 1910, une interruption autour de la Grande Guerre, puis Lunel en juin 1927, et à nouveau Nîmes, en juillet 1928.

Article Philippe Ritter, janvier 2009.

La Culture musicale à Nîmes

1928 - Lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier, le Comité d'Enseignement de l'École de musique décide de développer les cours de solfège destinés aux adultes. Trois cours par semaine seront donnés, au programme une première partie consacrée à la théorie et au solfège avec la méthode d'André Gédalge, enseignement de la musique par l'éducation méthodique de l'oreille. Une deuxième partie consacrée à la dictée musicale et au solfège Danhauser (*pédagogue et théoricien de la musique*) et la troisième à la dictée musicale et au solfège à changement de clés.

Nîmes possédait aussi depuis le 17 mai 1903 un Conservatoire de Musique, succursale du Conservatoire National de Paris. En 1928, cette École avait déjà fourni de prestigieux lauréats au Conservatoire de Paris, des artistes appréciés dans le monde musical :

"M. Joseph Mellet, premier piston solo de l'Opéra et professeur au Conservatoire de Paris ; M. Henri Paradis, clarinette solo aux concerts Lamoureux, à la garde républicaine et à l'orchestre de l'Opéra ; M. François Brémond, premier cor solo à l'Opéra-Comique, à la société des Concerts et professeur au Conservatoire ; M. Lacoste qui fut longtemps premier piston à l'Opéra-Comique ; Melle Jeanne Maignan soprano de l'Opéra-Comique ; le ténor Granier, de l'Opéra ; le baryton Simard, de l'opéra-comique ; Mmes Laute-Brun et Lucette Panis de l'Opéra ; M. François Audiger, basse chantante au grand théâtre de Nîmes ; le clarinettiste Lucien Quet ; le contrebassiste Léonce Dumond, Robert Challet, le distingué violoncelliste de l'orchestre de l'Opéra, Maurice Toubas violoniste et pour clore cette liste une pianiste de renommée internationale, Mme Marguerite Long".

Marguerite Long, côtoya Gabriel Fauré, Claude Debussy, Pierre Vellones et Maurice Ravel, ce dernier lui dédia son Concerto en sol, qu'elle créa en 1932 et présenta par la suite à travers l'Europe. Elle fut aussi cofondatrice avec Jacques Thibaud (*violoniste célèbre, membre du trio qui comptait Pablo Casals et Alfred Cortot*) du concours international Long-Thibaud auquel elle a consacré une partie de sa carrière. Professeur réputé elle compta parmi ses prestigieux élèves Samsan François, Setrak, Lucette Descaves, Bruno Leonardo Gelber et Harry Datyner. Née à Nîmes le 13 novembre 1874 au n° 14 de la Grand Rue, elle décèdera à Paris le 13 février 1966.

Le Concours Long-Thibaud existe depuis 1943, le prochain est programmé au Conservatoire National de Région à Paris du 14 au 24 octobre 2009

La motivation pour les élèves était forte, de nombreux débouchés étaient créés grâce à une programmation théâtrale et musicale importante ayant pour cadre le Grand Théâtre. Dans son livre *"60 ans de Théâtre à Nîmes"*, Hélène Issoire nous rappelle l'âge d'Or du Grand Théâtre nîmois, *"ce théâtre qui a si longtemps ressemblé à une vieille ruine abandonnée"*. Elle nous décrit ses rencontres avec les artistes gardois célèbres, François Audiger, élève du Conservatoire déjà cité plus haut, (*il devait jouer au théâtre dans Guillaume Tell, programmé le samedi 1er novembre 1952, 5 jours après l'incendie*), Girard, Andréa Guiot, Caroline Dumas et Régine Crespin, née à Marseille, elle débutât ses études musicales à Nîmes.

Après l'incendie du 27 octobre 1952, la saison théâtrale continuera au foyer communal (place de la calade), la reprise aura lieu le 29 novembre avec La Tosca, jouée par Mme Jane Rinella, Paul Cabanel et André Laroze et Cavaléria Rusticana. Malgré les promesses politique, la page d'un siècle et demi d'une grande épopée musicale du Théâtre de Nîmes était définitivement tournée.

1928 - Le 16 janvier, le Conseil Municipal accorde une subvention à la "*Société France Aviation*", concessionnaire de l'école de Nîmes Courbessac, suite à une demande présentée par le Président de l'Aéro-Club du Gard. Cette société désire construire sur ce terrain un bâtiment comprenant, un dortoir pour 20 élèves, un sanitaire, une salle de cours, une salle de travail et une salle de réunion.

Les dépenses prévues s'élèvent à 45000 frs, cette somme sera couverte par la subvention de la ville, par la société concessionnaire et par l'Aéro-Club du Gard. Le bâtiment une fois construit sera la propriété exclusive de l'Aéro-Club du Gard.

Historique : 1920 - En septembre, création de l'école de la Compagnie Française d'Aviation (C.F.A.) avec l'arrivée à Courbessac de la première promotion d'élèves. Les leçons de pilotage sont gratuites et la pension reste à la charge des élèves. En outre, ils doivent souscrire un engagement de cinq ans au titre de l'Aviation militaire. Ils logent à Nîmes, et disposent à Courbessac d'un hangar et de deux baraquements en bois servant de bureau, de réfectoire, d'atelier et de salles des cours.

L'école d'Istres y détache, à titre permanent, un adjudant chargé des cours de technique au sol. Sous son contrôle, le stage de formation dure 6 mois avec au moins 40 heures de vol. Le premier brevet de pilote militaire sera délivré le 1er mars 1921. A la suite du décès en service d'un moniteur, l'école fermera provisoirement en 1924. En 1926 le président de l'Aéro-Club du Gard, Gaston Bouzanquet, obtiendra du ministère de la guerre une concession permettant la réouverture de l'école. Cette dernière aura pour but de donner une instruction technique et des cours de pilotage aux jeunes gens jusqu'à l'obtention du Brevet Militaire de Pilote d'Avion. Pour être élèves, les candidats devaient obtenir une Bourse après un examen technique et médical. En fin de stage, les élèves brevetés, possédaient le Brevet Militaire de Pilote d'Avion donnant droit, en tant que militaire, à une indemnité spéciale journalière variable en fonction du grade, et, dans l'Aviation Civile, possibilité de trouver un emploi de pilote d'avion de transport public, ou tout autre emploi dans l'Industrie Aéronautique. Courbessac devenait, également, un centre d'entraînement d'anciens aviateurs réservistes.

En parallèle, création en 1922 d'une école de Mécaniciens de l'Aviation militaire. Elle venait en complément de l'école d'aviation militaire de Bordeaux. Cette dernière ne suffisait plus, l'armée était obligée de faire appel aux écoles civiles.

En 1923, la première promotion comptera 170 élèves, ces derniers seront logés à Nîmes comme leurs collègues pilotes et par la suite regroupés à la caserne Montcalm. Les cours comportent de la théorie et de la mécanique. L'utilisation de machines-outils et de moteurs sur banc d'essai, sont dispensés à la caserne et à l'école Charlemagne. Ils sont complétés d'exercices pratiques au banc d'essai de la C.F.A. à Courbessac.

En fin décembre 1928, suite à la création du Ministère de l'Air, l'école des mécaniciens est transférée provisoirement à Bordeaux. Par la suite, en 1936, c'est l'école de Rochefort-sur-Mer qui deviendra l'unique école des mécaniciens de l'Armée de l'Air.

L'école des pilotes continuera de fonctionner à Nîmes jusqu'à l'occupation Allemande en 1942. A la fin de cette même année, elle sera affectée en base d'instruction "*Ergänzungsgruppe*". La base de Nîmes verra ainsi s'entraîner des parachutistes et des pilotes de l'Armée Allemande. Quelques jours après la libération de Nîmes (24 août 1944), deux avions de reconnaissance alliés atterriront sur le terrain libéré.

Quartier Porte de France.

1928 - Lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 janvier, lecture est faite d'une lettre dans laquelle Mme la Directrice de l'école Primaire supérieure de la rue Jean Reboul demande l'achat de 2 machines à coudre. L'inspecteur d'Académie ayant appuyé cette demande, la somme de 2000 frs est accordée.

École primaire depuis 1882, suite aux lois Ferry, elle accueillera l'école primaire supérieure le 26 mai 1898. Cette dernière était auparavant installée rue Robert. Six salles de classe seront créées, une salle de physique/chimie, une salle de dessin et une salle de couture, il y aura aussi un réfectoire avec cuisine pour les élèves.

Dans le même local le mont de piété sera logé, côté rue porte de France, jusqu'en 1908, date à laquelle il déménagera, rue Alexandre Ducros. (*actuellement musée des cultures Taurines*)

En face, au n° 48 de la rue porte de France, au niveau de l'actuelle rue Villeprieux (*ouverte en 1937*) se trouvait un centre d'accueil de jeunes filles convalescentes, annexe de l'Hôpital Hôtel Dieu, "*Le relèvement*".

Historique du bâtiment : Les protestants sont autorisés par Louis XIV, en 1654, à construire un hôpital dans un jardin de la rue Carreterie (*Jean Reboul*) face à l'hôpital catholique (*Hôtel Dieu*). Cet hôpital sera interdit en 1667.

Le 20 juin 1669, l'œuvre de la Providence sera installée, dans cette maison. Le bâtiment en mauvais état avait besoin de grosses réparations. Mgr Cohon les entreprit, mais la mort l'empêcha de les terminer. Mgr Séguier continua l'œuvre de son prédécesseur. Pour en assurer l'existence, il chargea son Vicaire général, M. de Laugnac, chanoine trésorier de la Cathédrale, d'aller à Paris, demander au roi des lettres patentes confirmatives de cet établissement.

Les lettres patentes furent enregistrées au parlement de Toulouse, le 10 juillet 1686, à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, le 25 octobre suivant, et au présidial de Nîmes, le 24 janvier 1687. Ainsi constituée, l'œuvre de la Providence pouvait prospérer et s'accroître. Rapidement, la maison de l'ancien hôpital des religieux finit par ne plus suffire et il fallut songer à l'agrandir afin de la rendre et plus solide et plus commode, et d'y loger un plus grand nombre de filles. Mais un arrêt datant de 1667, en avait adjugé la propriété à l'Hôtel-Dieu. L'évêque Fléchier, fit une proposition de reprise au bureau de l'Hôtel-Dieu.

Le 9 juin 1698, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu décidèrent d'abandonner la propriété aux directeurs de la Providence, sous l'albergue annuelle de 60 livres, payables le jour de la Magdeleine. L'évêque s'empressa de faire préparer par l'architecte Cubissol, les plans et les devis de la reconstruction projetée et, par un acte daté de Bernis, le 9 juillet 1699, il se porta caution de la dépense. L'adjudication des travaux fut prononcée en faveur de Jean Vigier, maître maçon, au prix de 7,650 livres. Les ouvriers se mirent immédiatement à l'œuvre et, peu de temps après, les orphelines purent s'y installer. A la Révolution. l'administration de l'Hôtel-Dieu reprit la propriété des bâtiments et y installa une partie de ses malades.

En 1794 il sera transformé en hôpital militaire, par la suite, en 1817, les Frères de la Doctrine Chrétienne l'occuperont jusqu'à ce qu'il devienne un établissement scolaire à partir de 1882.

Rasé dans les années 1970, il est devenu depuis le parking de la Chambre de Commerce.

Extension du camp d'aviation de Nîmes-Courbessac.

1929 - Lors de la séance du Conseil municipal du 6 avril, M. Hubert Rouger, Maire de Nîmes présente le dossier du projet d'agrandissement du camp d'aviation de Courbessac. Il communique à l'assemblée un courrier du Préfet datant du 15 janvier, invitant le Conseil Municipal à délibérer d'urgence sur le vote du principe de la participation financière de la

ville dans les dépenses à engager.

Ensuite il présente le projet lui-même : "*Cet agrandissement comporte dit-il, l'incorporation au champ d'aviation actuel des terrains compris au Sud et représentant une surface de 70 ha....*"

En juillet 1929, M. Bouzanquet, président de l'Aéroclub du Gard, agissant sur les instructions de M. le Maire, obtient de M. Bouscaren, propriétaire avec ses sœurs du Domaine du Luc où se trouvent la plus grande partie des terrains à acquérir, une option pour l'achat de ces terrains réversible sur la ville. Le prix est approximativement de 720 000 frs, pour une surface de 27 hectares faisant partie du dit domaine.

Il est entendu formellement que le prix accepté tant pour les terres à céréales et fourrages que pour les vignes serait augmenté d'autant, si par hasard les terrains à acheter aux propriétaires voisins venaient à être payés plus cher. Exception est faite pour les vignes sur fil de fer et arrosables du Mas des Sorbiers auxquelles est reconnue une valeur plus grande. Si des terrains sont pris pour élargir le chemin de Nîmes à Marguerittes, lequel remplacerait la route nationale qui sera déplacée en vue de l'extension du Camp d'Aviation, ceux-ci devront exclusivement être pris du côté cédé. Il est entendu enfin qu'en bordure du Domaine du Luc, sur les terrains cédés et le long de la route à élargir, il ne devra pas être planté d'arbres. Un ou deux tuyaux d'arrosage devront être respectés ou mis en état aux frais de la Ville de Nîmes, si besoin est pour pouvoir éviter des travaux futurs.

La question du déplacement de la route nationale initialement prévue au Sud du terrain sera réglée ultérieurement. Le projet va évoluer, on prendra des mesures intermédiaire, arrachage des arbres qui se trouvaient au bord de l'ancienne route et transformation en ligne souterraine des lignes aériennes téléphoniques pour dégager l'espace aérien.

Ce n'est qu'en juillet 1936 que le déplacement de la déviation de la route nationale sera définitivement adopté. Le projet de 1929 prévoyait la déviation au Sud du terrain sur une longueur de 3600 mètres, avec une chaussée de 6 mètres de large et deux accotements de 1,50m chacun. En 1936, une nouvelle étude initiée par le service des Ponts et Chaussées a estimé qu'une déviation au Nord présenterait les avantages d'une longueur moindre, des frais moins onéreux d'acquisition de terrain, d'un assainissement plus facile de la route et d'une desserte plus commode des hangars et différents services d'aviation, tous situés au Nord du terrain. Dans ce projet, la chaussée sera portée à 9 mètres de large avec des accotements de 2m.

En octobre 1936, le bouclage financier du projet aboutira, suite à un accord avec l'État, ce dernier prenant complètement à sa charge le financement des travaux d'aménagement et de drainage de l'extension Sud.

Un bail emphytéotique est signé avec le Ministère de l'Air, avec une location symbolique de un franc par an. Les terrains "*feront retour à la ville*" dans le cas où le camp d'aviation serait déplacé ou supprimé.

Deux projets hôteliers sur Nîmes en 1929.

1929 suite - Le 6 avril, M. Richard Coville architecte de St Raphaël, chargé de la reconstruction du Café Tortoni fait une demande de dérogation, au règlement sanitaire communal.

Les détails de la nouvelle construction sont exposés : "*Le projet comporte un café, un restaurant, un grand hôtel et un cercle. Dans ce projet il y a certaines dispositions contraires aux indications du règlement sanitaire communal en vigueur. Les groupes de WC s'ouvrant sur les chambres n'ont pas de communication directe avec l'extérieur. Problème aussi pour de hauteur des façades, le projet présenté n'est pas tout à fait conforme aux dispositions de ce même règlement. Enfin se pose la question du retour des façades à l'angle de voies publiques d'inégales largeurs*".

La commission examine successivement ces 3 questions : Pour les WC intérieurs, le

système de ventilation électrique proposé ainsi que l'éclairage électrique, quoique coûteux, remplace avantageusement une petite fenêtre ouvrant sur une cour. Pour les façades : Celle du boulevard Amiral-Courbet, atteindrait 20m80, non compris le motif central décorant l'entrée de l'hôtel, quant à la façade côté rue de la Salamandre elle aurait 19m90. Malgré ces hauteurs hors normes, les dérogations sont accordées moyennant quelques petits aménagements.

Quoique validé par la municipalité, ce projet présenté par l'architecte Coville pour, "*La Société internationale, foncière et immobilière*", dont le siège était à Grenoble ne verra pas le jour. Ce projet va capoter, peut être à cause de la crise des années 1930, (*les archives consultées ne disent rien sur ce sujet*). Revue à la baisse, une construction beaucoup plus modeste verra le jour avec une autre société, "*La Société Auvergnate de Magasins à Prix Unique*" La magnifique façade qui donne sur la place de la Salamandre, côté Ouest, sera fort heureusement conservée, c'était un bâtiment du XVIIIe, l'Hôtel De Lansard.

Le Prisunic, nouveau grand magasin nîmois apparaîtra pour la première fois dans les annuaires du Gard de 1935 ou 1936. Cet établissement bien connu des nîmois, (devenu Monoprix depuis quelques années), est toujours présent boulevard Amiral-Courbet, face au square de la Couronne.

Cette même année, autre projet hôtelier sur Nîmes.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 1929, M. le docteur Lafon, rapporteur de la Commission des Travaux publics, donne lecture d'un rapport :

"Le 10 août dernier, l'un des administrateurs de la Société des hôtels modernes de Provence, nous a adressé une demande d'autorisation de bâtir un hôtel de voyageurs ayant 60 chambres. Cet hôtel, (futur l'Hôtel Impérator), serait édifié sur l'emplacement de la maison Guibal, à l'intersection de la rue Gaston Boissier et de la place du Pont de Vierge (quais de la Fontaine). Les plans fournis ont été dressés par M. Paladan, architecte. Ils peuvent être approuvés, sauf en ce qui concerne les WC, qui n'ont pas de prise d'air directe sur l'extérieur, ainsi que le prévoit le règlement sanitaire communal du 1er décembre 1903. Il est proposé, comme pour l'hôtel à construire du café Tortoni, et comme cela se fait aujourd'hui dans tous les grands hôtels modernes, des WC disposés le long du couloir central, avec toilettes et salles de bains. Ces cabinets sont aérés par en bas par des prises d'air venant de l'extérieur, qui se trouvent branchées sur des gaines, l'air vicié sort par des bouches situées au plafond et communiquant avec des gaines d'aération débouchant sur la toiture, le tout est ventilé par un système électrique. C'est le système qui a été adopté, lors de la délibération du 6 avril, pour l'hôtel Tortoni". Après cette communication un avis conforme est donné par le Conseil.

1929 suite - Séance du Conseil Municipal du 6 avril. La municipalité désireuse de poursuivre la réalisation de son projet d'embellissement de la Cité, en remplaçant sur les boulevards les urinoirs extérieurs par des urinoirs souterrains, plus discrets et moins encombrants, se propose de supprimer dans une première étape, deux de ces édicules installés Boulevard Victor-Hugo et sur le trottoir des Arènes.

Avant de concrétiser ce projet, une demande a été faite à l'Agence nîmoise d'affichage, adjudicataire de la concession d'affichage sur les murs des bâtiments communaux, les urinoirs et chalets de nécessité qu'elle détient en vertu d'un contrat la liant à la ville jusqu'au 31 décembre 1937.

Un accord donnant satisfaction aux deux partis est passé. Prorogation du bail, révision des tarifs et nouveaux espaces publicitaires permettant de faire disparaître les édicules concernés.

Le 13 décembre de la même année, décision est prise du choix de l'emplacement du premier urinoir souterrain à construire. Il sera situé à proximité des arènes et de la bourse

aux fourrages, à l'angle du Boulevard Victor-Hugo, près de la rue Jean Reboul, contre le bâtiment communal du Lycée de garçons (*Alphonse Daudet*) dans une partie en retrait du boulevard.

Le devis estimatif de la dépense, s'élève à la somme de cent cinquante-quatre mille francs.

Deux ans plus tard, le 27 février 1931, un autre projet de construction d'urinoir souterrain est proposé au Conseil. Il serait situé au-devant du square de la Couronne, boulevard Amiral Courbet.

Les détails de la construction sont donnés : *"il est précisé qu'il est presque, en tout point, semblable à celui du Victor-Hugo. Les escaliers de descente sont disposés contre la grille du square, de façon à ne pas gêner la circulation sur le trottoir. Il y aurait 5 WC à chasse automatique, dont un gratuit et un payant pour chaque sexe, et un WC payant avec toilette. Six stalles d'urinoir sont prévues dans les WC hommes. Le système de récupération et de traitement des matières est identique aux WC souterrains du Boulevard Victor-Hugo. Les salles seront aérées au moyen de deux petites cheminées, qui seraient dissimulées par les massifs d'arbustes du square.*

Un plafond en pavé de verre blanc extra-lucide sera aménagé dans la dalle en béton armé. Chacun des panneaux du plafond lumineux sera encadré de pavés en verre jaune. Les appareils sanitaires prévus sont de 1er choix et des meilleures maisons françaises. Les pavés seront en grès cérame de choix et pourront être lavés à grande eau au moyen d'une manche d'arrosage. Les parements des murs seront recouverts d'un revêtement en briques vernies et biseautées de Gien ou de marque similaire."

Certains Conseillers, estimant que le nombre de stalles d'urinoir prévu, six seulement, est bien réduit étant donné l'importance des travaux. Ils proposent que ce nombre soit porté à huit.

Avec ces nouvelles dispositions, le cout estimé de ces travaux est de 155 000 frs.

Les travaux de terrassement et de maçonnerie seront mis en adjudication. Les travaux spéciaux d'une certaine importance, notamment les revêtements, les panneaux translucides, et les appareils sanitaires seront traités de gré à gré, après consultation des maisons spécialisées. Quant aux travaux d'une dépense inférieure à 6000 frs ils pourront être traités de gré à gré.

La ville ne saura pas conserver ces types d'équipements urbains, pourtant pratiques, esthétiques et peu onéreux pour l'usager. Ce n'est pas pour rien que nous les appelons pudiquement, *les commodités*. Ces deux urinoirs souterrains disparaîtront au cours des années 1980.

1929 suite - Lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 juin, il est décidé de remettre à plat les divers règlements qui régissent la Foire de Saint-Michel, cette dernière attirant à Nîmes de nombreux établissements forains, il y a lieu de réglementer les conditions d'occupation de la voie publique et de leur imposer toutes les mesures de sécurité, salubrité et moralité publique. La tranquillité des habitants riverains devant être assurée.

Ce règlement est aussi applicable à la foire de Mars et aux installations foraines qui en sont l'occasion. Il annule toutes les précédentes réglementations.

"La foire se tiendra sur l'avenue Jean-Jaurès, les établissements forains seront installés aux places désignées par l'Administration; La foire dure un mois depuis le troisième samedi de septembre, jusqu'au troisième samedi d'octobre.

Le champ de foire est divisé en deux parties : Première partie, les deux ronds-points du boulevard, réservés aux installations circulaires et aux très grands établissements. Deuxième partie, l'allée centrale, réservée aux autres installations. Elles seront placées sur le côté droit de l'allée en descendant et seront face à l'Est sur un alignement fixé par l'Administration.

Les emplacements seront distribués huit jours avant l'ouverture de la foire. Un droit de

préférence pourra être accordé aux forains domiciliés à Nîmes, ensuite aux forains qui participent régulièrement aux foires de Nîmes. Tout forain qui ne se sera pas présenté à la distribution et n'aura pas à ce moment versé le total du droit sera déchu.

L'heure de fermeture des établissements est fixée à minuit. Il ne pourra être fait usage d'instruments bruyants : porte-voix, haut-parleurs.... à l'extérieur de l'établissement après 22 heures.

Les chevaux et voitures ne devront stationner sur les trottoirs longeant les maisons que le temps nécessaire au déchargement du matériel destiné au montage de l'établissement.

Tous les jeux de hasard, autre que les loteries tolérées par les circulaires ministérielles sont rigoureusement interdits.

S'il était donné des spectacles immoraux affectant la décence contraire à l'ordre public, la fermeture de l'établissement serait ordonnée."

En 1755, dans son Histoire de Nîmes, Léon Ménard nous donne l'origine de la foire Saint-Michel : *"En 1392, la ville de Nîmes se trouvait alors en un état de désolation qu'il serait difficile de dépeindre. Les guerres, les pestes fréquentes, les subsides qu'elle essayait depuis si longtemps l'avaient appauvrie, dépeuplée, et réduite à deux doigts de sa ruine.*

Dans la vue de la relever et de lui donner les moyens de se repeupler par le rétablissement du commerce, le roi Charles VI ordonna qu'on y tiendrait une foire tous les ans, qui durerait quatre jours, à commencer au jour de Saint-Michel, avec les mêmes privilèges, libertés et franchises dont jouissaient les autres foires du royaume.

Ce prince fit cet établissement par des lettres données à Paris au mois de février de l'an 1391 (1392), qui furent enregistrées à la chambre des comptes de Paris le 18 de mars suivant."

A la fin du XIXe siècle, les foires seront déplacées suite aux plaintes des riverains et à l'établissement des tramways. En 1881 les foires qui se tenaient auparavant sur l'Esplanade s'installent quai de la Fontaine. En 1890 elles s'installent autour des boulevards, entre 1899 et 1905 sur l'avenue Jean-Jaurès, mais à cause du peu de fréquentations elles reviennent au centre-ville, place des arènes de 1906 à 1908. La foire toujours en baisse de fréquentation cherche un emplacement idéal, au fil des ans elle s'installe, et se partage, entre la place des Carmes, le Boulevard Amiral Courbet, le Gambetta, place des Casernes. Après la guerre, en 1920 reprise de la foire boulevard Gambetta et place des Carmes. Ce n'est qu'en 1921 qu'elle s'installera pour plusieurs décennies avenue Jean-Jaurès.

Le centenaire de l'École Normale d'Instituteurs.

1930 - Le 14 avril lecture est faite au Conseil Municipal d'une demande du président de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Normale d'Instituteurs du Gard.

Récemment constituée et comptant plus de 300 membres, cette association désire fêter le centenaire de la Fondation de l'École Normale une manifestation à laquelle seraient conviés les élus du département, ceux de la ville de Nîmes et les représentants des pouvoirs publics, Il précise que l'Association n'étant pas assez riche pour permettre au Conseil d'Administration, de donner à une manifestation de ce genre *"une ampleur qui semble convenir"*, elle désire faire appel à la générosité du Conseil Municipal et solliciter le vote d'une subvention. Il précise que le Conseil Général du Gard a bien voulu accorder une subvention de 5000 francs et espère que la municipalité sera au moins aussi généreuse. Lecture faite, la subvention est votée à l'unanimité par le Conseil.

Dans sa lettre le président retrace l'histoire de l'École :

"Dans la session de 1829, l'Assemblée départementale du Gard, vota une somme de 1200 francs destinée à la fondation d'une École Normale, peu de temps après, à la suite d'un appel chaleureux de M. Nicot, recteur de l'Académie de Nîmes, (Administration de l'enseignement et non pas la société savante du même nom), le Conseil Général vota une allocation de 4400 francs. A la suite de ce vote, le Recteur chercha parmi tous les

pensionnats de Nîmes qui présentaient le plus de sécurité, tant au point de vue de la morale que de l'instruction et il arrêta son choix à la maison Reumont, située montée du Fort, aujourd'hui rue Rouget-de-l'Isle. M. Reumont abandonna son pensionnat et il fut nommé directeur de l'École Normale qui s'ouvrit dans sa maison."

Avec cette décision Nîmes aura sa propre École des Maîtres, trois ans avant la loi Guizot, (28 juin 1833) qui obligea les départements à mettre en place ce type d'établissement.

"En 1844, le local étant trop petit, le département se décida à en louer un plus convenable. Ce dernier, situé chemin de Sauve, quoique mieux disposé que la maison Reumont, était loin d'offrir tous les avantages désirables. Le Conseil Général, sur la proposition du Préfet, après une visite du Ministre de l'Instruction Publique, vota en 1866, le projet de construction de l'École Normale actuelle. Ce projet fut approuvé par le ministre en 1867. La construction s'éleva rapidement et l'école put y être transférée à la rentrée d'octobre 1869, où elle fonctionne depuis." (actuellement l'IUFM, au 62 rue Vincent Faïta)

Quant aux filles il faudra attendre 1883 pour qu'elles puissent elles aussi bénéficier d'une école Normale (*rue Meynier-de-Salinelles, actuellement restaurant universitaire, "le Resto U"*).

Les fêtes du centenaire débiteront le vendredi 23 mai 1930 à 11h30, par un hommage aux instituteurs morts pour la France (*guerre de 14-18*). Ensuite découverte d'une plaque commémorant le centenaire, 1830-1930, sous la présidence de M. Th. Rosset, directeur de l'Enseignement Primaire, représentant M. le Ministre de l'Enseignement Public. Le Chœur et l'Orchestre du Conservatoire de Nîmes, les élèves des Écoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices prêtèrent leur concours.

Un banquet sera servi dans deux salles du Lycée de garçon (*Alphonse Daudet*). Des personnalités prononceront un discours : MM. Laget, président de l'Amicale ; Piollet, directeur de l'École Normale ; Mounier Préfet du Gard ; Paganelli Inspecteur d'Académie ; André Salles, Vice Président du Conseil Général ; Léon Castanet, député et le Maire de Nîmes Hubert Rouget.

1930 suite - Lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai, lecture est faite d'un courrier de M. l'Inspecteur d'Académie. Ce dernier demande la création d'emplois de nouveaux d'Instituteurs dans les écoles où le nombre d'élèves est en voie d'accroissement.

L'administration municipale d'abord, et la Commission scolaire ensuite, ont été amenées à envisager, à la faveur de ces créations, un programme de réalisations scolaires.

Ce programme comporte, des constructions d'écoles dans des quartiers excentriques, des agrandissements dans certaines écoles et des créations d'emplois, en voici la liste :

Écoles du Quartier de Grézan. Les écoles garçons et filles de Grézan, prévues pour 3 classes chacune, ont vu leur effectif augmenter. A ce jour, 4 classes de filles et 5 classes de garçons comptent respectivement 150 et 194 élèves. Il y a lieu de construire un autre groupe scolaire tout près de l'Orphelinat municipal. Il est précisé que la construction par la Compagnie PLM de logements ouvriers dans ce quartier va très rapidement contribuer à augmenter la population scolaire.

École Mixte de la Gazelle, avec un total de 99 élèves, il y a urgence de créer au plus tôt une 3e classe. Il est proposé de l'installer dans le préau couvert. Un troisième poste est créé pour la rentrée prochaine de l'année scolaire. Il est proposé, aussi, de créer une nouvelle école à 2 classes. Le quartier aurait ainsi une école de filles et une école de garçons.

École maternelle de la rue de Générac. Cette école dont l'effectif varie de 220 à 270 élèves. Or il n'existe dans ce bâtiment que 2 classes, une troisième est installée dans un local loué par la ville à la rue Charlemagne et une quatrième emprunte une classe de l'école de filles contiguë à l'école maternelle. Pour mettre fin à cette situation provisoire, il

est prévu de créer 2 classes grâce à la construction d'un étage sur le bâtiment longeant la rue de Générac. Aucun emploi supplémentaire n'est envisagé..

Écoles de St Césaire. Avec 3 classes réparties comme suit : une de garçons de 41 élèves, une de filles avec 38 élèves et une mixte avec 49 élèves. Il est prévu de construire un groupe scolaire comprenant 2 classes de filles et 2 classes de garçons.

École du Pont Oblique. (534, avenue Maréchal-Juin) La construction d'une école est en cours, la ville ayant acheté un terrain au Chemin de Montpellier. Deux classes sont prévues.

École de Castanet. Elle compte une seule classe de 44 enfants. Une deuxième classe est à prévoir, elle pourrait être établie dans le préau. Dans ce cas, il y aurait lieu de construire un nouveau préau. Un deuxième poste d'enseignant devient indispensable.

École rue Ranguel. Cette école comptant 183 élèves, il devient urgent de créer un quatrième poste et la construction d'une 4e classe. Elle pourrait être construite dans une partie du préau.

École primaire supérieure (rue Jean Reboul). Cinq nouvelles classes ont été aménagées dans l'aile du bâtiment qui fait face à la porte d'entrée.

École des filles de la rue d'Avignon, avec 291 élèves et 6 classes, un poste ayant été récemment créé, un deuxième poste reste à prévoir.

École de la rue St Charles, avec 226 élèves et 6 classes, soit 37 élèves par classe, chiffre au-dessous de la moyenne réglementaire. Les prévisions à la rentrée laissant prévoir seulement une quarantaine d'élèves par classes, la Commission scolaire décide de sursoir à l'examen de la création de poste jusqu'à la rentrée d'octobre.

École de filles de l'Oratoire. (rue hôtel Dieu) Cette école construite à la même époque que le Lycée de Garçon, 1884 (Daudet) possède une population scolaire de 330 élèves pour 8 classes. La création d'une nouvelle classe et d'un nouveau poste y est rendu nécessaire.

Fêtes du centenaire de Frédéric Mistral à Nîmes.

En 1930, la ville de Nîmes fêtera le centenaire de la naissance de Frédéric Mistral. Point de statues, mais plusieurs inaugurations de plaques commémoratives, de nombreux discours en français et surtout en Provençal.

Lors de la cérémonie d'inauguration de la plaque placée sur l'ancien emplacement de l'hôtel du petit St Jean (à l'angle du Bd Amiral Courbet et de la rue Colbert), le maire de Nîmes prononcera son discours en "dialecte" (dans le texte de la délibération du Conseil) provençal. Voici un extrait de ce discours très enflammé.

"Quand lou Commpitat de la Jouvenço Nimesenco, de Nemausa et de l'Académio agué fa saupré qu'arrambava li félibre per festeja lou Centenari dou Grand Miéjour, boutas n'en manqué pas d'aïga i pèse, touti li roudinaïré, touti li réboussié, - desemppei lou Cous Nou enjusqu'au Camin d'Avignoun - te n'en fasien une rampelada !

Nime es en Lengadoc, sian pas Provençau, sian de Nimouès, vous dise !

Coma sè, Prouvençau gèns doù Lengado ou Enfant de Nime sian pas touti dou Miéjour !

- Aqueli bèu-l'oli, que cercou la niue dins lis arnias, aurien fini per faire encreire que Nimes era en vdefora doù ceù ounte briha la Santa Estella.

Es pamen véraï que Mistraû a alluma où front de la Tour Magno lou sant signaû.

- La peira escricha que venen d'encarta dins aquela muraïa perpétuara la memori doù Pouèta immortau que fagué revieûdra la lenga maïrala que cantava à nostri bressola pèr la vouès de nosri grand.

- Es à Nime que, prenen soun diploma de bachelié, lou bèn cantaire di pastre e gèns de mas sentigué, belèu per lou premié cop, qu'en aimant la terra de Crau, n'aïmava que maï lou terraïre francès.

- E, quand lou jouvènt de Maïano, à l'auberja doù Pichot Sant Jan, au mitan di marchand de cèba, de cougourla, d'aïet e de pouma d'amour, parlavo de la cambassa de la

Coumuna ount'avié passa davana la grand taula cargada d'escritori, i avié dins soun raconté la bèluga primadièra de sa fé e de sa crésenço à la glouriosa destinada de la raça apoustoulica."

Ce discours en version papier était suivi d'une traduction officielle indispensable, car comme l'a écrit Pierre Guérin, membre de l'Académie de Nîmes, à l'occasion d'une autre célébration quelques années plus tôt : *"neuf vrais nimois sur dix qui l'auront entendue attendront la traduction pour bien la comprendre"*.

Pierre Guérin, était certainement l'une des personnalités mises en cause dans le discours engagé et provocateur du Maire de Nîmes.

"Quand la Jouvenço Nimesenco, la Nemausa et l'Académie, parlèrent de réunir en Comité les félibres pour organiser à Nimes la célébration du glorieux centenaire, il y eut toutes sortes de commentaires de la part des mauvais esprits qui prétendirent que Nimes était en Languedoc et non en Provence, comme si Provençaux, Languedociens et Nimois n'étaient pas tous du Midi.

- Ces gens de rebrousse-pois qui cherchent la nuit dans les broussailles auraient fini, si on avait voulu les croire, par laisser entendre que le pays de Nimes n'était pas sous le même ciel que celui où brille la Santa Estella.

Ils ne se souvenaient, pas ceux là, que Mistral avait allumé le Saint Signal au front de la Tour Magne.

- La pierre écrite que nous venons d'encaster dans le mur perpétuera la mémoire de l'immortel poète qui fit revivre la langue maternelle qui chantait à nos berceaux par la voix de nos grands'mères.

- Et c'est à Nimes qu'en recevant son diplôme de bachelier, celui qui devait devenir le beau chanteur des pâtres et des paysans, sentit peut-être pour la première fois qu'en aimant la terre de Crau, il n'en aimait pas moins la terre de France.

- Et lorsque le jeune homme de Maillane à l'auberge du Petit Saint-Jean, au milieu des marchands d'oignons, de courges, d'ail et de tomates parlait de la grande salle de la Mairie, où il s'était présenté devant la grande table couverte d'écritoires, il y avait dans son récit comme la première étincelle de sa foi et de sa croyance en la glorieuse destinée de la race apostolique."

1930 suite - Le 22 juillet, M. Valmont, adjoint à l'urbanisme de la ville dépose un projet de création de square autour de l'église Saint-Baudile. Des renseignements sont donnés sur ce projet destiné à embellir cette partie du boulevard dépourvue de jardin public. Il s'agit principalement de choix, de plantations et de dispositions d'arbre et de végétaux.

Une discussions animée s'engage : *"M. de Trinquelague, estime que mieux vaudrait employer cette somme à des travaux de voirie, autrement utiles et plus urgents, au quartier de Grézan notamment ; M. Valmont répond que les améliorations de voirie, au quartier de Grézan comme dans les autres quartiers se poursuivront suivant le programme qu'en a dressé la Municipalité, ces travaux d'embellissement, quoique moins utilitaire, n'en sont pas moins nécessaires ; M. Magne se préoccupe de savoir si l'exercice du culte aux abords de l'église, à l'intérieur des grilles n'en sera pas gêné ; M. Valmont répond que toutes dispositions ont été prises pour qu'aucune atteinte ne soit portée aux cérémonies religieuses. Le seul souci de la municipalité, ajoute-t-il, est de donner à notre ville un peu plus de beauté."*

La discussion étant terminée, ce projet est adopté et le Conseil vote un crédit de 30 000 frs pour sa réalisation.

Coup de théâtre lors de la séance du 10 novembre 1930. Au cours d'une discussion sur l'aménagement des promenades publiques, M. Baumes conseiller, demande à M. Valmont adjoint à l'urbanisme, ou en est le projet de création de square autour de l'église Saint-Baudile. M. Jean Valmont répond qu'au moment, c'est à dire à fin juillet dernier, où la Municipalité avait pris toutes dispositions pour faire approuver cette création, "M.

"Évêque de Nîmes" (Mgr Girbeau évêque de Nîmes de 1924 à 1963) écrivit au Maire pour protester contre le projet parce que celui-ci, selon lui, portait atteinte au droit d'usage que tient le clergé, en vertu de la loi de 1905, droit qui, selon lui également, s'étend aussi bien au pourtour de l'église qu'à l'église elle-même. La même protestation fut adressée à M. le Président du Conseil. Devant cette attitude, d'autant plus inattendue, souligne M. Valmont, que tous apaisements avaient été donnés en ce qui concerne l'exercice du culte, la Municipalité ne voulut pas entamer une controverse, qui aurait pu laisser croire qu'elle allait se départir du large esprit de tolérance dont elle a donné des preuves de tout temps ; elle a simplement décidé de sursoir à toute démarche tendant à obtenir l'approbation du projet. Il est regrettable, ajoute M. Valmont, que la demande inopportune de l'autorité ecclésiastique ait mis en échec un projet, que la plupart des fidèles eux-mêmes accueillaient avec la plus grande faveur. M. Baumes remercie M. Valmont de ses explications et regrette lui aussi l'abandon d'un projet qui avait pour double objet l'embellissement d'un quartier de la ville et la protection d'un édifice religieux. M. Magne enregistre avec satisfaction les déclarations de M. Valmont sur l'attitude de la Municipalité pour tout ce qui touche à l'exercice du culte, mais il ne saurait admettre la qualification d'inopportune à la demande de M. l'Évêque de Nîmes, celui-ci, dit-il, étant seul juge des décisions à prendre pour tout ce qui relève du spirituel.

Historique de l'église : *C'est en 1866, que les vieilles maisons de l'Isle-de-l'Orange, situées devant les Casernes, furent démolies pour faire place à la nouvelle église Saint Baudile. Ce projet avait fait l'objet d'un concours en 1860, c'est le projet d'un architecte de Bordeaux qui sera choisi. Deux artistes locaux participeront à cet ouvrage, les deux anges de la façade seront réalisés par Léopold Morice et la statue de St Baudile par un autre sculpteur nîmois Auguste Bosc. Le chantier ayant pris du retard suite à des négociations avec le ministère de la guerre, cette nouvelle construction ayant une vue directe sur les cours intérieures des casernes, les travaux ne commencèrent qu'en 1867. L'église sera consacrée par le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, primat des Gaules, le 28 novembre 1877.*

1930 suite - Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 juillet, M. le Maire Hubert-Rouger fait un rapport sur la convention qui lie la ville avec la Compagnie des Tramways, cette dernière signée par l'ancienne municipalité le 5 mars 1910, avait remplacé la convention initiale du 8 décembre 1898.

La convention de 1910, modifiée par divers avenants, devait expirer le 31 décembre 1959. Jusqu'à cette date, la ville se trouvait liée avec la Cie et il ne lui était pas possible légalement de se désintéresser de l'exploitation des Tramways, pas plus qu'il n'était permis à la Cie d'agir en toute liberté.

Le nouveau Conseil, élu en mai 1925, se trouva en présence des prétentions de la Cie des Tramways, réclamant la couverture par la ville du déficit d'exploitation. Le contrat de concession étant en principe intangible, le concessionnaire a le droit d'exploiter tant qu'une faute grave ne lui est pas reprochée, il doit de son côté respecter l'intérêt du public. Cependant si des difficultés liées à une crise économique ou financière bouleversent les conditions de ce contrat et en rendent l'exécution presque impossible, la municipalité se doit de prendre ses responsabilités en prenant des mesures indispensables pour surmonter les difficultés imprévues. Ces mesures sont prévues par un décret du Conseil d'État du 30 mars 1916.

Le Maire signale que plusieurs avenants à la Convention ont réglé provisoirement les problèmes financiers. Le dernier signé en date du 2 mars 1926, arrivant à expiration le 31 décembre 1930, il convient de résoudre définitivement la question.

La Compagnie proposa à la ville de remplacer le contrat existant, que la guerre avait bouleversé, par une régie intéressée. La compagnie devant alors exploiter le réseau sous le contrôle de la Ville, cette dernière garantissant la couverture du déficit.

Cette proposition sera négociée, mais n'aboutira à aucun accord, le Conseil de Préfecture nomma des experts, leurs conclusions ayant été rejeté par la Municipalité, cette dernière décida de faire appel au Conseil d'État. Ce dernier étant favorable aux décisions des experts du Conseil de Préfecture, la Municipalité se devait de trouver une porte de sortie à une situation qui risquait de coûter très cher à la ville, il fallait honorer la réclamation en ce qui concerne le rappel des sommes dues pour le passé.

Le 25 décembre 1928, lors de sa réunion le Conseil Municipal donnait mandat au Maire d'engager avec la Compagnie des pourparlers amiables en vue d'un rachat.

Suite à un accord financier, le réseau deviendra la propriété de la ville à partir du 1er janvier 1931. Cet accord prévoit une indemnité de 200 000 frs et 29 annuités de 300 000 frs payables au 30 juin de chaque année.

Le Conseil Municipal ayant manifesté son hostilité à toute régie directe ou intéressée, la ville se devait de chercher un nouveau concessionnaire.

Il y aura trois propositions de fermage : - La Compagnie Nationale de Transports Automobiles, 31, rue de la Boétie à Paris - M. Augustin Causse, Ingénieur Conseil, 2, quai de la Fontaine, Nîmes (*Société fermière des Tramways de Nîmes*) - la Société Montpelliéraine de Transport Automobiles, qui précise qu'elle prendrait un autre nom si elle était choisie.

C'est la proposition de M. Causse qui est choisie, un contrat de fermage commençant le 1er janvier 1931 et prenant fin le 31 décembre 1939 est signé entre les partis. Il prévoit la remise au fermier par la ville de toutes les installations du réseau avec leurs dépendances mobilières ou immobilières. Le personnel en service au moment de la signature de la convention sera repris par le fermier avec relèvement des salaires dès le 1er janvier 1931. De nombreuses clauses sur les tarifs et les investissements figureront dans ce contrat très détaillé.

1931 - Elu en 1925, Hubert Rouger Maire socialiste de Nîmes s'attachait à gérer les finances de la ville avec un large esprit de tolérance. Il répondait avec bienveillance aux diverses demandes d'entretien et d'amélioration des différents lieux de culte.

- Lors de la réunion du 30 avril, décision est prise de construire un trottoir de circulation, la réfection d'une rigole et de l'enduit de la façade de l'église Saint-François de Sales, côté rue Pépin le Bref, la dépense étant d'un montant de 6.400 frs.

Historique de l'église Saint-François : Un terrain fut acheté, le 24 septembre 1864, au centre même du faubourg de la rue de la République et un traité passé, le 24 septembre 1864, avec des entrepreneurs qui se chargèrent d'y bâtir une chapelle des deniers mêmes de l'évêque. L'église et la cloche furent bénies, le 27 octobre 1865, par M. l'abbé de Cabrières, vicaire général.

Le 3 février suivant, une lettre de Mgr Plantier saisit le Conseil municipal d'une double question, celle de l'opportunité de l'érection en succursale et celle de l'acquisition par la ville de l'édifice religieux et de son mobilier.

Suite à cette demande, le Conseil Municipal dans sa séance du 16 mai 1866, délibéra qu'il y avait lieu d'acquérir la chapelle de Saint-François de Sales et son mobilier au prix total de 30,000 fr., dont 12,000 fr. comptant et 18,000 en six annuités, de 3,000 fr. chacune, sans intérêts. Cette décision sera autorisée le 15 février 1867 par le conseil de préfecture.

- Le 29 mai 1931, la Commission des finances municipale, décide d'accorder à l'Association culturelle Israélite une subvention de 30.000 frs destinée à payer les frais de réfection d'un plancher effondré à la Synagogue située rue Roussy.

Historique de la Synagogue - Après la Révolution de 1789, les Juifs, ayant la faculté de s'établir partout et la liberté de pratiquer leur culte, avaient loué une maison rue Porte de France pour en faire leur temple. Mais cette installation ne fut que provisoire, car ce local devint bientôt insuffisant. Les membres de la communauté se cotisèrent et firent bâtir à

leurs frais une synagogue, rue Roussy. Plus tard, la ville remboursera ces avances et prendra à sa charge les frais d'entretien en tant que bâtiment communal.

- Le 28 juillet 1931, il s'agit d'approuver un devis de travaux de couverture de l'église Saint-Paul, dressé par l'Administration des Beaux-Arts et s'élevant à 79.243,89 frs.

Historique de l'église Saint-Paul - L'administration municipale, sous la présidence de M. Ferdinand Girard, maire, décida, en 1835, l'érection d'une nouvelle église et la création d'une place en face de la rue de la Madeleine. Les travaux de construction furent adjugés le 8 février 1838, sur une mise à prix de 250.000,85 frs, avec un rabais de un tiers pour cent.

Le sujet avait été mis au concours et trente projets furent envoyés et exposés publiquement dans la Maison-Carrée. Celui de M. Charles Questel, architecte, conservateur du Palais de Versailles, obtint la préférence. On remarque dans cette église de très belles fresques dues au pinceau de M. Hippolyte Flandrin, les peintures de décors et d'encadrement ont été exécutées par M. Denuelle ; les vitraux par MM. Maréchal et Gugnion, de Metz; les orgues, par M. Cavallé-Coll, de Paris ; les sculptures de la façade par M. Collin.

La consécration de la nouvelle église Saint-Paul aura lieu le 14 novembre 1849. Le pontife *consécrateur* fut l'archevêque d'Avignon, assisté des évêques de Montpellier, de Viviers et de Nîmes. M. Eyssette était alors maire de Nîmes , et M. Reynaud, curé de la paroisse.

1931 suite - Le 29 avril, l'Association nîmoise de la Presse, du Comité Permanent des Fêtes et l'Union Commerciale et Industrielle de Nîmes et de la Région demande à la municipalité l'autorisation d'organiser une Braderie le 2 juillet suivant, au bénéfice des Orphelins de Nîmes.

Cette manifestation sera placée sous la responsabilité de ces organisations, qui disposeront dans les rues et places de la ville, des emplacements de vente sous réserve que les vendeurs se conforment aux règlements de la Braderie.

"Les installations devront se faire sur les trottoirs, exclusivement dans les rues qui en possèdent d'assez larges pour les contenir, et de chaque côté de la rue, dans celles qui en sont dépourvues ou dans lesquelles la largeur des trottoirs n'est pas suffisante pour les contenir. La chaussée, dans les premières rues, le milieu de la chaussée, dans les secondes, seront réservés à la circulation, mais dans les unes comme dans les autres, les installations devront être distribuées de façon à ne pas gêner l'accès des propriétés riveraines de la voie publique et aménagée sans dommage pour les chaussées.

Sur les places publiques, les installations devront s'effectuer de manière que le public puisse circuler facilement à travers les étalages.

Les commerçants ou propriétaires participant à la braderie auront le droit exclusif de disposer de l'emplacement situé au-devant de leurs magasins ou immeubles. S'ils ne l'occupaient pas tout entier, les organisateurs de la braderie pourraient utiliser la partie restante pour d'autres bradeurs.

Les marchands forains (étrangers), qui demandent à participer à la braderie devront en se faisant inscrire déclarer les types de marchandises qu'ils désirent mettre en vente et justifier la provenance.

En cas de mauvais temps, la braderie sera reportée au lendemain même heures."

La braderie sera organisée le Jeudi 2 juillet 1931, de 7 heures à 21 heures, la circulation de tous véhicules, tramways compris est rigoureusement interdite dans la partie intérieure de la ville affectée à la Braderie, c'est-à-dire dans les rues et places comprises dans l'enceinte des boulevards, dits tour de ville. (*Esplanade, Amiral-Courbet, les Carmes, Gambetta, Alphonse-Daudet, Victor-Hugo, Arènes*)

La circulation des véhicules restera libre sur les Boulevards désignés ci-dessus, et dans la partie de la ville non affectée à la braderie. Ne pourront emprunter ces boulevards en

dehors des Tramways, que les véhicules dont c'est la seule voie pour se rendre à leurs garages particuliers. Des représentants du Comité d'organisation munis de signes distinctifs, ou des agents de police, si c'est possible, se tiendront aux différentes entrées de la ville pour indiquer aux automobilistes le trajet qu'ils doivent emprunter.

Le stationnement des véhicules des personnes devant séjourner à Nîmes s'effectuera dans les lieux suivants : Boulevard Talabot, Avenue Carnot, Boulevard Sergent-Triaire, Boulevard Natoire et Boulevard Jean-Jaurès.

Les anciennes associations organisatrices ayant été dissoutes au début de la guerre de 40, l'Union des Commerçants industriels et Artisans de Nîmes et du Gard (UCIA) renaîtra le 21 mai 1942, grâce à Pierre Gamel qui en deviendra le président. Après la guerre les braderies (*de janvier et juillet*) reprendront sous l'égide de l'UCIA. Grâce à une organisation efficace, de substantiels bénéfices permettaient de financer toute l'année les animations du centre-ville. En 2006, les braderies seront reprises par la municipalité, et gérées par son service des Foires et Marchés.

1/2 Le Docteur Charles Perrier et la Maison Centrale.

1931 suite - Le 13 novembre, lecture est faite au Conseil Municipal, d'une lettre du docteur Charles Perrier, (1862-1938) médecin à la prison centrale de Nîmes (*Université Vauban depuis 1995*) de 1888 à 1911. Il remet au Musée du Vieux Nîmes, en hommage à la ville, un volume statistique dont-il est l'auteur, concernant 859 individus de 16 à 73 ans, récidivistes pour la plupart détenus dans la Maison Centrale le 24 mars 1896.

Il comprend de nombreux tableaux et dessins, deux détenus l'ornèrent de 395 dessins. Réalisée avec l'assentiment du Ministère de l'Intérieur, sa couverture de maroquin rouge sera signée par Charles Haas, relieur à Paris, rue de Babylone. Il fut exposé lors de l'exposition universelle 1900, dans l'emplacement réservé au ministère de la justice au Champ-de-Mars.

Un tel document ne pourrait plus être réalisé de nos jours. Il porte à la connaissance du lecteur, les comportements et travers d'une population entassée dans un univers clôt, selon les origines régionales, ethniques, religieuses, ages et professions. En voici, quelques exemples, sans divulguer les origines ethniques :

- *Le, à l'exception du nervi (souteneur), s'habitue vite à la prison. Il est bon garçon, rigole boniment et blague au besoin ses malheurs : " ça se tire ! ça se tire ! disait certain quidam condamné pour vol, plus de trente-sept mois ! " Sa joie déborde quand il peut jouer aux surveillants un tour de sa tête. Alors de s'écrier, en ricanant : "Sont-ils c... les pantés qui nous détiennent !*

- *Gagner assez d'argent pour se payer plus tard un bon fusil, voilà toute l'ambition du Les mœurs de ces derniers sont assez pures. Quand il se prostitue - ce qui arrive rarement - il ne fait "miché" que parmi les compatriotes. Ils se connaissent tous, beaucoup passent ici pour beaux-frères ou cousins. Le sentiment de solidarité qui les lie est poussé au plus haut degré.*

- *Chez les la paresse, la lâcheté et la délation sont des qualités dominantes. La plupart portent sur la joue la cicatrice qui flétrit à jamais les traitres et les faux amis. Tous ont la colère facile ; ils s'arment volontiers de couteau.*

- *Tireurs au flanc et grincheux, les se plaignent à tous propos.*

- *Une extrême indifférence et un énorme égoïsme caractérisent le Non comptant de se reposer la nuit, il se plairait à dormir tout le jour. On ne le chasse de la visite médicale qu'à force de lavements. Quoique foncièrement contemptif, il fait admirablement le coup de poing et surtout le coup de tête. Avis au amateurs !*

Toutes les professions y sont représentées, depuis le marchand de peaux de lapin, jusqu'aux banquier véreux et ex-commissaire de police.

Il existe entre eux la plus étroite solidarité : - le lettré fait la correspondance - le tailleur fournit les bérets de fantaisie et recoupe les pantalons - d'autres se chargent de procurer

"des petites femmes", nous y reviendrons.

Les trois quarts, possèdent de l'argent clandestin enfoui dans les profondeurs du rectum. Un étui en métal leur sert de "planq". Cet objet se visse par le milieu et peut contenir jusqu'à 300 francs or.

Dans ce milieu fermé et composé uniquement d'hommes, les pratiques homosexuelles sont courantes. Beaucoup "en sont". On fait venir la "fille" à l'atelier, dimanches et fêtes, sous prétexte de travailler, et "on turbine sur le flanc". Quelques nourritures ou cigarettes sont le prix de l'opération. Quelquefois, même le comptable y va "à l'œil" ; le "môme" espérant ainsi gagner ses bonnes grâces.

Suite, dimanche prochain.

2/2 suite - La Maison Centrale par Charles Perrier.

Charles Perrier était natif de Vallerauge, comme son oncle le Général François Perrier. Ce dernier président du Conseil Général du Gard, participera activement à la création de l'Observatoire météo du Mont-Aigoual. Il est plus particulièrement connu des nîmois, grâce à la rue qui porte son nom, la rue Général Perrier.

Le Docteur Perrier avait pour fonctions la visite des prisonniers de la Maison Centrale ainsi que celle des pensionnaires des maisons de tolérance. On retrouve dans les Archives Municipales de Nîmes, sa demande d'augmentation de traitement, liée à l'ouverture d'une maison de tolérance au quartier des 3 ponts route d'Uzès (*Villa Diane*), cet établissement se trouvant en dehors du périmètre de ses visites ordinaires.

Ces archives nous dévoilent aussi les "bonnes adresses" de la "belle époque" nîmoise, presque toutes situées, à cette époque, dans un quartier compris entre le Cadereau et l'Avenue Jean-Jaurès : - 15, rue Saint Laurent - 3, 3 bis, 5, 10 et 24 rue Florian - 9, 10bis et 12 rue des cerisiers.

Cet infatigable personnage sera le directeur de l'hôpital 35 (*actuel emplacement du Lycée d'Alzon*). Cet hôpital sanitaire de Nîmes fut créé en février 1916, il était à ses débuts destiné au malade contagieux, les tuberculeux.

En parallèle à son travail, il étudiera et publiera l'histoire de la Citadelle fort Vauban, devenue prison de façon fortuite lors des événements de la terreur à Nîmes en 1793.

Par la suite, en 1797, le gouvernement, voulant utiliser la citadelle, l'érigea en maison de correction.

Une partie de l'édifice resta affectée au département de la guerre. Dans l'autre partie, furent placés tous les individus condamnés en correctionnelle, à moins d'une année de détention.

Cette maison de correction servit, en même temps, de prison militaire et d'entrepôt pour les forçats jusqu'au *passage de la chaîne*, ainsi que pour les condamnés à la réclusion, jusqu'à leur transfert à la maison centrale de l'Hérault.

Les sexes y furent convenablement séparés, dans les dortoirs et les préaux. Les enfants, enfermés "sur la demande de leurs parents", étaient tenus à l'écart des autres détenus.

Le 20 décembre 1810, Napoléon y créa un Dépôt de mendicité. Le nombre de ces reclus de 1811 à 1817, fut en moyenne de 200 à 240 par an. Il y avait autant d'hommes que de femmes. Les enfants entraient dans des proportions de cinq pour cent. Les valides couchaient deux à deux sur une même paillasse. La proportion des malades était de treize pour cent et celle des morts de trois pour cent.

Peux après la fusion de la maison de correction et du Dépôt de mendicité sous l'administration du régime intérieur en 1817 (*ministère*), les reclus valides du Dépôt de mendicité furent envoyés dans leur commune, et les invalides dans les hospices.

Par la suite, des travaux importants seront engagés par l'État. Construction d'un mur de clôture avec un tour de ronde en 1823, d'un grand corps de bâtiment, abritant, l'école, la chapelle, le temple et la synagogue. Après cela, devenue maison centrale, l'ancienne citadelle pourra accueillir de 700 à 800 condamnés.

Après la fermeture de la Maison Centrale en juin 1991, la ville de Nîmes rachètera l'ensemble des bâtiments pour la somme de quinze millions de francs pour en faire une faculté de Lettres. L'État et la région en financeront chacun un tiers et le tiers restant sera financé à égalité par la ville et le département. Les travaux d'aménagements seront réalisés par l'architecte Andréa Bruno. Le défi de ce recyclage patrimonial, une forteresse construite normalement pour repousser les gens, transformée en Université, est un tour de force, peut être un exemple pour nos architectes de renom, qui n'ont pas toujours su respecter l'histoire du lieu, en la conservant en arrière plan.

Quelques mois après le colloque sur les origines du Fort, organisé les 20 et 21 janvier 1995 par la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes, inauguration du centre universitaire sur le site du fort Vauban, *(le 11 octobre 1995)*.

1931 suite - Pour répondre au désir souvent manifesté par ses administrés de voir la ville dotée d'un Parc Municipal des sports, la Municipalité décide, au cours de sa séance du 13 novembre, d'officialiser un projet de construction sur un emplacement situé sur un chemin allant au hameau de Saint-Césaire. *(actuellement, complexe Marcel Rouvière avenue Georges Dayan)*

Ce projet initié l'année précédente lors de la réunion du 26 août 1930, prévoyait seulement, deux pistes d'entraînement et un petit bâtiment à usage de vestiaire. Un gymnase couvert, une borne-fontaine, un water-closet et deux urinoirs. Par la suite un projet final complètera cet ensemble, qui ne comporte aucune construction spectaculaire :

- La salle de gymnastique sera pourvue de 4 portiques et des agrès de toute nature.
- Une piste réglementaire (100x72) de football rugby avec petite tribune à gradins de 63 places.
- Deux pistes d'entraînement de football pour les associations.
- Des sautoirs en hauteur, en largeur et à la perche;
- Des pistes à lever-porter, de lancement de poids, de javelot, de disque.
- Deux basquet-ball.
- Ses pistes d'élan et de course à pied de 5 m de large et de longueurs différentes.
- Des jeux de haies pour courses et des jeux de boules.
- Trois cours de tennis pour les enfants des deux sexes.
- Les services annexes comprendront, un parc pour les bicyclettes, 2 groupes de WC avec urinoirs, 3 bornes-fontaines, 22 déshabilleurs, groupes de lavabos, etc...

La réalisation se fera par étapes, en y employant chaque année les crédits disponibles comprenant aussi les frais de fonctionnement.

Ce terrain de douze hectares était prévu initialement pour accueillir le nouvel hôpital Général, en remplacement de l'ancien hôpital Ruffi (actuellement Chambre de Commerce). Ce dernier vétuste, datait d'Henri IV. L'achat du terrain fut concrétisé par la Municipalité en 1898. Ce n'est qu'en 1911 que des travaux de terrassement et d'aménagement du sous sol furent entrepris. Mais la guerre de 1914 viendra interrompre cet énorme chantier.

La question fut reprise 1923, et l'on décida alors de construire le nouvel hôpital route d'Uzès, derrière les bâtiments de l'hospice d'humanité (1874) et celui de la maternité (1902-1904), avec son entrée principale, rue Hoche. Le 12 octobre 1924 lors de sa visite à Nîmes, Gaston Doumergue, Président de la République, posait la première pierre du chantier qui durera une décennie. (la ville lui rendra hommage en le baptisant "Hôpital Gaston Doumergue")

Invité par le Député Maire Hubert Rouger, M. Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux sports et Loisirs visitera le Stade Municipal encore en construction le 25 juillet 1937.

Arrivé dès le matin, M. Léo Lagrange accompagné par M. Hubert Rouger, fut reçu à l'entrée du stade par les membres du Conseil Municipal, la Commission Administrative du Parti SFIO, les délégations des Clubs Sportifs de la Ville ainsi que de nombreuses personnalités, à cette occasion une photo souvenir sera prise, au centre avec barbe et chapeau, le Maire, à sa droite Léo Lagrange et à sa gauche, le jeune Edgard Tailhades, futur Maire de Nîmes de 1947 à 1965.

À la suite de cette réception, un Vin d'Honneur fut servi dans des bureaux aménagés pour la circonstance.

Devant cette assemblée M. le Maire prend la parole : C'est-dit-il, un camp de Loisirs que je veux édifier, comportant terrains de jeux, tennis, football, boules, pistes, etc... il termine en remerciant le Sous-Secrétaire d'État.

M. Léo Lagrange exprima tout le plaisir qu'il avait d'être à Nîmes. Il félicita M. Hubert Rouger pour son dévouement en faveur des sports et pour sa conception qu'il avait du Stade Municipal que la ville de Nîmes aménageait. Il trouva le terrain vaste et propre à la réalisation des desseins projetés et exprima le souhait que sous peu, la ville de Nîmes soit pourvue d'un Stade bien aménagé où tous les jeunes puissent occuper sainement leurs heures de loisirs.

1931 suite - En cette fin d'année, il est question, pour la Municipalité, de parfaire la réglementation du marché "*aux puces*" (*appelé aussi autrefois à la ferraille*).

« Considérant que le marché vulgairement dénommé « Marché aux puces », à cause des objets hétéroclites et de petite valeur qui y sont exposés à la vente, prend de plus en plus d'importance à raison du grand nombre de marchands qui demandent à s'y installer.

Qu'il y a lieu, par suite, dans l'intérêt de l'ordre et de la circulation, d'en préciser l'emplacement, d'en déterminer les jours où il sera ouvert ; sa durée et la nature des marchandises qui y seront mises en vente. »

Il est précisé que ce marché se tiendra aux abords de l'église St-Baudile, à l'extérieur de l'espace délimité par les grilles. Au nord sur une largeur de deux mètres, à l'est le marché pourra occuper l'espace libre sans entraver la circulation des tramways et des véhicules. Le commissaire central sera chargé de fixer cette limite, en tenant compte des nécessités de la circulation. En aucun cas les emplacements ne devront déborder soit sur la place des Carmes (*Gabriel Péri*), sur du côté ouest de la façade de l'église.

Les objets exposés à la vente ne pourront être que des objets usagés, ou, s'ils sont à l'état de neuf, de minime valeur. Cette dernière étant fixée au maxima de cinq francs (*actuel environ 5€*). La vente des denrées alimentaires est interdite sur le marché.

Les saltimbanques, bonisseurs, batteurs, etc... pourront aussi s'installer sur le marché, de préférence sur le trottoir de l'ancienne caserne de gendarmerie (actuellement Porte Auguste et papèterie-librairie Lacour) s'ils sont en conformité avec la réglementation. Il leur est interdit de se servir d'instruments bruyants et d'employer des moyens de réclame de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publique.

Les usagers du marché devront obéir aux injonctions des agents de l'autorité chargés du service d'ordre public.

Les jours et heures de marché sont fixés. Il sera autorisé la matinée des dimanches et jours de fête, exclu les périodes des foires de mars et septembre, où il ne sera toléré que les installations des brocanteurs.

Les demandes d'emplacements seront adressées à M. le Commissaire Central, lequel devra les accueillir par ordre d'ancienneté, après vérification des identités, et justification de la nature des marchandises proposées à la vente.

- Quelques mois plus tard, la municipalité sera amenée à réglementer un autre système de vente sur la voie publique, *« la vente à la Balladeuse »*.

« Le nombre de balladeuses circulant dans les voies publiques augmentant de plus en plus et leur multiplicité étant de nature à occasionner dans certaines rues des encombrements, il y a lieu d'en réglementer l'usage. »

Ce règlement prévoit diverses mesures : - Demande d'autorisation par écrit. - Justification de résidence d'au moins un an à Nîmes. - Pas de condamnations. - Une seule autorisation sera accordée par familles, exceptionnellement deux autorisations pour les familles nécessiteuses, mais dans ce cas ils devront emprunter un parcours différent. - Il est interdit de vendre et circuler autour des Halles ainsi que dans les rues avoisinantes. - Il

est interdit de vendre aux abords de tout magasin où sont vendues des marchandises de mêmes natures que les leurs, les balladeuses ne pourront jamais être côte à côte, à la file un passage de 2m devra exister entre chacune d'elles - Les charrettes balladeuses, ne pourront excéder 2,5m de long y compris les brancards et 1m de large. etc...

En mai 1932, l'augmentation du nombre vendeurs qui commercent au Marché Saint-Charles, oblige la municipalité à modifier le règlement d'attribution des places.

"Les emplacements affectés sous le hall dudit marché et sur le trottoir du Boulevard Gambetta qui borde au sud, à l'exposition et à l'exposition et à la vente des marchandises ne suffisent plus pour les recevoir.

Il y a lieu de créer de nouveaux emplacements. Lorsque la quantité de denrées alimentaires apportées sur le Marché Saint-Charles sera telle qu'elle ne pourra être déposée en totalité sous le hall constituant l'enceinte du marché, et sur le trottoir qui la borde au sud, les vendeurs sont autorisés, à leurs risques et périls, à emprunter la chaussée du boulevard Gambetta, jusqu'à 1,50m de la ligne de tramways, sous réserve expresse que ladite chaussée sera dégagée complètement trois heures et demie au plus tard après l'ouverture du marché.

Par voie de conséquence, il est interdit, tant que les marchandises exposées en vente sur la chaussée ne seront enlevées, de laisser stationner des voitures quelconques en dehors du temps qu'il est nécessaire pour décharger et charger les marchandises, entre la rue Robert et la rue Fléchier, du côté du Boulevard Gambetta tangent au Marché et entre la rue Saint-Charles et Bachalas, du côté opposé au Marché."

Origine du Marché - La place Saint-Charles, couverte fut inaugurée, le 28 octobre 1903. Cette structure composée de charpentes métalliques et tôles ondulées, accueillera le marché de gros de fruits et légumes de St Charles (fruits et légumes). La structure longeait le Boulevard Gambetta. Le marché était ouvert tous les matins jusqu'à midi, à 7h de novembre à mars ; à 6h en avril, septembre et octobre ; à 5h de mai, juin et août, toujours fermé à midi.

Avant sa couverture, la place paraissant trop petite, une étude est réalisée, les commerçants ayant une préférence marquée à mettre leurs marchandises du côté du Boulevard Gambetta en laissant libre le côté nord de la place. Un placier sera désigné pour distribuer les emplacements.

Au début des années 1960, le marché de gros sera déplacé au nouveau marché-gare, route de Montpellier. Sa structure métallique revendue à un particulier, sera installée un certain temps dans le quartier de la rue des 3 ponts et transformée en porcherie. De 1884 à 1960, le marché Saint-Charles alimentera en fruits, légumes, les halles centrales ainsi que les épicerie de la ville et des villages environnants.

Historique de la place - Cette place portera plusieurs noms, place St Jean au XVIIIe siècle, ensuite place de l'allée au début du XIXe siècle. L'allée étant composée à l'époque du Grand Cours et du Petit Cours, qui deviendront le Boulevard Gambetta en 1883, sous l'administration du maire Républicain Ali Margat.

Cette place avait reçu la première fontaine publique en 1824, cette dernière étant alimentée par le Nymphée du Jardin de la Fontaine. L'eau non potable, était réservée aux animaux, au ménage et à la toilette.

Une croix, édifiée entre 1824 et 1826 par l'évêque Benoit de Chaffoy contre le mur Est de l'église St Charles, sera démolie en 1831, sur ordre du Préfet (*Chaper René Marie Achille*) par des ouvriers mineurs de Montpellier avec trois autres situées, place Belle-croix, place de la Madeleine et à l'Esplanade, celle de la place des Carmes qui devait subir le même sort sera préservée grâce à l'action de curé de la paroisse, Benoit Mathon. Il avait mobilisé ses ouailles qui formèrent un cordon pour la protéger. Elle fut démontée et préservée. Elle est actuellement exposée dans l'église St-Baudile à gauche de l'entrée.

1/3 De l'hôpital Ruffi à la CCI.

1933 - La mise en service du nouvel hôpital de Nîmes, rue Hoche étant prévue à la fin de l'année 1933, pour finaliser son financement, il fallait réaliser les ressources prévues avec la vente de l'ancien hôpital Ruffi et du pavillon Ducret.

Ces bâtiments appartenant aux Hôpitaux c'est donc à la commission des hospices d'en réaliser la vente à l'exception du centre anticancéreux de la rue du Mail où se feront des consultations externes et du terrain de la petite cour et de la Morgue, qui seront réservés à l'agrandissement de la place Montcalm.

Il est décidé de faire une grande publicité pour cette vente, afin d'avoir des enchères avec un prix de base raisonnable. Des sondages seront réalisés auprès des sociétés publiques et privées susceptibles de s'intéresser à l'achat de ces immeubles.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 1933, M. le Maire, Hubert Rouger expose qu'il avait eu l'idée de faire de l'hôpital Ruffi une Maison Générale des Finances où aurait été regroupés tous les services financiers de la Ville. Il rappelle qu'il avait tout d'abord demandé la cession de la Caserne Montcalm qui venait d'être désaffectée, mais le ministère de la guerre mit à cette cession un tel prix que le projet fut abandonné, qu'il proposa ensuite à la même administration de céder l'immeuble de la Manutention (emplacement actuel Hôtel Atria) dont elle a l'usufruit indéfini, mais là encore le projet dut être abandonné en raison des frais excessifs de transfert de ladite manutention.

C'est alors qu'une demande fut faite au mois d'octobre 1932, au Ministère des Finances de bien vouloir faire connaître le montant du loyer qu'il consentait à payer pour une Maison des Finances installée dans l'ancien Hôpital Ruffi. Une première réponse fut une offre d'un loyer dérisoire, une seconde informait la ville qu'il renonçait à donner suite cette proposition. A ce niveau de la discussion, M. Belgorède, Conseiller Municipal, propose de transformer une partie du pavillon Ducret en salle des fêtes. Sa location aux nombreux groupements et sociétés permettrait de récupérer l'annuité destinée à couvrir les dépenses. M. le Maire répond qu'il étudiera volontiers la question, mais que tout dépend de la question financière. Quant au projet de vente de Ruffi, il est mis au vote et approuvé lors de la même séance.

En 1933 le siège de la CCI est au numéro 20 du boulevard Gambetta. Elle en avait fait l'acquisition en 1913 (*). C'était la maison natale d'Alphonse Daudet.

Ces locaux ne suffisant plus aux besoins de la CCI, un projet d'extension sera décidé. Deux immeubles voisins, les 22 et 24 ayant été acquis en 1928, (*actuellement entrée Bd Gambetta de la Coupole*) un premier projet réalisé par l'architecte Pélatan sera refusé par le Conseil Général des Bâtiments Civils. Fallait-il le revoir ou rechercher un autre emplacement. Fin décembre 1934 la vente de l'ancien hôpital Ruffi, alors désaffecté, est rendue publique, la CCI entame des négociations pour son achat.

Le prix fixé par la Mairie est de 1050000 frs, modéré pour ce bâtiment, car il comporte une importante contrepartie esthétique destinée à améliorer l'urbanisme du quartier. À ce prix d'achat, il fallait ajouter des travaux ainsi que les frais et taxes, d'un montant de 1 360 000 frs. Pour réduire l'investissement global, la CCI décidera de revendre immédiatement 1000m² de bâtiments et cours, situés rue Jean Reboul (*Actuel Foyer Maurice Albaric*) pour une somme de 250 000 frs, à laquelle viendra s'ajouter la revente des bâtiments du Boulevard Gambetta.

() Cette information est donnée dans la brochure de l'inauguration, page 12 et datée du 3 juillet 1937 et éditée par la CCI.*

Dans le document édité par la CCI, "Au Temps de la libération 1945-1946, il est écrit page 18 : "En ce temps là le siège est au 20 du Boulevard Gambetta, dans un immeuble marqué aussi par la célébrité, puisqu'il s'agit de la maison natale d'Alphonse Daudet, qu'elle occupe depuis le début du siècle."

- Une plaque posée sur la façade du 20 Bd Gambetta donne une information contradictoire : "La Chambre de Commerce a siégé dans cet immeuble du 1er juillet 1857 au 30 juin 1936".

Qui a raison ?

À suivre dimanche prochain.

2/3 Suite : De l'hôpital Ruffi à la CCI.

Les travaux d'aménagement des nouveaux bâtiments de la CCI coordonnés par les architectes A. Pélatan et H. Floutier débutent en septembre 1935.

La structure générale des bâtiments formant l'ancien hôpital sera conservée entièrement. La cour et la morgue longeant la place Montcalm, non compris dans la vente, seront démolies pour l'agrandir et la façade du bâtiment réhabilitée.

Le mur de clôture formant la Cour d'Honneur côté rue de la République sera remplacé par une grille en fer. Les diverses constructions comprises dans un rectangle donnant rue porte de France seront démolies pour agrandir une cour attenante destinée à être transformée en jardin.

La disposition intérieure des pièces sera remaniée de façon à adapter les nouveaux locaux aux besoins de la CCI. Les menuiseries proviennent de l'ancien château de Montcalm ainsi que les cheminées monumentales en marbre de Carrare et pierre de Lens et l'encadrement de marbre entourant la porte de la salle des séances au premier étage. Un chauffage central par circulation d'eau chaude sera réalisé, il comprenait des radiateurs dans les bureaux, et, procédé révolutionnaire pour l'époque, des panneaux radiants posés sous le plancher de chêne (*chauffage par le sol*) dans la salle des séances et le bureau du Président.

Le grand hall donnant accès à l'escalier monumental sera décoré de panneaux peints à l'huile par des artistes locaux. On y trouve à gauche une œuvre de Christol, professeur au Lycée de Marseille, le port d'Aigues-Mortes ; à droite une toile de Vidal, professeur au Lycée de Nîmes, représentant un paysage nîmois animé par des porteuses de châles. De part et d'autre de ces peintures, quatre panneaux, œuvres de Robert, professeur au lycée de Valence, représentant les métiers régionaux.

La salle des séances sera ornée de peintures à fresques d'André Clair, la foire de Beaucaire aux environs de 1890, le Port d'Aigues-Mortes, le Carrier devant un paysage de garrigue, les teinturiers, les potiers, les vanniers, les tonneliers, la magnanerie. Il y a aussi des peintures à fresques de Henri Pertus (*ne pas confondre avec Ferdinand Pertus*), la soie, l'huile avec un portail ouvert sur un moulin à huile, les châles dans un jardin avec des tisserands et sur un fond où se situent les principales villes comprises dans la circonscription de la chambre de Commerce sont placés les personnages non pas les plus célèbres, mais ceux qui ont marqué l'histoire de Nîmes par des actions ou œuvres particulières : - Les Lombards (XIVe). - Traucat François (XVIIe) il fut le premier à propager la culture du mûrier dans le Midi, surtout connu à Nîmes pour avoir recherché un trésor en fouillant l'intérieur de la Tourmagne. - Jean Nicot né à Nîmes en 1530, ambassadeur au Portugal, il a aussi introduit le tabac en France, d'où le nom de Nicotine. - Sigalon Antoine le céramiste et non pas Xavier Sigalon le peintre. - Bonfa Jean, né à Nîmes en 1638, savant jésuite qui étudia et enseigna l'astronomie, ses travaux inspirèrent Cassini, concepteur de la célèbre cartographie de la France au XVIIIe. - Guizot Paul qui donna une grande impulsion à la fabrication du bas de soie au XVIIe et non pas François Guizot homme politique et écrivain du XIXe. - Paulet Jean né à Nîmes en 1731, il perfectionna l'industrie textile.

A suivre dimanche prochain

3/3 Suite : De l'hôpital Ruffi à la CCI.

En juin 1936 la CCI s'installe rue de la République, l'inauguration se fera l'année suivante. Le 3 juillet 1937, à 8h du matin, en gare de Nîmes, arrivée de M. Max Hymans, Sous-Secrétaire d'État au Ministère du Commerce, une délégation composée de M. Pierre Duc Président de la CCI accompagné des membres du Bureau, et de M. Hubert Rouger, Maire de Nîmes est là pour l'accueillir.

A 11h commencent les cérémonies d'inauguration. M. Max Hymans dénoue le ruban

tricolore barrant l'escalier d'honneur et procède à la visite des locaux, suivi de tous les invités. Ensuite ce seront les discours de circonstance et pour terminer la cérémonie un repas sera organisé dans la salle des Conférences.

Historique de la CCI - C'est suite à un arrêté du Ministère de l'Intérieur de l'an X (1801) que fut décidé la création de Conseils de Commerce auprès des Préfets. M. Dubois, Préfet du Gard, désignera par un arrêté du 7 brumaire an X, (29 octobre 1801) onze citoyens devant composer le Conseil du Commerce de Nîmes. Le 19 pluviôse de l'an XI (8 février 1803) M. Dubois, Préfet du Gard, tient une séance dans les locaux de la Préfecture pour procéder à la première élection des Membres du Conseil qui sera formé de 9 membres, il sera porté à 12 en 1872, à 15 en 1908, à 18 en 1929 et à 21 en 1935, les réunions se tiendront à la Préfecture jusqu'au début du XXe S.

La circonscription de la Chambre de Commerce de Nîmes comprenait à l'origine le département tout entier. Le 30 avril 1909, la chambre de Commerce d'Alès sera créée avec pour circonscription l'arrondissement d'Alès, celle de Nîmes aura les arrondissements, de Nîmes, Uzès, Le Vigan.

C'est à l'initiative de la Chambre de Commerce que sera créée en 1919 la Banque Populaire du Gard, en vue de prêts destinés aux démobilisés ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises.

Avant de devenir Hôtel Consulaire, l'entrée de l'hôpital Ruffi se faisait comme actuellement Rue de la République. Le rez-de-chaussée était occupé par les services du Laboratoire, de la Radiologie, de la Pharmacie et des bureaux. Les deux étages supérieurs abritaient les services de Chirurgie et des Spécialistes. Au-delà du bâtiment central, se trouvait une autre cour bien cachée derrière un haut mur, cette cour servait de dépotoir, c'est actuellement la cour de la CCI qui donne rue Porte de France. Dans l'édifice annexe, actuel Foyer Albaric, on trouvait au rez-de-chaussée la cuisine et les entrepôts, aux étages, deux salles de Médecine et l'Internat.

Pour les Nîmois ce bâtiment s'appelait tout simplement Ruffi, dans le langage commun on disait : il est à Ruffi... je vais à Ruffi... beaucoup ne connaissaient pas l'origine de ce nom qui remonte au 22 mai 1313, date à laquelle par testament Raymond Ruffi légua la maison qu'il possédait dans l'enceinte des anciens murs de Nîmes (*le rempart romain*), près de la Porte Couverte (*Porte de France*) et une grande partie de ses biens, pour la fondation d'un hospice ou Hôtel-Dieu (*Domus Dei*) de 12 lits.

En 1483 suite à une épidémie les Consuls décident de l'acquisition de cet hôpital situé en dehors du centre-ville en vue d'éviter des contagions. Ils avaient décidé de fermer et vendre toutes les maisons de charité renfermées dans l'enceinte de la ville à l'exception de l'hôpital Saint-Marc qui était destiné exclusivement aux femmes en couches, ce dernier était situé sur l'emplacement actuel du Musée et de la chapelle des Jésuites.

Une longue carrière commence pour Ruffi, car il sera l'hôpital de Nîmes au cours des 450 années qui vont suivre.

1/2 - L'Ecole Normale d'Institutrices à Nîmes.

1933 suite - Lors de la séance 12 mai, du Conseil Municipal de Nîmes un courrier de Melle Marie Soboul, Directrice de l'École Normale d'Institutrice est lu. En tant que Directrice de l'École et Présidente de l'Association des Anciennes Élèves de ladite École, elle sollicite la ville pour une subvention en vue de la célébration du cinquantenaire de l'École Normale d'Institutrice.

Grâce aux revenus de diverses manifestations, l'Association d'Anciennes Élèves assurait la quasi-gratuité des livres scolaires et contribuait pour une large part à l'enrichissement de la bibliothèque de l'établissement. Depuis 1899, date de sa création, c'était une véritable passerelle de solidarité inter générations. Elle regroupait à ses débuts 83 ex-normaliennes sous la présidence de M. Bonnaric, inspecteur d'Académie et Mademoiselle Leloutre alors directrice de l'École Normale.

En 1933, elle comptait plus de 500 membres, sa présidente Marie Soboul pédagogue née, marquera profondément cette école et la ville grâce à une personnalité très affirmée. Née en Ardèche en 1884, de parents agriculteurs, elle sera formée à l'école Normale supérieure de Fontenay, venue à Nîmes en tant que professeur, elle sera, par la suite, nommée Directrice de l'École Normale d'Institutrices de Nîmes de 1909 à 1940. Elle consacrera sa vie professionnelle à la formation de ses élèves. Sa formation scientifique la pousse à rechercher en toutes circonstances l'exactitude du propos et la perfection de la forme. Son goût de la minutie engendre des excès : ainsi, les élèves, pour accéder à son bureau, doivent cogner deux fois à la porte ; un coup risquerait d'être inaudible, trois coups témoigneraient d'une indécente familiarité. Son engagement politique la pousse, avant la guerre de 39-45, à participer à des mouvements pacifistes. Mise à la retraite anticipée en 1940, sur un simple coup de téléphone, elle militera au MLN (*organisation de résistants*). A la Libération elle participera naturellement au CDL (*Comité de la Libération*) créé le 2 septembre 1944. Cet organisme va gérer les affaires du département au cours des 13 mois qui suivent la libération. Les séances se feront à la Préfecture, Marie Soboul fera partie de la commission de l'Instruction publique. Selon un témoin ayant assisté aux réunions, avec sa minutie habituelle elle mènera les débats avec une rigueur et un souci de la forme parfois poussé à l'excès. De sensibilité socialiste, elle siègera au Conseil Municipal de Nîmes au cours des deux premiers mandats de l'avocat Edgard Tailhades, de 1947 à 1959.

Cette École Normale de Jeunes Filles, créée en 1883, rue Meynier-de-Salinelles, (*actuellement restaurant universitaire, " le Resto U"*) suite aux lois de Jules Ferry de 1880 et 1881, avait depuis un demi-siècle, fourni au Département et à la Ville de Nîmes la grande majorité des Institutrices chargées de l'enseignement dans les écoles laïques de filles. Cette école était destinée à préparer les élèves au brevet d'enseignement, la loi exigeait aussi la réussite préalable à un concours requérant, de la part du candidat à un excellent niveau de culture générale. Une préparation à ce concours était délivrée dans des cours complémentaires annexés aux écoles élémentaires et primaires supérieures. A Nîmes ces écoles se trouvaient rue St Charles et rue Poise.

Outre la gratuité de l'enseignement primaire, ces lois rendaient la scolarité obligatoire pour les enfants des deux sexes entre 6 et 13 ans.

A suivre.

2/2 - Suite - L'École Normale à Nîmes.

Précédent d'un demi siècle les lois Ferry, la loi du 28 juin 1833, dite loi Guizot, porte sur l'instruction primaire. Cette loi proposée par François Guizot natif de Nîmes et ministre de l'Instruction publique contribua activement à mettre en place l'organisation d'un enseignement primaire public. Chaque département devant entretenir une école normale d'instituteurs pour la formation des maîtres et chaque commune de plus de 500 habitants est tenue d'entretenir une école primaire et un instituteur. La commune peut satisfaire à ses obligations en subventionnant une école primaire confessionnelle établie sur son territoire. Précision, il n'est pas encore question d'enseignement laïque, gratuit et obligatoire.

Grâce au Conseil général du Gard, une École Normale primaire de garçons avait été établie à Nîmes en 1831. Elle allait ainsi pouvoir s'installer de façon définitive, deux ans avant la loi Guizot, qui obligera les départements à mettre en place ce type d'établissement. En 1856 l'École est située rue de Sauve. Par la suite une école normale laïque de Garçons sera créée en 1869, rue Vincent Faïta. (*actuellement IUFM*)

En vue de la construction de la future École Normale d'Institutrice, le Conseil Général achète en 1880, l'Enclos de la Salette. Constitué d'olivettes et garrigues d'une surface de 3 hectares et situé au quartier de la Lampèze, il offrira à cet établissement un magnifique écrin végétal avec son bosquet, ses sentiers sillonnant des jardins plantés de palmiers,

micocouliers et cèdres. Un terrain de croquet, occupera les précieux et rares temps de loisirs des pensionnaires. Passé de mode, il disparaîtra en 1907, à l'occasion d'une extension des bâtiments.

En 1928, de nouveaux agrandissements seront réalisés, une aile neuve sera construite en remplacement d'anciennes salles de classe sombres et humides, situées à côté des olivettes. Elle comprendra des salles de classe, une bibliothèque et un laboratoire. Un préau sera installé en 1930, pour permettre le bon déroulement des cours d'éducation physique en cas de mauvais temps. A l'origine en U, avec un corps central et deux ailes ce bâtiment se présente actuellement en forme de I majuscule. L'ensemble des façades reste toutefois homogène, les architectes ayant veillé à en respecter le style original.

Au tout début de l'école, on ne badine pas avec la discipline. La vie en internat sera stricte, quasi militaire pour ces élèves âgées de moins de vingt ans. Bien sûr, il y avait les études, mais aussi les tâches ménagères. Les loisirs avec cette convivialité obligée sont organisés, chorales, danse au son des phonographes d'époque, pique nique et randonnées. Les promenades, se feront sous la surveillance étroite d'un professeur, et en rang par trois, ce n'est qu'après la guerre de 14-18 que les élèves pourront sortir en ville sans chaperons.

Comme chez les garçons, l'uniforme sera de rigueur, il va évoluer au fil du temps. Le premier sera une robe à petits carreaux noirs et blancs, ensuite robe d'été grise et en hiver robe et jaquette noire décorée de palmes violettes au collet, ensuite les uniformes auront des couleurs plus attrayantes et les chapeaux fantaisies seront autorisés.

Lors de la grande Guerre 14-18, l'école sera transformée en Hôpital (l'Hôpital 103). Les élèves confectionneront pour les zones sinistrées des vêtements chauds.

Monuments de Gaston Boissier et Gaston Darboux

1933 suite - Lors de la séance du 17 octobre, M. le Maire Hubert Rouger fait une communication. Il précise que suite aux récentes inondations du Vidourle, du 27 septembre, ayant entraîné la perte de plusieurs vies humaines et ayant revêtu le caractère de calamité publique l'idée de toute réjouissance devait être abandonnée. L'érection des bustes de Gaston Boissier et de Gaston Darboux revêtira le caractère d'une solennité et non celui d'une fête publique.

L'organisation de la cérémonie représente quelques difficultés du fait de l'éloignement des endroits choisis pour chacun des monuments, celui de Gaston Boissier dans la cour du Musée d'Archéologie au Boulevard Amiral-Courbet et celui de Gaston Darboux dans la cour d'honneur du Lycée de Garçon au Boulevard Victor-Hugo. Le Comité a résolu la difficulté en organisant une cérémonie unique au Jardin de la Fontaine. D'un côté de la tribune destinée aux orateurs sera placée une maquette du monument Gaston Boissier et de l'autre celle du monument Gaston Darboux. Les discours seront tous prononcés à cet endroit. L'inauguration proprement dite des monuments sera simplifiée. Le cortège des personnalités se rendra successivement aux deux monuments, dont le voile sera tombé par M. le président du Comité. L'après midi sera consacré à l'inauguration des plaques apposées sur les maisons natales des deux illustres Nîmois.

La cérémonie aura lieu le 22 octobre 1933, sous la présidence de M. Gaston Doumergue, ancien président de la République en présence de M. A. de Monzie, Ministre de l'Éducation Nationale, M. Louis Bertrand, de l'Académie Française, M. Aimé Puech, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Elie Cartan de l'Académie des Sciences, M. Émile Borel, ancien Ministre, de l'Académie des Sciences, M. Albertini, Professeur au Collège de France et M. Vessiot, directeur de l'École Normale Supérieure, à ces personnalités il faut ajouter les recteurs des Universités de Paris, Aix en Provence, Marseille, Montpellier, les délégués de l'Association Guillaume Budé, les Sociétés savantes de la ville ainsi que des personnalités de la Cité.

Gaston Boissier était né à Nîmes rue de l'école vieille, le 15 août 1825. Il fut Professeur

de rhétorique au collège royal de Nîmes (*emplacement actuel Musée d'Archéologie*) en 1847. Membre de l'Académie de Nîmes en 1854. Professeur à la Faculté d'Aix en Provence. Professeur de rhétorique à Charlemagne. Professeur au Collège de France en 1862. Professeur à l'École Normale supérieure en 1865. Entré à l'Académie Française en 1876. Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1886. Administrateur du Collège de France. Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française en 1895. Il décèdera à Viroflay (Seine) le 7 juin 1908.

Son monument dû au ciseau du sculpteur André Méric s'élève dans la Cour du Musée d'Archeologie (*Bd Amiral-Courbet*), ancien collège Royal où il fit ses études et où il professait. Il présida l'inauguration de ce Musée le 16 février 1896

Gaston Darboux était né à Nîmes au 2 rue St Castor, le 14 août 1842. Il fut reçu premier en 1861 à l'École Normale Supérieure et à l'École Polytechnique, Agrégé et Docteur ès-sciences mathématique en 1864. Maître de conférences à l'École Normale Supérieure en 1872. Professeur en Sorbonne et Doyen de la Faculté des Sciences en 1882. Membre de l'Académie des Sciences en 1884. Secrétaire de l'Académie des Sciences. Il décèdera à Paris le 23 février 1917.

Son monument dû au ciseau du sculpteur Eugène Flachet, professeur à l'École des Beaux-Arts de Nîmes s'élève dans la cour d'Honneur du Lycée de Garçon (*Alphonse Daudet*).

1/2 - Dénomination noms des rues en 1934

1934 - Lors de la séance du Conseil Municipal du 23 avril 1934, celui-ci doit délibérer sur les noms des rues et places proposés par une commission.

"Cette dernière était composée : d'un adjoint, Jean Valmont ; de conseillers Municipaux, MM. Bessière, Astier, Marron et le Dr Lafon de M. Boudet, instituteur honoraire de M. Elie Peyron, archiviste municipal de M. Gouron, archiviste départemental de M. Bignoux, architecte municipal et de MM. Portal et Beauquier, ces deux derniers représentants de l'Académie de Nîmes."

Cette commission avait reçu les directives suivantes lors de la séance du Conseil du 27 février 1933.

- Donner un nom aux rues qui, officiellement, n'en ont pas encore.
- Toucher le moins possible aux noms déjà choisis.
- Donner préférence aux rues de notre Ville des noms de personnalités nîmoises, de façon à conserver le plus possible un caractère local dans l'appellation de nos rues.
- cependant, comme le nombre de voies à dénommer était assez élevé, force a été à la Commission de faire appel à certaines de nos gloires nationales.

Les membres de cette commission étant issus de toutes les classes politiques, il n'y a pas eu unanimité dans tous les cas. Des réserves ont été faites à propos de certains, tantôt à droite, tantôt à gauche, mais les uns et les autres se sont inclinés devant des personnalités éminentes, aujourd'hui disparues. Afin que les conseillers soient renseignés, le projet leur fut communiqué trois jours à l'avance.

MM. des Guerrois et le Colonel Blanchard membres de l'opposition de droite désirant suggérer d'autres noms demandent un vote article par article. M. Jean Valmont président de la commission précise que ces propositions étant l'accomplissement d'un travail d'ensemble, il avait proposé un vote en bloc, mais il n'est pas hostile à la discussion rue par rue.

Dans ce projet ce n'est pas moins de 70 noms de rues qui seront discutés. Malgré le travail préalable et consensuel de la Commission de nombreuses contre-propositions vont être faites par l'opposition, mais cette dernière étant minoritaire toutes seront refusées.

Parmi celles qui feront l'unanimité, nous retrouvons, en particulier :

- La rue Adolphe Blanchard ancien maire de Nîmes de 1871 à 1880, royaliste, révoqué pour avoir refusé de fêter le 14 juillet, étant le propre oncle du Colonel Blanchard leader

de l'opposition municipale, cette dernière approuvera naturellement ce choix.

- La rue des Dardaillons, famille d'architectes qui ont conçu de nombreux immeubles à Nîmes au XVII et XVIIIe siècles. On leur doit, entre autres, la restauration de la Maison Carrée en 1689 et la construction du Château-Fadaise, on ne sait pas trop pour quelle raison la rue sera rebaptisée rue de Verdun en 1968. Peut-être pour rappeler le cinquantenaire de l'armistice de 1918.

- **Henri Revoil** (1822-1900) architecte diocésain du milieu du XIXe siècle, auteur de la réfection de nombreux monuments antiques, les Arènes et aussi la Cathédrale de Nîmes.
- Avec la rue Roumanille (1818-1895), la municipalité rend hommage au parrain littéraire de Frédéric Mistral, l'un des fondateurs du félibrige.

- **Albin Michel** ne sera pas oublié dans cette liste, il est l'auteur de l'histoire des rues de Nîmes en deux volumes publiée en 1876. Le premier document exhaustif qui énumère sans en oublier une, les rues de notre ville. Ne pas confondre avec son homonyme l'éditeur.

En conclusion, le Colonel Blanchard va faire cette remarque : "*Rien n'étant changé, on aurait bien pu voter en bloc, aucune des propositions de la droite n'ayant été acceptée...*"
D'autres noms vont faire l'objet de plus âpres discussions, cela fera l'objet du deuxième volet sur les rues de Nîmes.

À suivre.

2/2 - Dénomination noms de rues en 1934

Lors de séance du Conseil du 23 avril 1934, le Colonel Blanchard, en conclusion, exprime le regret qu'on ait conservé le nom de Fabre d'Églantine, qui n'est pas fait pour honorer la Ville. Il précise, "*la majorité en aura la responsabilité.*"

M; le Maire répond que "*d'autres grandes villes telles que Toulouse, Carcassonne et même Paris ont leur rue Fabre d'Églantine.*"

Cette rue située entre la rue des Marronniers et la rue Terraube gardera sa dénomination Fabre d'Églantine moins de dix ans, le 15 juillet 1943, sous l'occupation, la municipalité Vichysiste la dénommera De loye du nom d'un officier français tué au combat en 1940. À la libération cette décision ne sera pas annulée comme beaucoup d'autres, peut être en hommage à la mémoire de cet officier.

FABRE Philippe François Nazaire, dit : Fabre d'Églantine, était né à Carcassonne en 1750 et mort sur l'échafaud en 1794 à Paris . Il a écrit plusieurs comédies. L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse lui décerna l'Églantine d'or, d'où l'appellation de Fabre d'Églantine. Il est l'auteur de la chanson si connue : « *Il pleut, il pleut bergère* ». La légende veut qu'il ait fredonné cette chansonnette pendant que le président du tribunal révolutionnaire interrogeait ses coaccusés : Danton, Camille, Desmoulin, etc... Il est aussi l'un des auteurs du calendrier républicain.

Ce personnage avait une personnalité fortement controversée, M. des Guerrois, Conseiller de l'opposition, donne à l'assemblée de nombreux renseignements peu favorables, par la lecture d'un ouvrage de M. Albert Mathiez.

Fabre d'Églantine, directeur du théâtre de Nîmes, saison 1785-1786, fut accusé d'être parti pour fuir ses créanciers, il fut aussi mêlé à bien d'autres tripotages comme l'affaire de la Compagnie des Indes. Autre côté sombre du personnage, alors qu'il vivait à Paris, lors des graves événements de la période révolutionnaire, on prétend que d'Églantine, voulant faire pratiquer chez lui une cachette, fit appeler un menuisier qui, pour lui donner une preuve de son adresse, lui dit qu'il en avait exécuté une au domicile de Rabaut St Étienne. Fabre d'Églantine fit aussitôt connaître le fait et Rabaut Saint-Etienne, à l'époque déclaré hors la loi, fut découvert, arrêté, et exécuté le lendemain 5 décembre 1793.

- **Place Séverine**, nom donné au rond-point sud de l'avenue Jean-Jaurès, sera aussi contesté. Le Colonel Blanchard (*opposition de droite*) émet des réserves sur ce personnage qui a toujours combattu les spectacles taurins, ironique il précise qu'on a qu'à

donner son nom à la Place des Arènes en indiquant que "*Séverine régnant, il n'y aurait plus de corridas de toros*". M. Dugas (*opposition de droite*) précise qu'il serait curieux de voir le Conseil Municipal de Nîmes consacrer l'adversaire acharné de nos libertés !

- Qui était Séverine ? Femme libre et militante engagée, socialiste, ensuite communiste, succéda à Jules Vallès à la direction du journal "*Le cri du Peuple*". Elle le quitta en 1888 suite à un conflit avec Jules Guesde, qu'elle jugeait, à l'époque, trop marxiste.

Pacifiste, elle condamna l'union sacrée en 1914 et adhéra à la SFIO en 1918. Collaboratrice à l'*Humanité*, elle adhéra en 1921 au parti communiste, qu'elle fut obligée de quitter à cause de sa participation à la création de "*la ligue des droits de l'homme*".

La vie privée de Séverine fut aussi riche que sa vie politique, née Caroline Rémy elle se sépara de son premier mari, Montrobert, et attendra que le divorce fut autorisé en France pour épouser en seconde noce le docteur Adrien Guehard (1824-1924). C'est grâce à la fortune de ce médecin, héritier d'une famille Suisse fortunée, qu'elle sauvera le journal "*Le Cri du peuple*" alors en difficulté financière. Elle publia aussi sous un pseudonyme masculin, Arthur Vingtras des chroniques libertaires dans "*La Fronde*". Quotidien féministe de la journaliste Marguerite Durand avec qui elle fut très liée. Elle écrira aussi dans d'autres journaux sur l'émancipation de la femme. Elle participera à la défense du Capitaine Dreyfus, dénoncera toutes les injustices sociales et soutiendra certaines causes anarchistes.

- Dans sa jeunesse sa beauté attira le sculpteur Rodin. Au cours de séances de croquis en vue de réaliser son buste, l'artiste lui fit des avances appuyées. Mal perçues par Séverine, elle mettra fin aux séances de pose, mais le sculpteur réalisera tout de même son buste en marbre. Cette jeune et belle femme, très recherchée, sera remarquée par un autre grand artiste, Pierre Auguste Renoir, qui réalisa un tableau d'elle.

Une autre rencontre, plus anodine, c'est celle de Séverine avec Henri Bauquier, le 14 mai 1912. A cette occasion elle lui dédicença sa photo. Ce dernier sera le fondateur du Musée du Vieux Nîmes en 1920. Ce document se trouve dans les archives du musée.

Jusqu'à la fin de sa vie, elle militera aux différents mouvements de luttes soutenant les droits de la presse, aux côtés de Lucien Descaves, Louis Guilloux, Henry Poulaille et Jules Romains.

Amoureuse de Georges Labruyère en 1885, journaliste à L'Écho de Paris, elle vivra avec lui jusqu'à sa mort en 1920. Après cela elle reprendra la commune avec son second mari, jusqu'à son décès en 1924. Séverine décèdera en 1929

Au cours de cette même séance, on nomma le rond-point nord de l'avenue Jean-Jaurès, place Jules Guesde. Pied de nez à l'histoire, car c'est l'avenue Jean-Jaurès, référence incontournable de la gauche Française qui relie ces deux personnalités, un moment antagonistes et pourtant de même sensibilité politique.

Jules Bazile, (*nom de plume Guesde*) né à Paris le 11 novembre 1845 et mort à St Mandé (Seine) le 28 juillet 1922. Malgré ses débuts comme employé de Préfecture sous le Second Empire, il s'engagea rapidement en politique en collaborant à des journaux d'opposition Républicaine. Pour éviter toute réprimande de la part de son administration, il écrivait sous le pseudonyme *Jules Guesde*. Ce nom étant tout simplement le nom de jeune fille de sa mère.

Il écrira dans "*Le Progrès Libéral*" de Toulouse, "*La Liberté*" de Montpellier et "*Les droits de la République*". Il soutiendra l'insurrection de la Commune. Condamné pour ses articles virulents, il se réfugiera en Suisse et ensuite en Italie. C'est au cours de cette période qu'il rentre en contact avec des militants de "*l'Association Internationale des Travailleurs*", fondée par Karl Marx en 1864.

Appellation du Lycée de Garçons de la Ville de Nîmes

1934 suite - Au cours de la délibération du conseil Municipal sur les noms des rues du 23 avril 1934, une autre figure nîmoise sera à nouveau honorée. Il s'agit de Gaston Darboux.

Cet évènement survient seulement 6 mois après l'érection de sa statue. C'est un hommage répété, mais tardif, pour ce personnage décédé le 24 juin 1917, époque à laquelle la municipalité devait faire face à l'organisation civile d'un pays en guerre.

Pour Gaston Boissier, dont le buste fut inauguré le même jour, il n'en fut pas de même, on donnera son nom à une rue de Nîmes, treize jours après son décès survenu le 7 juin 1908.

- Lors de la Séance du Conseil Municipal du 22 novembre 1935, la question de l'appellation du Lycée de Garçons sera à l'ordre du jour. M. Bedos Conseiller Municipal propose le nom d'une gloire locale, Gaston Darboux, dont le buste orne la cour d'honneur du Lycée. Ce nom ralliant tous les suffrages, une discussion s'engage sur la procédure à suivre pour que le Lycée de Garçon propriété de la ville puisse être dénommé "*Lycée Gaston Darboux*".

M. le Maire, Hubert Rouger, indique que le Lycée, établissement scolaire national, ne peut recevoir une dénomination que par décret de M. le Président de la République sur le rapport du Ministre de l'Éducation Nationale et sur avis du Préfet. Une délibération sera faite et transmise, mais, l'on ne sait pourquoi, ce projet n'aboutira jamais.

Le 10 juillet 1963, lecture est faite au Conseil Municipal, d'un Vœu du Conseil d'administration du Lycée de Garçons, tendant à ce que le Lycée soit dénommé "*Lycée Alphonse Daudet*". Avec l'accord du Conseil Municipal, cet établissement deviendra Lycée Alphonse Daudet à la rentrée de l'année scolaire 1963-1964.

Il était temps, lors de la rentrée suivante un contingent de filles viendra rejoindre les garçons. Au début, seulement en terminale, par la suite le Lycée deviendra entièrement mixte. L'ancienne appellation, Lycée de Garçons, n'avait plus aucune raison d'être.

Nîmes, ville natale d'Alphonse Daudet, a toujours honoré sa mémoire. Contrairement à ce que l'on a pu écrire ici ou là, dans sa ville, Alphonse Daudet n'a jamais été le mal aimé. Les marques d'affection au fil des ans pour ce grand écrivain ne manquent pas.

- Suite à son décès en 1897, la ville donnera son nom à l'un de ses boulevards le 3 février 1898.

- Immédiatement après son décès, un comité sera formé pour financer et organiser l'érection d'une statue sur le square de la Couronne. Lors de l'inauguration, le dimanche 8 avril 1900, une importante manifestation aura lieu avec défilé et pose d'une plaque commémorative sur sa maison natale.

- Lors de la séance du 29 septembre 1934, la ville décide de s'associer aux Municipalités d'Arles et de Fontvieille pour financer à part égale, la restauration du Moulin de Fontvieille avec aménagement d'un Musée.

Avec son nom donné au fleuron des Lycées nîmois la ville marque, une foi de plus, son attachement à un enfant du pays, qui l'a un peu oublié dans ses ouvrages.

Avec ses masets, la splendeur de la fontaine dominée par la Tourmagne, ses arènes les mieux conservées du monde romain, son riche passé, il y avait matières à inspirer de beaux romans empreints de couleurs locales.

Mais il préféra la Provence de son ami Mistral, ses moulins, ses personnages provençaux... que penser de l'Arlésienne, ce texte qui fera connaître Arles, la rivale de Nîmes, au monde entier.

Quant à Nîmes, voici ce qu'il en pensait dans le Petit Chose : "*Je suis né le 13 mai 18..., dans une ville du Languedoc, où l'on trouve, comme dans toutes les villes du Midi, beaucoup de soleil, pas mal de poussière, un couvent de Carmélites et deux ou trois monuments romains.*"

Manifestation de défense des libertés méridionales à Nîmes du 30 septembre 1934

1934 suite - Un décret-loi du 19 juillet 1934, va mettre en émoi les partisans des traditions taurines. En élevant de façon notable les taxes sur les courses libres, et surtout, en rétablissant la Taxe d'État de 30% sur les recettes de Corridas, le gouvernement porte un coup très grave aux traditions régionales.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 1934, le Député Maire de Nîmes Hubert Rouger, annonce qu'en tant que, Président à la Chambre des députés, du Groupe Parlementaire de Défense des Libertés méridionales, il va organiser, le 30 septembre, une grande manifestation de protestation.

Dans sa déclaration le Maire précise : "*Considérant que le décret de loi du 19 juillet 1934, rend désormais impossible l'organisation en France des courses de taureaux. Cette mesure portant un préjudice moral au peuple méridional chez qui ce spectacle constitue une tradition à laquelle il tient par-dessus tout, une demande est faite au gouvernement d'assimiler la Course de Taureaux à tous les autres spectacles et de lui appliquer les mesures fiscales prévues pour ces mêmes spectacles.*"

Le Conseil Municipal s'associe tout entier à cette demande, M. le Colonel Blanchard Leader de l'opposition demande à M. le Maire s'il possède quelques renseignements supplémentaires sur l'origine de ce décret néfaste et si l'on peut espérer que le gouvernement reviendra sur sa décision.

A l'issue de la séance un vote à l'unanimité d'un crédit de 3000 francs est adopté en vue de financer un comité. Il sera constitué par les représentants d'une centaine de clubs taurins, des Associations Commerciales de la Ville, Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture, Union commerciale, Syndicats divers, Associations de Bienfaisance, Comité d'Orphelins, Anciens Combattants, les associations félibréennes, etc., etc.

Le dimanche 30 septembre à 9 heures du matin, un congrès se tint à Nîmes dans la cour d'honneur de la Mairie en présence des membres du Comité de 67 Sénateurs ou députés, 70 conseillers généraux ou Conseillers d'Arrondissement du Gard, Vaucluse, Hérault, Bouches-du-Rhône, des Maires de grandes villes : Bayonne, Dax, Mont-de-Marsan, Toulouse, Carcassonne, Perpignan, Béziers, Sète, Avignon, Toulon, Marseille, Alès, etc.

Les discours seront diffusés par des Haut-parleurs sur la place de la Mairie, l'Hôtel de Ville sera décoré par des Écussons aux Armes des Provinces de Béarn, Guyenne, Gascogne, Comté de Foix, Roussillon, Comtat-Venaissin, Languedoc et Provence.

Après cela un défilé aura lieu avec la Confrérie des Gardians, des cavaliers de la Nacioun Gardiano en compagnie de la Reine d'Arles escortée de ses demoiselles d'honneur, la Municipalité de Nîmes, le Comité, les sénateurs et députés avec leurs écharpes et insignes, les élus cantonaux, 90 maires. Diverses musiques, harmonies et fanfares, groupes folkloriques et enfants des écoles se joignaient aussi aux délégations officielles. De chaque côté une foule compacte encadrait de part et d'autre ce défilé. Plus de 30 000 personnes participeront à cette manifestation qui passera devant les Arènes, se recueillera devant le monument aux Morts avec une minute de silence ensuite, le cortège envahira l'Avenue Feuchères pour soutenir la délégation qui remettra l'ordre du jour de protestation au Préfet du Gard, M. Moitessier. A midi la manifestation se dispersera sans le moindre incident.

Cet événement portera ses fruits, la législation sera revue : à ce jour les spectacles tauromachiques sont soumis aux impôts commerciaux de droit commun et les Courses camarguaises sont soumises à l'impôt sur les spectacles.

1936 - C'est aux Musée des Beaux-Arts, de la rue Cité Foulc, qu'eut lieu le 21 mars 1936, l'inauguration officielle des deux statues, érigées sur les deux socles prévus à cet effet sur la façade principale, dès la construction du Musée.

Il s'agit des répliques, en pierre de Lens (carrière située à 25 km à l'ouest de Nîmes) de

statues de Henri Bouchard, pris de Rome 1901 (1875-1960), représentant l'une l'architecte *Lucius Vulpus*, auteur des plans du Pont du Gard, l'autre *Amabilis*, sculpteur de grand renom à l'époque antique.

Le Maire de Nîmes Hubert Rouger préside la cérémonie en présence de M. Jammet, secrétaire général de la Préfecture représentant M. le Préfet, de MM. les adjoints, de M. Eloy Vincent Conservateur du Musée ainsi que de M. Max Raphel donateur des deux statues.

Max Raphel était l'architecte du Musée des Beaux-Arts, mais aussi de nombreux et prestigieux bâtiments : L'Institut Séricicole d'Alès - A Nîmes, l'immeuble de la Société Générale boulevard Amiral Courbet - tout à côté, la Galerie Jules Salles - l'école de la place Belle-Croix - la maison de l'Agriculture (place Questel) devenue plus tard Bourse du travail et démolie depuis peu - le kiosque à musique de l'Esplanade démolie lors de la construction du Parking souterrain - le centre Médical Gaston Doumergue situé rue Hoch. Dans son discours M. le Maire prononça une courte allocution en hommage à M. Max Raphel, du don magnifique qu'il faisait à la ville de Nîmes rappelant que ces statues, conçues primitivement par M. Bouchard pour la place qu'elles occupent, avaient autrefois été achetées par un riche Américain et que les originaux figuraient encore à Paris devant le Musée du Luxembourg.(en 1936)

Ce musée dont la construction achevée en 1907, fut confiée à Max Raphel, (1863-1943) suite à un concours qui eut lieu en 1902. *"Le projet de M. Raphel se recommandait par la simplicité de son plan et par le groupement des services autour d'un hall central ; par le système d'éclairage spécialement étudié et projeté, au moyen d'écrans mobiles placés entre le plafond en verre et le châssis, et qui prendraient jour par la toiture : ce qui, avec le caractère de simplicité et de grandeur - mais sans trop de recherche monumentale imprimée aux façades, a dû plaire au Jury"*. C'est un bâtiment moderne qui se cache sous un habillage décoratif : sculptures ornementales, ferronneries, stucs et mosaïques ; mais le métal et le verre des charpentes et des verrières, les planchers de béton et d'acier, sont autant d'innovations techniques à l'aube du XXe siècle.

C'est le 13 août 1883, que, le Conseil municipal décida de l'emplacement, de l'achat du square de la Mandragore au propriétaire Edmond Foulc (*donnant son nom à la rue Cité Foulc*) et de l'acceptation du projet. La construction est envisagée à l'économie, mais les événements modifient le projet qui devient définitif par la découverte d'une somptueuse mosaïque romaine dite d'Admète, de 9,50 m sur 6,50 m qui sera scellée au sein du bâtiment.

Ce musée héritera des collections accumulées depuis la création du Musée de la Maison carrée en 1823, avec de nombreuses acquisitions ainsi que des dons conséquents, qui enrichirent rapidement ses collections, ces dernières comprenaient, bien sûr, la fabuleuse collection Gower. (*Renseignements donnés par Pascal Trarieux, Attaché de conservation du Musée des beaux-arts.*)

Foires Expositions de Nîmes entre les deux guerres. 1923, 1928, 1932, 1934, 1936 et 1938.

- Peu avant la Foire-Exposition de mai 1934 à Nîmes, M. le Président du Comité fait une demande à la municipalité. Il précise, vu le succès renouvelé de la Foire de Nîmes, le Comité a décidé de se rendre acquéreur des baraquements nécessaires à la Foire. Cette décision est prise après une étude approfondie. *"Autrefois, d'importantes sommes furent dépensées pour la location du matériel au bénéfice d'industriels étrangers. Grâce à un effort financier, ces sommes pourraient être utilisées à employer des Nîmois durement touchés par la crise et le chômage. Jusqu'à ce jour, la location du matériel à une entreprise lyonnaise revenait à 140000 francs environ. La décision du Comité de faire exécuter tous les travaux nécessaires aux équipements de la foire, à des industriels nîmois et gardois en charpente, menuiseries, peinture, électricité, tôlerie, etc... a permis*

de contribuer à réduire le chômage local dans une très large proportion au cours du mois précédant la foire.

Considérant que de nombreuses communes du département, 140 environ, ont tenu à participer au financement de la foire économique, considérant l'effort financier du Comité ont peu espérer qu'à l'avenir ce dernier propriétaire du matériel n'aura plus à faire appel dans une large mesure à la ville".

Le Conseil Municipal approuve ces arguments et vote une subvention spéciale de 20 000 frs.

Le dernier jour de la foire, le 12 juin 1934, une manifestation de clôture aura lieu à la Mairie en l'absence du Député-Maire Hubert Rouget, retenu à Paris pour ses obligations à la chambre des députés, M. Maisonneuve entouré des adjoints et Conseillers remercie tous les acteurs du succès de la Foire, il loue l'admirable présentation des stands et insiste sur celui de l'École Pratique de Nîmes (*rue Dhuoda*) pépinière de futurs Industriels et Commerçants.

Pendant que se vident les coupes, le ténor *Jullian* entonne la "*Coupo Santo*" que l'assistance reprend en cœur. A la fin de la cérémonie M. Maisonneuve formule un souhait : "*La Foire Exposition ferme ses portes, vive la Foire-Exposition*". Programmée tous les deux ans, la suivante aura lieu sur l'Esplanade en 1936 du 30 mai au 8 juin.

La foire de 1938 fut inaugurée le 28 mai à 10 heures. Plus importante encore que les précédentes, elle témoigna de l'ardent désir de montrer au public ce que l'Industrie, le Commerce, l'agriculture et la Viticulture du Gard était capable de réaliser pour le plus grand bien de tous. À l'heure annoncée un air de fête régnait déjà lorsque la "*Nouba*" du 27^e Tirailleurs fit son entrée dans l'enceinte de la Foire, après avoir fait le tour des boulevards. C'était la VI^e Foire-Exposition de Nîmes. La guerre interrompra ce cycle, qui ne reprendra qu'après les hostilités.

La première foire de Nîmes de l'entre-deux-guerres avait eu lieu en 1923, c'était exclusivement une exposition viticole. La suivante se tiendra en 1928 et deviendra agricole et Industrielle. Cette nouvelle formule fut un véritable succès. Le Comité ayant réalisé d'importantes recettes, ne retirera pas la subvention de 10 000 frs accordée par la municipalité. En 1932 la Commission agricole du Comité demandera un prix spécial en faveur de l'exposition internationale d'agriculture, cuniculture et matériel d'aviculture qui aura lieu les 11, 12 et 13 juin et qui constituera une section de la Foire-Exposition générale.

Fin de la série d'articles, Nîmes au début du XXe siècle

-oOo-